Commission de la capitale nationale

Une histoire à raconter

Rapport annuel 2008-2009

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7
Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530
Télécopieur : 613-239-5063
Courriel : info@ncc-ccn.ca
www.capitaleducanada.gc.ca

INFOCENTRE DE LA CAPITALE
90, rue Wellington, Ottawa, Canada K1P 5A1
Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867 • Télécopieur : 613-239-5063

RÉSERVATIONS DE GROUPE
Téléphone : 613-239-5100 • Ligne sans frais : 1-800-461-8020 • Télécopieur : 613-239-5758
Courriel : reservat@ncc-ccn.ca

CENTRE DES BÉNÉVOLES
Téléphone (renseignements généraux) : 613-239-5373 • Télécopieur : 613-239-5133
Courriel : volunteer_benevoles@ncc-ccn.ca

BIBLIOTHÈQUE DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
Téléphone (bibliothécaire) : 613-239-5123 • Télécopieur : 613-239-5179

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans le présent rapport annuel sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

Commission de la capitale nationale
Rapport annuel 2008-2009 : Une histoire à raconter
Numéro de catalogue : W91-2009F-PDF
ISBN : 978-1-100-92368-0

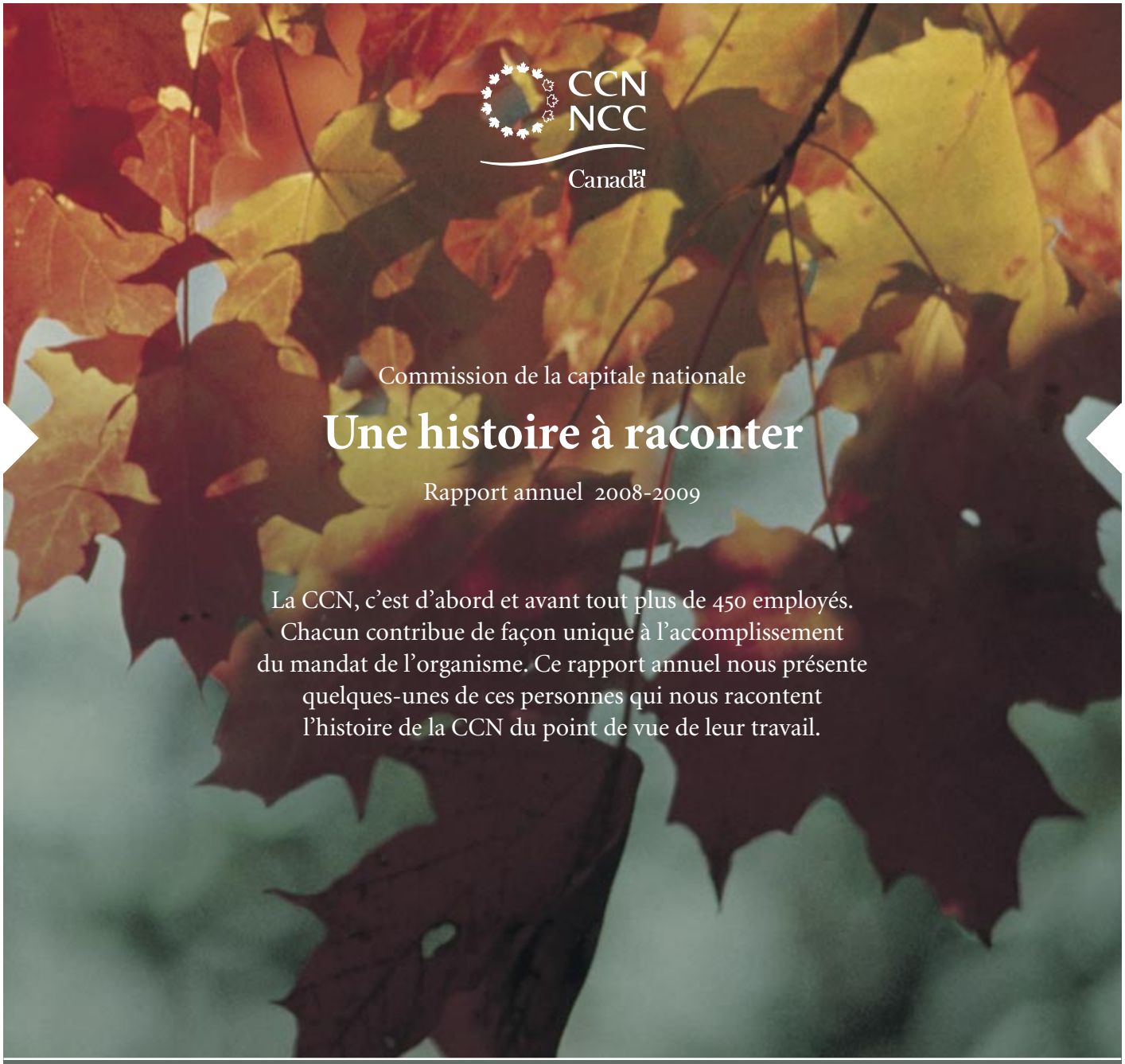

Commission de la capitale nationale

Une histoire à raconter

Rapport annuel 2008-2009

La CCN, c'est d'abord et avant tout plus de 450 employés. Chacun contribue de façon unique à l'accomplissement du mandat de l'organisme. Ce rapport annuel nous présente quelques-unes de ces personnes qui nous racontent l'histoire de la CCN du point de vue de leur travail.

Partie I : La CCN à l'œuvre

INTRODUCTION 2
À PROPOS DE LA CCN 9
FAITS SAILLANTS FINANCIERS 13
FAITS SAILLANTS DES ACTIVITÉS
- Animation et promotion de la capitale 14
- Planification, design et utilisation du sol 16
- Gestion des biens immobiliers 18
- Services généraux 20

Partie II : Rapport au Parlement

GOUVERNANCE 24
RAPPORT DE GESTION 27
ÉTATS FINANCIERS DE 2008-2009 57
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 62
ANNEXES
- I : Comités du conseil d'administration et comités consultatifs et spéciaux 80
- II : Rémunération des membres du conseil d'administration 81
- III : Partenaires et commanditaires 82
- IV : Glossaire 83

Partie I : La CCN à l'œuvre

La bonne façon de faire

Entrevue avec Russell Mills, président

L'arrivée de Russell Mills, à la fin de 2007, a coïncidé avec la décision du Parlement de séparer le rôle de président (responsable de la surveillance) de celui de premier dirigeant (responsable de la gestion quotidienne). Cette décision a engagé la CCN dans une ère de transformation.

Nombre d'innovations ont suivi, dont la tenue d'une première séance de réflexion annuelle du conseil d'administration. Le concept de « séance de réflexion » n'est pas nouveau. En fait, depuis plusieurs années, les gestionnaires engagent le cycle de planification annuelle en se réunissant pour définir les objectifs et les stratégies. En 2008-2009, les membres du conseil se sont ainsi réunis afin de fournir aux gestionnaires un encadrement de haut niveau au début du processus de planification. La participation du conseil si tôt dans le processus décisionnel était, pour l'organisme, une nouveauté et le résultat de la nouvelle gouvernance de la CCN. « C'est tout simplement la bonne façon de faire, affirme M. Mills. La séance de réflexion du conseil était un élément de l'ensemble des changements apportés à la gouvernance pour nous amener vers une gestion plus ouverte et plus transparente. »

La CCN a pris une autre décision cruciale, celle de rendre publiques les réunions du conseil. Selon M. Mills, il reste beaucoup à faire. « La *Loi sur la capitale nationale* impose des limites à l'ouverture », précise-t-il. Par exemple, l'achat de terrains doit être approuvé par le Conseil du Trésor et le gouverneur en conseil. Les questions de cet ordre sont régies par des règles de confidentialité.

À propos du conseil

« La CCN a acquis le pouvoir de dépenser en 1959, et ce pouvoir n'a jamais été modifié. Cela implique que la CCN doit obtenir l'approbation du Conseil du Trésor, par exemple, pour acheter n'importe quelle propriété de plus de 25 000 dollars », explique M. Mills. Les acquisitions liées au parc de la Gatineau font cependant exception, car la CCN a reçu l'autorisation expresse d'aller de l'avant à ce chapitre. À la suite de la revue du mandat de la CCN, en 2006, un projet de loi modifiant la *Loi sur la capitale nationale* a récemment été déposé devant le Parlement, et il est à l'étude. Cela signifie que la CCN pourrait bientôt être habilitée à soumettre davantage de dossiers aux commentaires du public.

On sent déjà les effets positifs d'une plus grande ouverture. C'est le cas dans le dossier du nouveau pont interprovincial, qui a donné lieu à de nombreuses discussions l'année dernière. Le débat a été ouvert et animé, et la CCN et ses partenaires pourront maintenant étudier en détail trois emplacements possibles.

La nomination, l'an dernier, d'une personne au poste d'ombudsman, qui relève directement du conseil, aide aussi la CCN à accroître sa responsabilité. Il s'agit pour le moment d'un poste à temps partiel, ce qui, de l'avis du conseil, devrait suffire à traiter le nombre de plaintes. « Nous prévoyons que le personnel de la CCN traitera les plaintes du public avec diligence et que l'ombudsman ne sera pas submergé de travail », explique M. Mills.

Au cours de l'année, le conseil d'administration a pris des mesures pour s'assurer que sa contribution aura une influence marquante. Il a notamment mis à jour le profil professionnel des administrateurs de façon à pourvoir les postes vacants en nommant des personnes qui représentent non seulement les différentes régions du pays, mais qui possèdent aussi les connaissances et les compétences requises. Un mécanisme d'autoévaluation est en place pour mesurer le bon fonctionnement du conseil et favoriser une amélioration constante.

En 2009, la CCN célèbre ses 50 ans d'existence. Il s'agit d'une étape clé dans l'histoire de l'organisme qui poursuit son développement alors qu'il vit d'importants changements.

Entrevue avec Marie Lemay, première dirigeante

En 2009, Marie Lemay a complété la première année de son mandat à titre de première dirigeante de la Commission de la capitale nationale. Cela a été pour elle une période d'apprentissage et d'activité intense. Aujourd'hui, au terme de cette année, elle ressent une grande satisfaction par rapport au chemin parcouru.

Quand M^me^ Lemay a pris les rênes en janvier 2008, elle voyait avec optimisme son nouveau rôle de dirigeante du plus ancien organisme de planification de la région. « La CCN a un mandat important qui consiste à planifier et à édifier une capitale qui suscite la fierté et qui unit le Canada », explique-t-elle. De plus, l'organisme a une histoire remarquable et une excellente réputation auprès des capitales du monde; il a aussi de grandes réalisations à son actif, notamment la gestion de biens nationaux comme le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure.

M^me^ Lemay est fière de diriger un personnel dont le dévouement et le professionnalisme sont sans égal. « Les membres du personnel sont d'une compétence extraordinaire. Ils croient profondément au mandat et en ce qu'ils font. C'est excitant de travailler avec eux ».

Au cours de la dernière année, M^me^ Lemay a centré ses efforts sur les relations externes en établissant des contacts personnels avec les partenaires et les collaborateurs actuels et potentiels. Avec ses 13 municipalités et ses nombreux intervenants représentant les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les Premières Nations, la région de la capitale du Canada est probablement la plus complexe du pays du point de vue des champs de compétence. « Le progrès dépend de relations de travail efficaces, affirme la première dirigeante. Je ne cesse de répéter les mots "collaboration"

À propos de la CCN

PHOTO : MARTIN MENDIZABAL (PHOTO FLASH JR)

et “partenariat”. Mais il vaut mieux vous y habituer, car je vais continuer de les répéter. Nous ne pouvons pas nous acquitter seuls de notre mandat. Nous devons mettre en place de bonnes voies de communication et collaborer avec autrui. C’est pourquoi j’ai invité les maires de la région de la capitale à une rencontre l’année dernière. La communication est primordiale. Discutons. »

En fait, M^me^ Lemay a rencontré les maires de Gatineau et d’Ottawa à deux autres occasions, lors de rencontres tripartites, pour discuter de certains projets liés au transport, d’enjeux écologiques et de questions de planification d’intérêt commun. « Dans certains cas, de petits ajustements peuvent avoir un effet. Le simple fait de nous informer mutuellement de nos calendriers de planification réduira les possibles chevauchements », souligne-t-elle.

M^me^ Lemay a également approché le public en ouvrant les portes de la CCN et en invitant les gens de la collectivité à s’intéresser à la CCN et à discuter. « L’an dernier, nous avons mis l’accent sur l’ouverture et la transparence. Nous avons incité notre personnel à être plus accessible et à faire connaître son travail à un public plus large. » La réponse du public a été positive.

En tendant la main aux gens du public, M^me^ Lemay est devenue une ambassadrice auprès de la collectivité dans son ensemble. « C’est ce que j’ai promis dès le départ : “Je vais raconter l’histoire de la CCN à tout le monde”. C’est une histoire merveilleuse que les gens devraient connaître. Alors, j’ai parlé beaucoup, et j’ai aussi écouté et discuté. J’ai tenté de prendre le pouls de la collectivité en rencontrant des groupes et en les invitant à venir nous visiter. »

Comme beaucoup d’organismes, la CCN cherche à tisser des liens plus significatifs avec la jeunesse. « Au cours de la dernière année, nous nous sommes employés à faire participer les jeunes Canadiens et Canadiennes en particulier. Le conseil d’administration en a fait une priorité, mais c’est un véritable défi. Tous veulent mobiliser les jeunes. La question est de savoir comment. Nous sommes à explorer des façons de faire mieux dans l’avenir », explique M^me^ Lemay.

La CCN est toujours le seul organisme de planification générale dont le mandat englobe la région de la capitale du Canada. En 2008-2009, elle a continué de concevoir un ensemble intégré de plans regroupés sous le nom de *Plan de la capitale du Canada*. « Nous avons commencé la révision du *Plan de la capitale du Canada*. C'est extrêmement important », souligne M^me^ Lemay. Le plan actuel a été achevé en 1999; il établissait les objectifs et les politiques d'aménagement de la capitale pour les 50 prochaines années. Toutefois, en moins d'une décennie sont apparues de nouvelles possibilités et de nouvelles contraintes qui rendent nécessaire la révision de certaines parties du plan, notamment en ce qui a trait au transport.

« On ne peut parler d'utilisation du sol sans s'occuper de transport, insiste M^me^ Lemay. Bien entendu, nous sommes intervenus dans les dossiers liés au transport dans le passé, mais l'année dernière, nous l'avons fait davantage. Dans le *Plan de la capitale du Canada*, notre objectif sera de fournir un cadre solide et une vision claire pour atteindre "l'écomobilité" ».

Tout le monde se soucie de l'environnement. M^me^ Lemay est arrivée à la CCN l'an dernier avec la ferme intention de placer l'organisme en position de chef de file dans ce domaine. « Nous avons fait de la durabilité écologique une priorité, explique-t-elle. Nous avons toujours eu à cœur la protection de l'environnement, mais c'était la première fois que nous parlions d'intégrer ce principe dans un cadre régissant tout ce que nous faisons. Nous voulons faire de la région de la capitale un modèle de pratiques écologiques exemplaires pour le Canada. Nous voulons que des gens de tout le pays disent : "comment fait-on cela dans la région de la capitale?". »

C'est là le rêve environnemental. Le point de départ en 2008 a été une stratégie environnementale renouvelée. « On y a travaillé toute l'année jusqu'à son lancement en juin 2009, explique M^me^ Lemay. Il s'agit d'une stratégie à long terme. Nous voulons que le plan soit audacieux, mais réalisable. Nos cibles doivent être atteignables. »

La CCN reconnaît l'importance de l'intendance, non seulement celle des terrains, mais aussi celle du patrimoine bâti. « Si vous

À propos de la CCN

êtes propriétaire d'édifices, vous devez les entretenir, affirme Mme Lemay. Nous avons examiné de façon détaillée les avoirs de la CCN pour veiller à ce que les plans et les processus adéquats soient en place. »

Les terrains — et plus précisément la propriété des terrains — sont essentiels à la CCN pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat. La CCN est propriétaire d'environ 10 p. 100 de tous les terrains de la région. La dernière grande période d'acquisition de terrains a pris fin dans les années 1960; l'an dernier, une nouvelle ère a commencé. « Dans le parc de la Gatineau, nous avons commencé à acquérir des terrains privés en 2008, une centaine d'acres à ce jour, précise Mme Lemay. Nous n'avions pas fait cela depuis longtemps. Notre objectif est d'empêcher l'exploitation du Parc à long terme, et nous acquerrons des terrains tant qu'il y aura des occasions de le faire et que les budgets le permettront. Nous avons embauché du personnel, inventorié les propriétés privées et élaboré un plan d'action proactif. »

Le boulevard de la Confédération — un parcours d'honneur qui encercle le cœur de la capitale — est un projet de la CCN qui a été primé dans les années 1990. Ce boulevard, ainsi que l'ensemble des parcs, fournit à la CCN d'extraordinaires scènes publiques où présenter sa programmation nationale. Les activités de la CCN jouent un rôle important dans l'accomplissement de sa mission. « Les activités que nous organisons dans la capitale sont une fenêtre ouverte sur l'histoire, la géographie et la culture du Canada, explique Mme Lemay. Nous voulons que les Canadiens et Canadiennes se reconnaissent dans la capitale de leur pays. Prenez le Bal de Neige. L'année dernière, nous avons consacré tout un week-end à la province du Nouveau-Brunswick, qui célébrait les 225 ans de sa fondation. J'ai entendu plusieurs Néo-Brunswickois dire à quel point ils étaient fiers de voir leur province en vedette dans la capitale. »

Marie Lemay a maintenant entrepris sa deuxième année à la CCN. Plusieurs des plans et des stratégies qui ont gagné en importance l'année dernière — les biens acquis, les partenariats soutenus — serviront de solides assises pour continuer à bâtir. Cela est particulièrement vrai maintenant que le gouvernement fédéral a répondu si positivement à la revue du mandat. La CCN est là pour longtemps, nous rappelle-t-elle. Restez à l'affût.

À propos de la CCN : Un aperçu détaillé

Notre mission

La mission de la Commission de la capitale nationale (CCN) est de susciter un sentiment de fierté et d'unité nationale par l'entremise de la région de la capitale du Canada.

Notre mandat

La *Loi sur la capitale nationale* de 1958, modifiée en 1988, stipule qu'il incombe à la CCN

- d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et de concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale;
- d'organiser, de parrainer ou de promouvoir, dans la région de la capitale nationale, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles du Canada ainsi que du patrimoine des Canadiens.

Le mandat de la CCN consiste aussi à coordonner les politiques et les programmes du gouvernement du Canada en matière d'organisation, de parrainage ou de promotion, par les ministères, d'activités et de manifestations publiques liées à la région de la capitale du Canada et à approuver le design d'édifices et l'utilisation du sol ainsi que tous les changements apportés à l'usage des terrains fédéraux de la région.

Notre histoire

Une mission précise Lorsque le Parlement a créé la CCN en 1959, il lui a confié une mission bien précise : concrétiser la vision formulée dans le « Plan Gréber » de 1950 par des routes, des parcs et des complexes gouvernementaux. En 1988, comme une bonne partie du plan avait été réalisée, le Parlement a attribué à la CCN une responsabilité supplémentaire : collaborer avec des partenaires fédéraux afin d'animer la capitale avec une programmation d'importance nationale.

Héritière du passé La CCN a à peine 50 ans, mais, à titre d'institution, elle s'appuie sur deux prédécesseurs : la Commission d'amélioration d'Ottawa, créée en 1899 afin d'embellir la ville forestière de l'époque, et la Commission du district fédéral, établie en 1927 pour élargir la capitale du Canada sur le territoire de deux provinces. Ces deux organismes sont des pionniers de l'urbanisme dans la capitale.

De nombreuses réalisations Beaucoup a été accompli au cours du dernière siècle. En 1900, Ottawa est devenue la première ville d'Amérique du Nord à aménager une promenade urbaine. Une promenade panoramique relie, de nos jours, le Québec et l'Ontario en un seul réseau vert qui s'étend sur plusieurs kilomètres. Ensemble de terres agricoles à l'origine, le parc de la Gatineau s'est transformé en enclave extraordinaire où les activités de conservation et les loisirs coexistent dans un délicat équilibre. La Ceinture de verdure, l'une des plus grandes du monde, continue de protéger nos paysages nordiques et notre patrimoine rural à la lisière de la ville. Par ailleurs, la CCN a investi dans la restauration d'édifices et de quartiers patrimoniaux, la conception et l'aménagement d'un parcours d'honneur, l'installation de monuments, l'organisation de festivals nationaux et bien d'autres choses.

Poursuite des travaux Ces réalisations ne se sont pas produites du jour au lendemain. Elles résultent d'une planification minutieuse, focalisée et persistante au fil de plusieurs générations et d'une concentration de tous les instants sur les besoins de la population canadienne de l'avenir. Depuis 1959, la CCN a renouvelé son plan directeur à deux occasions, chaque fois en se projetant plus loin dans le futur. Le centre d'attention change au rythme de l'évolution du Canada. Les processus s'adaptent en réponse aux revendications de la population canadienne, qui réclame une plus grande participation. Toutefois, la mission demeure, celle de créer un sentiment de fierté et d'identité nationale par l'entremise de la capitale du Canada.

Notre structure institutionnelle

Au 31 mars 2009, la CCN comptait 472 employés qui contribuent à la planification, à la construction, à la promotion et à l'utilisation éclairée de la région de la capitale du Canada.

La CCN se divise en directions, qui sont toutes chapeautées par un cadre supérieur chargé de s'assurer de la mise en œuvre intégrale et de la bonne gestion des politiques institutionnelles. La première dirigeante fixe les objectifs opérationnels et de gestion, prépare des stratégies de mise en œuvre, supervise les activités courantes et agit comme porte-parole de l'organisme. De plus, elle rend des comptes au conseil d'administration.

Rémunération de la haute direction Les membres de l'équipe de la haute direction bénéficient d'un régime de rémunération constitué d'un salaire de base, auquel peut s'ajouter une rémunération au rendement, et d'avantages sociaux semblables à ceux qui sont accordés aux autres hauts fonctionnaires (y compris des prestations de maladie, l'assurance des soins dentaires, un régime d'assurance-vie et un régime de pension).

Comité de la haute direction de la CCN

Au 31 mars 2009

Assis (de gauche à droite) :

Marie Lemay
Première dirigeante

Jean-François Trépanier
Vice-président administratif, Opérations

Debout (de gauche à droite) :

Diane Dupuis
Vice-présidente, Ressources humaines et gestion de l'information

Pierre Désautels
Directeur administratif, Finances et approvisionnement et chef des services financiers

Michelle Comeau
Vice-présidente, Environnement et terrains et parcs de la capitale

Richard Fujarczuk
Avocat général, Services juridiques et Secrétariat de la Commission

Guy Laflamme
Vice-président, Expérience de la capitale, communications et marketing

François Lapointe
Directeur administratif, Aménagement de la capitale

Roland Morin
Directeur administratif, Gestion de l'immobilier, design et construction

Natalie Kinloch
Conseillère stratégique principale, Planification corporative

Nos produits

Découverte de la capitale

Des manifestations qui enrichissent l'expérience que procure la capitale, dont la fête du Canada, le Bal de Neige, le spectacle son et lumière, Les lumières de Noël au Canada, ainsi que des hommages à des commémorations et à des évènements d'envergure nationale

Des programmes d'interprétation qui donnent un sens à l'expérience véhiculée par la capitale, notamment sur la colline du Parlement et le boulevard de la Confédération

Des monuments commémoratifs qui rendent hommage à l'histoire et aux réalisations du Canada, comme le Monument aux Valeureux

Planification, préservation et aménagement de la capitale

Un système intégré de plans qui vont du plus général, d'envergure régionale (le *Plan de la capitale du Canada*), aux plans de secteur et de zone détaillés

Des pouvoirs en matière de design et d'utilisation du sol qui visent les terrains fédéraux

Un leadership en aménagement du transport régional

Gérance de terrains et de biens immobiliers

Des biens patrimoniaux, des parcs et des espaces verts, des sentiers récréatifs, des promenades, des propriétés louées, des ponts, des routes et d'autres biens immobiliers

Les résidences officielles du Canada

La gérance de l'environnement

Nos principes directeurs

En tant qu'intendante de la confiance du public,
la CCN a élaboré un ensemble de principes pour guider
la direction de ses affaires.

Responsabilisation

La CCN s'engage à servir le public avec fierté et à être responsable et respectueuse en exerçant une gestion financière prudente.

Clarté

La CCN établit des priorités claires et elle s'engage à créer une vision commune de la région de la capitale du Canada pour tous les Canadiens.

Intégrité

La CCN interagit de façon honnête, respectueuse et juste avec les clients, les partenaires et le public.

Ouverture et transparence

La CCN exerce ses activités d'une façon ouverte et inclusive et dans un esprit de collaboration. Elle consulte les intervenants et elle maintient une approche opérationnelle flexible.

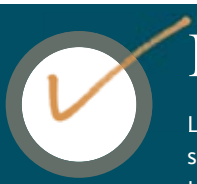

Leadership et innovation

La CCN accorde de l'importance à la création et à l'innovation fondées sur les connaissances et la recherche. Elle agit de façon proactive pour trouver des solutions aux problèmes et elle donne l'exemple.

Faits saillants financiers : Sur cinq ans, se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2009	2008	2007	2006	2005
			Redressé		Redressé
Financement d'exploitation					
Crédits parlementaires liés aux dépenses d'exploitation	78 703	78 160	77 198	70 195	68 404
Produits d'exploitation	38 130	37 005	37 642	51 675	33 429
	116 833	**115 165**	**114 840**	**121 870**	**101 833**
Financement des immobilisations					
Crédits parlementaires liés aux dépenses en immobilisations*	25 134	17 935	17 935	22 898	33 263
Virement du Fonds d'acquisition et d'aliénation au programme d'immobilisations**	s.o.	215	3 739	5 589	7 366
	25 134	**18 150**	**21 674**	**28 487**	**40 629**
Charges d'exploitation	148 781	131 455	127 666	125 585	133 679
Immobilisations					
Terrains	260 350	262 225	258 028	267 161	285 716
Immeubles et infrastructures (net de l'amortissement)	241 308	245 543	246 602	237 493	249 099
Acquisition et amélioration des immobilisations	23 361	21 827	21 952	19 424	35 438
Projets d'immobilisations importants					
Réaménagement des plaines LeBreton	986	1 795	1 778	7 022	24 697
Résidences officielles	3 938	4 551	5 939	2 530	568
Acquisition de biens immobiliers	3 301	2 599	904	–	–
Fonds d'acquisition et d'aliénation	43 280	42 887	44 015	43 655	19 130

* Y compris le financement pour des projets spéciaux

** Le Fonds d'acquisition et d'aliénation n'est plus utilisé pour financer le programme d'immobilisations à la suite d'une décision du Conseil du Trésor le 4 septembre 2008.

Faits saillants des activités : Animation et promotion de la capitale

Les espaces publics de la capitale constituent des scènes naturelles où les Canadiennes et les Canadiens viennent faire connaissance avec l'histoire et la culture de leur pays et nouer des liens entre eux. L'an dernier, la CCN a œuvré de manière stratégique afin de mettre à profit et d'améliorer un ensemble intégré de programmes qui repose sur des thèmes nationaux, se concentre sur la diversité canadienne et reflète les célébrations provinciales et territoriales.

En 2008-2009, le Canada a célébré de nombreux anniversaires, dont beaucoup ont été soulignés dans la capitale. Parmi ceux-ci, mentionnons le 400e anniversaire de Québec, le 150e anniversaire de la Colombie-Britannique et le centenaire du premier vol motorisé. La province du Nouveau-Brunswick, qui a fêté ses 225 ans d'histoire en 2009, a été en vedette au Bal de Neige, afin de commémorer cette étape avec le reste du pays.

La jeunesse canadienne apprend à dialoguer avec la capitale. L'an dernier, la CCN a atteint quelque 500 000 jeunes du pays par des activités éducatives et de rayonnement. Près de 40 000 enseignantes et enseignants des quatre coins du Canada ont visité le site Web « Tout un lieu de rassemblement », ressource pédagogique en ligne qui fournit de l'information et propose des activités et des leçons sur la capitale. La CCN s'affaire à élaborer de nouveaux outils de communication pour nouer des liens avec les jeunes. Enfin, un groupe d'élèves de la région a aidé à mettre à l'essai une production MP3 qui raconte le récit de jeunes Canadiens qui sont allés à la guerre.

La capitale constitue un lieu où la population canadienne se rassemble pour se rappeler et honorer son passé. Durant la semaine du 4 au 10 novembre, des milliers de noms ont été projetés sur le Monument commémoratif de guerre du Canada lors de vigiles nocturnes à la mémoire des personnes tuées durant la Première Guerre mondiale. Au monument, des interprètes ont aidé à donner un visage humain à la guerre en racontant le récit de deux soldats du second conflit mondial : Elmer Paudash, pilote autochtone disparu au combat, et Arthur Wilkinson, soldat natif d'Ottawa dont la mère, Alta, a fondé la section d'Ottawa de l'association des mères décorées de la Croix d'argent.

La capitale appartient à toute la population canadienne et la CCN ne peut l'édifier sans la participation du public et le soutien de partenaires et de commanditaires. L'an dernier, 21 ministères et organismes se sont mis de la partie et ont aidé à animer la capitale. Dix ententes de partenariat pluriannuelles, d'une valeur globale de près d'un million de dollars, ont été conclues. Par ailleurs, la CCN est parvenue à contracter deux importantes alliances qui étaient axées sur des manifestations et qui ont aidé à donner une visibilité nationale à la région de la capitale ainsi qu'à la CCN. La première alliance a été forgée avec Hockey Canada pour les Championnats mondiaux junior, tandis que la deuxième a été nouée avec l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision pour la 29e cérémonie annuelle de remise des prix Génie, qui a eu lieu en avril 2009.

Vivre ensemble les grands moment du pays Les gens ont été nombreux à venir célébrer des évènements d'importance nationale dans la capitale. La collaboration avec les provinces et les territoires a permis d'intégrer à la programmation de la CCN des activités et des manifestations mettant le pays en vedette. Le nombre de personnes mobilisées — y compris des jeunes — a crû constamment.

CHARGES D'EXPLOITATION : ANIMATION ET PROMOTION DE LA CAPITALE

POURCENTAGE DU TOTAL DE LA CCN

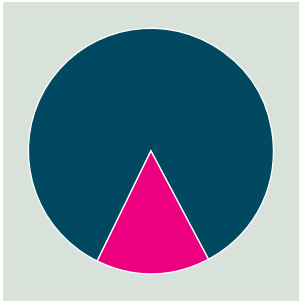

15 %

RÉPARTITION DES COÛTS RÉELS

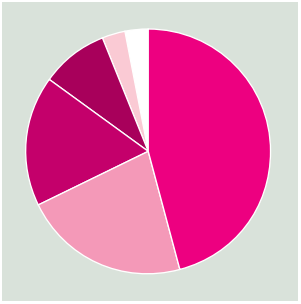

- Activités publiques : 46 %
- Marketing et communications de la capitale : 22 %
- Soutien aux programmes : 17 %
- Interprétation : 9 %
- Amortissement : 3 %
- Commémorations : 3 %

Les joies de l'hiver

Imaginez que vous venez d'arriver au Canada. Il fait froid et il neige. Peut-être auriez-vous envie d'hiberner jusqu'au printemps. Mais les interprètes du parc de la Gatineau ont d'autres plans en tête. Ils veulent vous faire profiter des joies de l'hiver.

« Nous offrons aux néo-Canadiens un programme d'initiation à la raquette, explique Rachel Paquette, interprète du parc de la Gatineau. Nous montrons aux gens qui nous viennent des centres communautaires ou des écoles de langues comment faire de la raquette. Nous faisons avec eux une randonnée d'une heure que nous terminons devant un bon chocolat chaud. »

Pour beaucoup de participants, cette randonnée d'une heure n'est que le début de l'aventure. « Les fins de semaine, nous proposons des programmes qui s'adressent à tous : aux jeunes, aux élèves, au grand public, précise M^me^ Paquette. Nous sommes heureux de voir dans le Parc des gens qui ont été initiés à la raquette et qui reviennent en compagnie de leur famille. »

« Les gens sont émerveillés par la beauté du Parc, et ils sont fiers d'être sortis de leur hibernation pour l'admirer et en profiter », ajoute-t-elle.

C'est le message aux Canadiens : « L'hiver est merveilleux. Venez visiter le parc de la Gatineau, un monde de merveilles à découvrir tout au long de l'année. »

Faits saillants des activités : Planification, design et utilisation du sol

La création d'une grande capitale moderne est l'œuvre de nombreuses années. Elle dépend d'une planification minutieuse, persistante et à long terme. Au cours du dernier exercice, la CCN a poursuivi l'élaboration de nouveaux plans et l'examen des plans en vigueur qui ont été touchés par l'évolution des circonstances et qui sont influencés par de nouvelles possibilités. Le processus est long et complexe et il engage de nombreuses parties prenantes. Au sommet de la hiérarchie de planification, on trouve un seul énoncé d'orientation, tandis que des plans de secteur et de zone détaillés occupent les niveaux les plus bas. Trois plans directeurs assurent une orientation stratégique pour d'importants éléments d'actif, soit le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure et les terrains urbains.

HIÉRARCHIE DE PLANIFICATION DE LA CCN

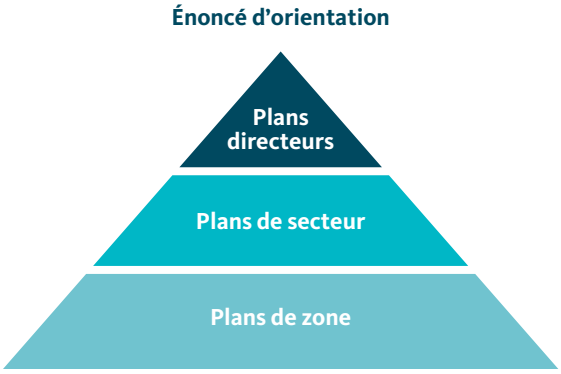

L'an dernier, la CCN a réévalué le *Plan de la capitale du Canada*, produit en 1999 afin d'orienter l'aménagement de la capitale dans son ensemble sur une période de 50 ans. Elle a commencé la révision du *Plan directeur de la Ceinture de verdure* et procédé à de vastes consultations pour déterminer les endroits où les pressions urbaines se sont intensifiées depuis la publication du document au milieu des années 1990 et pour examiner les domaines dans lesquels celui-ci doit s'adapter. La CCN a poursuivi la rédaction d'un nouveau plan pour les terrains urbains de la capitale. L'an dernier, elle a évalué les conditions en vue de concevoir une vision directrice. Elle a, en même temps, effectué une planification plus détaillée de certaines zones du secteur du cœur, où elle prévoit améliorer l'accès au public et donner plus d'importance à ces lieux pour que la population en profite davantage.

En qualité de seul organisme de planification doté d'une compétence des deux côtés de la rivière des Outaouais, la CCN s'est attribué un important rôle de chef de file dans le développement du transport intégré à la grandeur de la région. L'an dernier, de concert avec des partenaires, la CCN a consulté la population au sujet des liaisons interprovinciales et a fait connaître l'option privilégiée. Elle a également lancé une étude de planification stratégique de l'intégration du transport collectif interprovincial.

Dans chaque secteur de la planification, la CCN a trouvé de nouveaux moyens de collaborer plus étroitement et plus efficacement avec les parties prenantes, les municipalités et le grand public. À ses yeux, le partenariat a prouvé sa valeur.

Tout est conforme au plan La CCN a continué de constituer — et parfois de remanier — un vaste corpus de plans intégrés liés à la capitale. Dans le domaine des transports, en particulier, elle a travaillé avec des partenaires et a pris les devants sur des enjeux d'importance pour la région.

CHARGES D'EXPLOITATION : PLANIFICATION, DESIGN ET UTILISATION DU SOL

POURCENTAGE DU TOTAL DE LA CCN

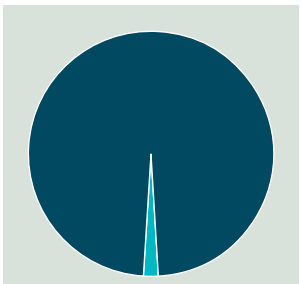

2 %

RÉPARTITION DES COÛTS RÉELS

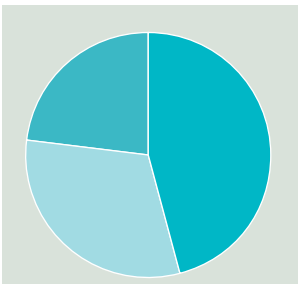

- Planification des transports : 46 %
- Planification : 31 %
- Design et utilisation du sol : 23 %

La CCN ne peut s'occuper seule de la planification. C'est pourquoi chaque processus de planification majeur — par exemple, le *Plan directeur de la Ceinture de verdure*, qui est de nouveau à l'étude depuis peu — est enrichi et bonifié grâce à un échange de vues méthodique, positif et minutieux entre les planificateurs et les gens qu'ils servent.

Elisabeth Lacoursière est agente principale des relations publiques et communautaires. Son travail consiste à réunir les gens, à les amener à discuter et à les aider à se comprendre.

Une partie du processus se fait au sein de la CCN. « Nous veillons à bien préparer les membres du personnel en vue des consultations. Nous voyons à ce qu'ils sachent quel genre de questions seront posées et, surtout, nous les aidons à mener le processus, qui comprend habituellement une séance d'accueil et une présentation suivie d'une période de questions. »

Le public doit aussi être rassuré. « Les portes sont ouvertes, et nous sommes là pour faire bon accueil aux gens, affirme M^me^ Lacoursière. Nous les mettons à l'aise et nous les assurons qu'ils prendront part à un processus constructif. »

« Le but ultime est d'en arriver à une meilleure planification », insiste-t-elle.

Faits saillants des activités : Gestion des biens immobiliers

Entre autres efforts visant à améliorer l'aspect physique de la capitale l'an dernier, la CCN a entrepris un large éventail de projets, de la restauration d'édifices patrimoniaux aux nouvelles constructions, de l'asphaltage à l'aménagement paysager de parcs, et de la protection de l'environnement à la gestion de la plus grande patinoire du monde. Elle a aussi réalisé une gamme complète de projets de renouvellement de l'infrastructure qui ont notamment concerné des ponts, des routes et des murs de soutènement. Et elle s'est acquittée de l'ensemble de ces tâches tout en travaillant avec acharnement à la protection de l'environnement.

Dans le secteur du cœur, la CCN a poursuivi le travail aux plaines LeBreton; elle examine présentement la meilleure façon d'entreprendre la deuxième phase du projet. Les travaux se sont, par ailleurs, poursuivis sur le boulevard de la Confédération : on a terminé le design du tronçon de la promenade Sussex Sud. Dans la Ceinture de verdure, la CCN a construit un milieu humide artificiel à l'emplacement d'un ancien site d'enfouissement. Il s'agit d'une solution novatrice qui vise à mieux gérer l'écoulement de l'eau. En outre, la CCN a accompli d'autres progrès au chapitre de l'évaluation et de la restauration de sites contaminés dans la région, habituellement là où des industries ont exercé leurs activités ou des réservoirs de carburant ont été enfouis. Elle a effectué 26 études environnementales et évaluations des risques durant l'exercice, tandis que trois projets de restauration sont en cours.

La « capitale verte » continue de s'agrandir, la CCN ayant acheté 45 hectares (plus de 100 acres) de terrains privés dans le parc de la Gatineau, dans le contexte du plan de conservation à long terme de celui-ci. De surcroît, elle a établi un plan de conservation pour l'aider à protéger les écosystèmes du Parc et a organisé des ateliers avec les municipalités, des groupes d'intérêt et le personnel sur une variété de sujets, y compris les espèces en péril. Alors que le nombre de visites des sentiers récréatifs a atteint le chiffre de 52 millions l'an dernier, la CCN a développé le réseau davantage : de nouveaux tronçons ont été aménagés dans la Ceinture de verdure et au centre-ville (du Musée canadien des civilisations au Musée canadien de la guerre).

Les travaux d'entretien et de réfection se sont poursuivis dans les résidences officielles, compte tenu de leur valeur à titre d'édifices patrimoniaux et de lieux d'accueil et de cérémonie d'envergure nationale. Fait digne de mention, le Centre d'accueil des visiteurs de Rideau Hall a été restauré au cours de l'année. Les efforts consentis par la CCN pour ce projet ont été bien récompensés : la CCN a obtenu en 2009 un certificat de mérite dans la catégorie « Restauration » lors de la remise des prix annuels de la conservation de l'architecture d'Ottawa.

Construire et redonner vie La CCN a continué de façonner la capitale en un cadre naturel pour le siège du gouvernement, qui fait le lien avec son caractère symbolique. Elle a aussi travaillé à la protection de l'environnement et géré les détails pratiques du renouvellement de l'infrastructure.

CHARGES D'EXPLOITATION : GESTION DES BIENS IMMOBILIERS

POURCENTAGE DU TOTAL DE LA CCN

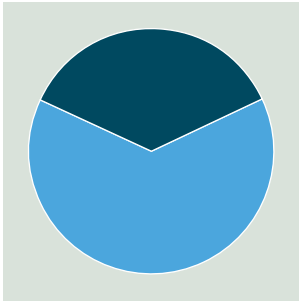

64 %

RÉPARTITION DES COÛTS RÉELS

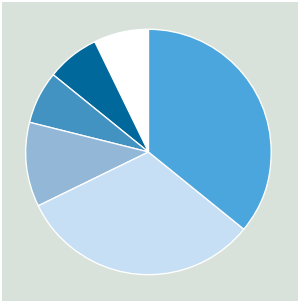

- Gestion de portefeuille : 36 %
- Amortissement : 32 %
- Paiements tenant lieu d'impôt foncier : 11 %
- Résidences officielles : 7 %
- Soutien aux programmes : 7 %
- Gestion de l'environnement : 7 %

Depuis cet hiver historique de 1970-1971, quand la CCN a transformé pour la première fois le canal Rideau en patinoire, des millions de Canadiens ont chaussé leurs patins et ont descendu tant bien que mal les marches de bois jusqu'à la surface glacée. Les travaux de remplacement de ces escaliers ont commencé en 2008.

Le concepteur industriel Richard Palmer se rappelle de ce projet avec satisfaction. « Il y a trois ans, on ne pensait qu'au remplacement à la fin du cycle de vie. Puis, on a commencé à envisager des façons de rendre les escaliers plus faciles d'accès et plus sécuritaires, d'en faciliter l'installation et l'enlèvement, de minimiser les réparations et de concevoir des escaliers convenant mieux à un site du patrimoine mondial », explique-t-il.

« On a imaginé un concept qui saurait accommoder le plus grand nombre de gens possible, y compris les enfants, les personnes âgées et les malvoyants, les patineurs comme les promeneurs. Pour nous aider, nous avons fait appel à des conseillers du centre de réhabilitation de l'Institut national canadien pour les aveugles », poursuit M. Palmer.

Aujourd'hui, en 2009, la structure est plus solide, sécuritaire et élégante. Davantage de Canadiens pourront maintenant accéder plus facilement à la patinoire du canal Rideau.

Faits saillants des activités : Services généraux

L'an dernier, la CCN a pris l'engagement d'être plus ouverte et plus transparente et a mis en œuvre d'importantes mesures pour le respecter. La rénovation de la salle de réunion de son siège social constitue un signe tangible de changement : on a installé des sièges pour le public et de l'équipement de communication afin de faciliter l'ouverture. Le poste d'ombudsman a été créé et pourvu en tant que ressource indépendante à qui le public peut s'adresser pour traiter les plaintes quand toutes les autres ressources ont été épuisées. À l'interne, l'approche a été axée sur les relations communautaires et sur l'élaboration de principes de service à la clientèle et d'un processus de gestion des demandes du public.

Les relations communautaires représentent un important volet de la réussite de la CCN. La première dirigeante a été très active au sein de la collectivité l'an dernier : elle a fait des présentations et collaboré avec de nombreux groupes et municipalités. Entre autres, elle a pris part à des réunions tripartites de planification avec les maires de Gatineau et d'Ottawa et organisé la toute première table ronde des maires. Soucieuse d'entretenir de bonnes relations, la CCN a, tout au long de l'exercice, initié la communication avec les collectivités visées par ses projets.

L'amélioration des processus institutionnels de gouvernance et de gestion s'est poursuivie durant l'année. Lors de la toute première séance de réflexion du conseil d'administration, on a réalisé une consultation sur l'élaboration d'un nouveau cadre de gouvernance. Par ailleurs, la CCN a lancé un processus de modification de ses règlements généraux et de rédaction de chartes pour le conseil d'administration et certains comités. Elle a également mis au point un cadre de gestion des risques d'entreprise et commencera à l'appliquer à ses activités. De nouveaux règlements ont aussi amorcé le travail en vue de l'adoption, d'ici le 1er avril 2011, des Normes internationales d'information financière pour la présentation des renseignements de cette nature par la CCN.

Le recrutement et le maintien en poste d'employés expérimentés et qualifiés sont cruciaux pour la réussite de la CCN, mais le secteur des ressources humaines constitue un défi de taille au fur et à mesure du vieillissement des effectifs. La CCN intègre la planification des ressources humaines dans le processus de planification d'entreprise. Au cours du dernier exercice, les directions ont dressé la liste des principaux postes et élaboré des plans d'action qui ont servi de fondement à la première phase du processus institutionnel de planification de la relève.

Vers l'ouverture et la transparence La CCN a pris des mesures énergiques afin d'améliorer les processus de gouvernance et de devenir plus ouverte et plus transparente. En même temps, elle a procédé à un examen interne pour bonifier les processus et les systèmes de base en matière de gestion.

CHARGES D'EXPLOITATION : SERVICES GÉNÉRAUX

POURCENTAGE DU TOTAL DE LA CCN

19 %

RÉPARTITION DES COÛTS RÉELS

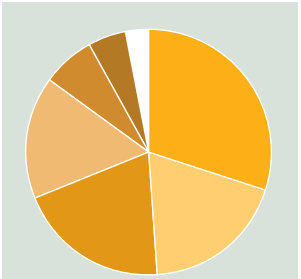

- Locaux du siège social : 30 %
- Technologie de l'information : 19 %
- Autres services de gestion : 20 %
- Finances et administration : 16 %
- Ressources humaines : 7 %
- Services juridiques : 5 %
- Amortissement : 3 %

Les membres du personnel de la CCN sont des gens extrêmement dévoués. Les statistiques révèlent qu'en moyenne, ils sont à l'emploi de la CCN depuis plus de 10 ans. L'un de ces employés chevronnés et dévoués est Don Martin, technologue principal des levés, qui prévoit prendre sa retraite en 2009.

La patinoire du canal Rideau existait depuis 10 ans à peine quand M. Martin a mis un terme à sa carrière militaire, après 25 ans de service, pour se charger de la gestion de la patinoire. En travaillant de concert avec Nirmal Sinha, du Centre national de recherches du Canada, il a joué un rôle clé dans l'évolution des techniques de sécurité de la surface glacée pendant les 25 années qui ont suivi.

M. Martin est reconnu comme le « maître de la glace » — et il continuera de l'être. « Don a fait de la patinoire du canal Rideau l'attraction de classe mondiale qu'elle est devenue, et son nom figurera en haut de la liste des pionniers de la patinoire », affirme Marc Corriveau, directeur, Terrains urbains et réseau routier.

La planification de la relève a été le point central de la planification des ressources humaines l'année dernière. Et ce sont la compétence et le savoir d'employés comme M. Martin qui rendent le processus essentiel.

À propos de la conscience sociale

Le virage écologique

Quand il est question d'environnement, la CCN cherche sans cesse de nouvelles façons de « prêcher par l'exemple ». En 2008, par exemple, le personnel a transformé ce qui aurait pu être un projet de démolition ordinaire en un nouveau modèle de recyclage.

La CCN avait déjà décidé de démolir une ancienne école située dans la Ceinture de verdure et d'aménager le point de départ d'un sentier à cet endroit. « Mais avant de démolir l'édifice, nous l'avons examiné pour voir ce que nous pourrions recycler », explique Eva Katic, gestionnaire principale de la gestion des terrains.

Les résultats ont été exceptionnels. « Nous avons récupéré 97,6 p. 100 des matériaux, soit 973 626 livres (441 637 kg) de déchets qui ne se sont pas retrouvés au site d'enfouissement », précise M^me^ Katic. Le cuivre, par exemple, a été vendu et les vieilles poutres de sapin sont allées à un constructeur de bateaux. D'autres matériaux ont été réutilisés sur place.

Pour la CCN, le véritable sens du projet ne réside pas dans le fait d'avoir économisé de l'argent ou d'avoir réduit la quantité de déchets. « Cela nous montre l'importance de chercher des solutions écologiques dans le cadre de notre travail quotidien. Ce projet a fait partie d'un changement de mentalité », souligne M^me^ Katic.

Une campagne remarquable

Quand l'équipe de la Direction de l'expérience de la capitale, des communications et du marketing a pris charge de la Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada de 2008, elle savait qu'elle en ferait une campagne novatrice et convaincante.

« Le défi était d'égaler ou de dépasser le résultat des campagnes très réussies des années précédentes, explique Patrice Bastien, directeur de la campagne. Pour y arriver, nous savions que nous devions être très créatifs. »

L'équipe a décidé de miser sur l'émotion. « Nous avons réalisé une vidéo dans laquelle témoignaient cinq employés de la CCN qui étaient bénévoles dans des organismes communautaires ou de santé ou qui bénéficiaient de leurs services. » Cette vidéo a été présentée au personnel au lancement de la campagne, lors duquel Richard Daigneault, un employé de la CCN, a interprété la chanson qu'il avait composée pour l'occasion.

« La vidéo était très, très émouvante. Et son effet a été évident. En cinq jours seulement, nous avions atteint notre objectif de 90 000 dollars », relate M. Bastien.

Les employés ont récolté la somme remarquable de 109 887 dollars, pour atteindre un taux de participation de 80 p. 100. Et ce n'est pas tout. La CCN s'est classée parmi les 108 ministères et organismes fédéraux finalistes au titre de la meilleure campagne. La chanson de M. Daigneault a été reprise par d'autres ministères et elle a été enregistrée.

Ce fut, en effet, une campagne remarquable.

Partie II : Rapport au Parlement

Gouvernance

Obligation de rendre des comptes au public

La CCN rend des comptes à la population canadienne par l'entremise du Parlement et du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, aidé du ministre des Affaires étrangères, à qui on a confié le poste de ministre d'État (Commission de la capitale nationale). Le gouvernement tient compte des intérêts de la population du pays quand il communique les politiques et les priorités fédérales pour la CCN. Le conseil d'administration s'oriente sur celles-ci lors de la prise de décisions tout au long de l'exercice et, chaque année, lors de l'élaboration d'un nouveau plan d'entreprise. Un résumé du plan d'entreprise et un rapport annuel sont déposés tous les ans au Parlement. Par le truchement de ces documents, la CCN rend compte de son rendement par rapport aux objectifs, aux stratégies et aux cibles de rendement.

Évaluation objective et indépendante

Le Bureau du vérificateur général du Canada est le vérificateur indépendant de la CCN. Il effectue chaque année la vérification de ses états financiers. Selon les récentes modifications à la *Loi sur les finances publiques*, tous les 10 ans, le vérificateur général entreprend aussi un examen spécial de la CCN. Réalisé en 2007, le dernier n'a décelé aucune lacune importante dans les systèmes et les pratiques étudiés. La CCN est en train de donner suite aux 10 recommandations qui ont été formulées dans les domaines de la planification, de la gouvernance, de la planification stratégique et de la gestion des risques ainsi que de la planification des ressources humaines.

Conseil d'administration

STRUCTURE ET RENDEMENT

Société d'État fédérale, la CCN est dirigée par un groupe de 15 membres *(voir à la page 25)* qui constituent un échantillon représentatif de la population des quatre coins du pays. Le conseil d'administration est responsable de la surveillance de haut niveau et de l'orientation stratégique de la CCN. En plus de voir à la protection et à l'utilisation efficace et efficiente des ressources institutionnelles, il s'efforce de favoriser de bonnes relations avec les gouvernements, les administrations municipales et le public. De plus, il surveille et évalue le rendement et présente des rapports sur ce sujet. Enfin, le conseil supervise les comités de direction et consultatifs et tient compte de leurs conseils. *(Voir la liste des comités et de leurs membres à l'annexe I.)*

L'organigramme de la page suivante illustre les relations entre le conseil d'administration et ses comités.

RÉALISATIONS

En 2008-2009, le conseil d'administration s'est réuni 10 fois : six réunions se sont tenues à la fois en public et à huis clos, tandis que quatre se sont déroulées uniquement à huis clos. À cela s'ajoutent une assemblée générale annuelle publique et une rencontre visant les groupes d'intérêts locaux. Le conseil a aussi pris part à une première séance de réflexion.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé le rapport annuel, le plan d'entreprise et les états financiers de la CCN, de nombreuses transactions immobilières (baux, acquisitions et transferts de terrains), des projets de design et d'utilisation du sol et des ententes contractuelles. Il a également exercé d'autres pouvoirs conformément à ceux que lui confèrent la *Loi sur la capitale nationale* et les règlements administratifs de la CCN.

Le conseil d'administration a notamment approuvé :
- la réponse à l'étude d'évaluation environnementale de futures liaisons interprovinciales dans la région de la capitale nationale
- la création du poste d'ombudsman
- l'acquisition de 11 propriétés privées dans le parc de la Gatineau (une résidence, un terrain vague et de grandes propriétés susceptibles d'être aménagées)
- le Monument du centenaire de la Marine canadienne
- le profil des administrateurs de la CCN.

ORIENTATION

Quatre nouveaux membres se sont joints au conseil d'administration l'an dernier. La CCN accueille les nouveaux venus en leur donnant un exposé sur la responsabilisation, la structure des rapports hiérarchiques et les règlements administratifs. Ils se renseignent sur les programmes de la CCN et passent en revue les questions d'actualité avec des membres de la haute direction. En outre, ils reçoivent un exemplaire de lignes directrices et de documents fédéraux connexes sur la gouvernance des sociétés et ils assistent à une séance d'information qui porte sur les rôles et les responsabilités, la déontologie et les conflits d'intérêts. De plus, ils suivent un cours sur la gouvernance qui est offert par l'École de la fonction publique du Canada.

ÉVALUATION DU RENDEMENT

En 2008, le conseil d'administration s'est autoévalué. La majorité de ses membres ont estimé que le rendement du conseil était au-dessus de la moyenne. À sa demande, ce dernier a également été évalué par l'équipe de la haute direction de la CCN, qui a qualifié de très bon le rendement global du conseil.

Conseil d'administration de la CCN et comités de la CCN

Au 31 mars 2009

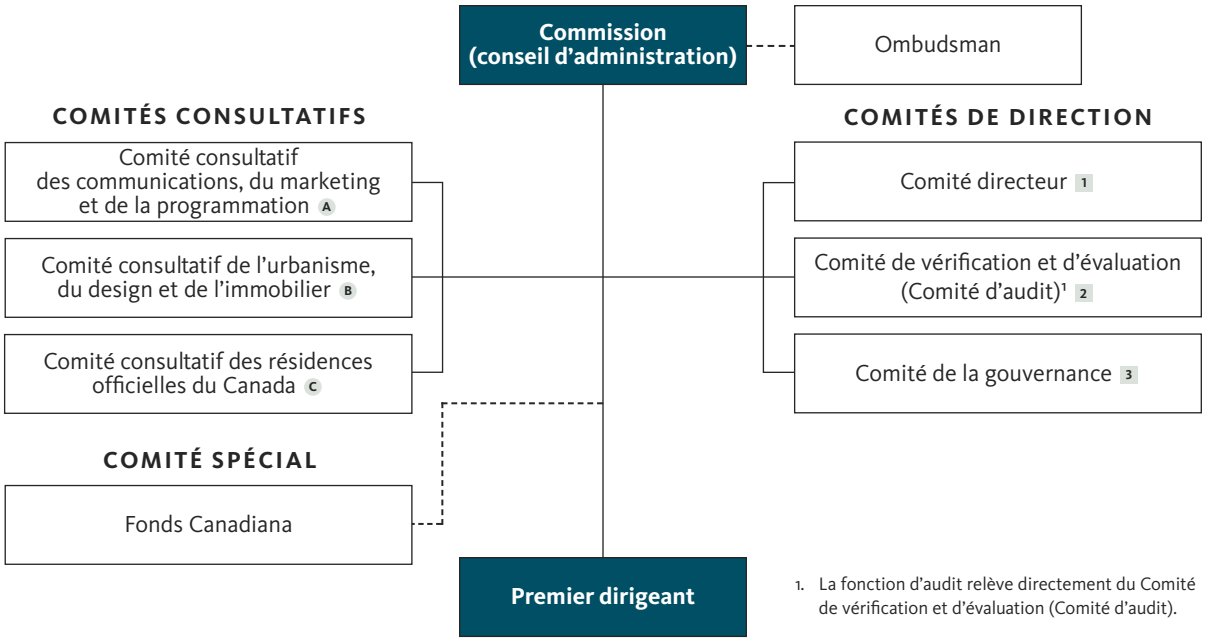

1. La fonction d'audit relève directement du Comité de vérification et d'évaluation (Comité d'audit).

Russell Mills
Ottawa (Ontario)
Président
Du 30 avril 2007
au 29 avril 2012
A B C 1 2 3

Marie Lemay
Chelsea (Québec)
Première dirigeante
Du 7 janvier 2008
au 6 janvier 2013
A B C 1

Richard Aubry
Williamstown (Ontario)
Du 30 juillet 2008
au 29 juillet 2012
C

Adel A. Ayad
Ottawa (Ontario)
Du 15 novembre 2007
au 14 novembre 2011
B 2

Kory Bobrow
Beaconsfield (Québec)
Du 11 octobre 2007
au 10 octobre 2011
2

Hélène Grand-Maître
Gatineau (Québec)
Du 1er avril 2007
au 31 mars 2011
A 2

Jacqueline Holzman
Ottawa (Ontario)
Du 15 novembre 2007
au 14 novembre 2009
3

Richard P. Jennings
Gatineau (Québec)
Du 3 décembre 2007
au 2 décembre 2009
2

Eric D. MacKenzie
Fredericton
(Nouveau-Brunswick)
Du 5 mars 2007
au 4 mars 2010
A 1

Frieda Martselos
Fort Smith
(Territoires du Nord-Ouest)
Du 9 juin 2005
au 25 mars 2013
1 3

André Rioux
Sept-Îles (Québec)
Du 18 juin 2008
au 17 juin 2012
2

Jason M. Sordi
Richmond Hill (Ontario)
Du 30 avril 2007
au 29 avril 2010
1 2 3

Brent Stefanson
Winnipeg (Manitoba)
Du 29 août 2008
au 28 août 2012
3

Robert Tennant
Ottawa (Ontario)
Du 5 mars 2007
au 4 mars 2010
3

Note : Au 31 mars 2009, le conseil d'administration comptait un poste vacant.

La CCN tient à remercier les membres du conseil suivants, dont le mandat a pris fin en 2008-2009 :
Jagtar Bains, Victoria (Colombie-Britannique) — le 17 juin 2008; **Anne Fry**, Edmonton (Alberta) — le 26 octobre 2008;
James Yamashita, Winnipeg (Manitoba) — le 28 août 2008; **Martin Cohos**, Calgary (Alberta) — le 16 janvier 2009 (*démission*)

INDÉPENDANCE

Les membres du conseil doivent agir avec honnêteté, diligence et prudence et en toute bonne foi, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ils sont renseignés sur les dispositions d'un règlement administratif visant à prévenir les conflits d'intérêts et agissent en conséquence. En outre, ils doivent se retirer du processus décisionnel lorsqu'ils risquent de se trouver en situation de conflit d'intérêts. La CCN exige que chaque nouveau membre lise la *Loi sur les conflits d'intérêts* et indique qu'il en comprend les principes.

RELATIONS AVEC LA DIRECTION

Les réunions du conseil commencent par la présentation d'un rapport des activités du premier dirigeant, afin de mettre les membres au courant des projets et des enjeux nouveaux et en cours. Le conseil d'administration participe pleinement à la planification stratégique de la CCN. D'abord, il réalise sa propre séance de réflexion annuelle, à laquelle participent les cadres supérieurs, et il élabore une orientation pour le plan d'entreprise de l'exercice en cours. En outre, il examine, trois fois par année, le rendement de la CCN par rapport au plan. Enfin, il approuve le plan d'entreprise et le rapport annuel avant la présentation de ces documents au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités.

RÉMUNÉRATION

Aux termes de la *Loi sur la capitale nationale*, le gouverneur en conseil fixe la rémunération versée au président, au premier dirigeant et à d'autres membres du conseil.

La rémunération du président respecte les *Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État* (en vigueur depuis le 1er octobre 2000). Le président reçoit des honoraires annuels d'un montant situé entre 8 000 dollars et 9 400 dollars, ainsi qu'une indemnité journalière de 375 dollars pour sa participation aux réunions du conseil et de ses comités ainsi que pour certaines responsabilités spéciales à titre de dirigeant et d'autres en matière d'analyse ou de représentation que le conseil approuve.

Les autres membres du conseil ne sont pas rémunérés pour assister ou participer aux réunions ordinaires du conseil d'administration. Pour leur participation aux travaux des comités et l'exécution de tâches spéciales, ils reçoivent des honoraires annuels établis par le gouverneur en conseil aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le montant des honoraires se situe entre 4 000 dollars et 4 700 dollars, tandis que celui de l'indemnité journalière est de 375 dollars. Pour sa part, le président du Comité de vérification et d'évaluation se voit verser des honoraires annuels supplémentaires de 2 000 dollars. Des indemnités journalières sont payées pour le temps consacré aux affaires de la CCN, conformément aux règlements administratifs institutionnels. Lorsqu'ils accomplissent des fonctions au nom de la CCN, les membres du conseil obtiennent un remboursement de toutes leurs dépenses raisonnables, y compris les frais de voyage, d'hébergement et de repas. Ces dépenses varient d'un membre à l'autre, selon les responsabilités des comités auxquels ils siègent et la distance parcourue pour participer aux réunions du conseil. *(Voir l'annexe II pour des renseignements sur la rémunération des membres du conseil et leur participation aux réunions.)*

Comités

Plusieurs comités soutiennent le conseil d'administration : des comités de direction, des comités consultatifs et un comité spécial.

COMITÉS DE DIRECTION

Comité directeur Le conseil d'administration peut déléguer certains pouvoirs et certaines fonctions au Comité directeur. Comme le conseil s'est occupé lui-même de tous les dossiers, il n'y a eu aucune réunion du Comité directeur en 2008-2009.

Comité de vérification et d'évaluation Ce comité examine les rapports internes d'audit ainsi que la vérification annuelle des états financiers et les examens spéciaux réalisés par le Bureau du vérificateur général du Canada. Il supervise directement les travaux du service d'audit interne de la CCN. Il améliore la gouvernance de la CCN en encadrant la présentation de rapports d'information financière et en voyant à la mise en place des processus et des contrôles nécessaires au soutien de la réalisation des objectifs de la CCN et à la garantie du respect des normes d'intégrité et de comportement les plus rigoureuses.

Comité de la gouvernance Ce comité examine les questions suivantes et, au besoin, formule des recommandations au conseil d'administration à leur sujet :

- la modification des règlements administratifs;
- les critères de sélection, les fonctions, les avantages et la rémunération du président, du premier dirigeant, d'autres membres du conseil ainsi que des membres des comités;
- le mandat, le fonctionnement, le profil des compétences et l'évaluation du rendement du conseil et de ses comités;
- les enjeux liés à la gouvernance en général.

COMITÉS CONSULTATIFS ET COMITÉ SPÉCIAL

La CCN recrute des conseillers qui sont des experts reconnus des milieux professionnels, universitaires et des affaires du Canada. Ces personnes fournissent des conseils techniques à la CCN et à d'autres organismes fédéraux et privés de la région de la capitale du Canada. Les quatre comités suivants apportent une perspective nationale et une rigueur professionnelle *(voir l'annexe I)*.

- Le Comité consultatif des communications, du marketing et de la programmation donne des conseils sur la programmation culturelle, le marketing, les commandites, les partenariats et les communications.
- Le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier donne des conseils sur les plans et les politiques à long terme concernant l'utilisation des propriétés et des terrains publics dans la région de la capitale nationale, sur les projets de design relatifs à ces terrains fédéraux et sur des enjeux d'ordre immobilier.
- Le Comité consultatif des résidences officielles du Canada donne des conseils sur la gestion des actifs et des sujets connexes qui se rapportent aux six résidences officielles de la région de la capitale du Canada.
- Le Fonds Canadiana sollicite des dons en espèces et des dons d'œuvres d'art et de meubles du patrimoine qui sont destinés à embellir les pièces d'apparat des résidences officielles.

Rapport de gestion

Environnement opérationnel

Des facteurs externes — économiques, sociaux, politiques, technologiques et de gestion de l'environnement — ont une incidence fondamentale sur la CCN. Le texte qui suit présente un instantané de l'environnement opérationnel dans lequel la CCN a exercé ses activités l'an dernier et donne un aperçu de la façon dont elle a réagi à ces défis et à ces occasions.

SUR LA SCÈNE MONDIALE

Depuis le milieu de 2008, chaque économie du monde subit un déclin. La chute de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain a donné un répit au secteur de l'exportation. Cependant, on prévoit que la baisse généralisée de la confiance des consommateurs continuera de miner l'activité touristique. Parmi les autres facteurs d'envergure mondiale qui sont entrés en ligne de compte l'an dernier, on trouve les effets de la plus grande rapidité des communications, le déplacement du centre d'intérêt de la planète vers l'Asie et les signes de plus en plus évidents des changements climatiques.

SUR LA SCÈNE CANADIENNE

Le Canada a été atteint par la crise économique mondiale, bien qu'il ait été plutôt protégé par la stabilité de son système financier et la hausse des dépenses gouvernementales. Les provinces manufacturières, comme l'Ontario, et les provinces productrices de ressources, comme l'Alberta, ont été particulièrement touchées par le déclin. Le tourisme canadien continue d'être faible, tandis que les voyages intérieurs ont, eux aussi, diminué. La société canadienne poursuit son évolution : la population vieillit et 20 p. 100 des gens sont maintenant nés à l'extérieur du pays. L'urbanisation continue, alors que le pays subit encore des tensions régionales, à la fois économiques et politiques, quoique les sondages indiquent que les Canadiennes et les Canadiens s'identifient à une même histoire et réagissent aux mêmes symboles. L'infrastructure urbaine se détériore et, bien que la préservation du patrimoine soit de plus en plus valorisée, ses coûts ont augmenté. La technologie est maintenant monnaie courante, en particulier sous forme d'appareils de communication de poche et d'ordinateurs portatifs sans fil. Partiellement en raison de l'effet « démocratisant » d'Internet, la population canadienne veut participer davantage à la prise des décisions gouvernementales. Elle s'inquiète des changements climatiques et de l'environnement.

SUR LA SCÈNE FÉDÉRALE

La crise économique a dominé l'ordre du jour du Parlement canadien. Le nouveau budget adopté en 2009 prévoit un déficit substantiel pour de nombreuses années à venir. Avant l'irruption de la crise économique, le gouvernement fédéral avait établi cinq priorités : renforcer la souveraineté du Canada et sa place dans le monde; renforcer la fédération; assurer un leadership économique efficace; poursuivre la lutte contre le crime; améliorer l'environnement. À ces priorités, il a ajouté des projets d'investissement pour stimuler l'économie, plus particulièrement dans le domaine du renouvellement de l'infrastructure. Les préoccupations relatives à la sécurité publique continuent d'orienter les décisions stratégiques, tandis que le vieillissement de la fonction publique fédérale inquiète de plus en plus. Le gouvernement a aussi créé un tribunal indépendant pour régir la résolution des revendications particulières aux Premières Nations. Des arrêts de la Cour fédérale confirment l'obligation de la Couronne de consulter les groupes autochtones. Les partenariats public-privé deviennent de plus en plus courants dans le contexte des initiatives gouvernementales.

DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE DU CANADA

La région est, jusqu'à présent, parvenue à éviter le pire de la récession grâce à la stabilité de sa base d'emploi, la fonction publique. Le coût de la prestation des services municipaux a continué d'augmenter. Le transport régional a été ciblé comme une priorité urgente : la Ville d'Ottawa examine la faisabilité d'un tunnel de transport en commun au centre-ville, tandis que la Ville de Gatineau prévoit créer des corridors réservés aux autobus pour le nouveau système Rapibus. La gestion de la croissance urbaine et l'environnement constituent des enjeux pour les municipalités de la région. Les gouvernements fédéral et provinciaux accélèrent le financement du renouvellement de l'infrastructure locale, ce qui se traduit actuellement par un large éventail de projets qui seront réalisés au cours des prochaines années. Sur le plan touristique, bien qu'un certain déclin se soit fait sentir, la région de la capitale se prépare à participer au relais de la flamme olympique des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Vancouver et à accueillir les Jeux du Québec en 2010.

À LA CCN

La CCN réagit de diverses manières aux occasions et aux défis. Pour que ses programmes et ses activités demeurent pertinents aux yeux des Canadiennes et des Canadiens, elle conçoit des projets qui tiennent compte de la diversité de la population. Elle envisage le recours aux nouvelles technologies des communications pour faciliter l'ouverture et s'adresser aux jeunes. La CCN a assumé un plus grand leadership dans la planification des transports et entrepris le renouvellement de ses plans d'utilisation des terrains. Elle a ouvert ses processus décisionnels à la participation et à la collaboration du public, et elle établit des partenariats avec les gouvernements, les administrations municipales, la collectivité et le secteur privé. Des plans solides et flexibles et la gérance des actifs de la capitale assurent un équilibre entre la préservation de ceux-ci pour les générations futures et leur utilisation par le public pour son plus grand plaisir. Par conséquent, la CCN a adopté le leadership environnemental comme objectif de premier ordre.

Enjeux stratégiques

Des facteurs du milieu externe ont influé sur les activités de la CCN l'an dernier, mais le rendement de celle-ci s'explique aussi par des facteurs organisationnels, ou enjeux stratégiques, dont le conseil d'administration et l'équipe de la haute direction avaient dressé la liste au début de l'année de planification. Certains d'entre eux sont abordés plus en détail dans la section du présent rapport qui est consacrée aux risques.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT

À la demande du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, le mandat de la CCN a été examiné par un comité indépendant qui a remis son rapport en décembre 2006. Ses recommandations ont surtout traité des points suivants : la gouvernance et l'ouverture; l'importance accrue de la planification à long terme dans la capitale; et le renforcement du rôle de coordination, notamment en matière de transports et d'intendance des biens. En attendant la réponse du gouvernement à l'examen du mandat, la CCN a apporté des améliorations dans les domaines où elle pouvait le faire. En 2008-2009, elle s'est préparée davantage en vue d'autres changements qui devraient découler de la réaction gouvernementale.

OUVERTURE ET TRANSPARENCE

La population canadienne se soucie de sa capitale et veut jouer un plus grand rôle dans son développement. Par conséquent, la CCN a réagi par des mesures visant à accroître l'ouverture et la transparence et à faire participer les municipalités et le public à la prise des décisions en qualité de partenaires. La recherche de moyens novateurs de joindre et de mobiliser les Canadiennes et les Canadiens ne cesse de constituer un principe fondamental du fonctionnement de la CCN.

2017 : UNE CÉLÉBRATION DE L'HÉRITAGE DU CANADA

En 2017, le Canada soulignera le 150e anniversaire de la Confédération. La région de la capitale constituera un haut lieu des festivités pour la population du pays. La CCN perçoit ce jalon comme une importante occasion de célébrer l'histoire du Canada et de mettre en lumière le brillant avenir de celui-ci. Compte tenu du moment où cet anniversaire sera marqué, la CCN doit planifier afin d'améliorer davantage le cœur de la capitale. Il lui faut aussi voir à faire participer la population canadienne, en particulier les jeunes, à ses efforts.

RÔLE EN MATIÈRE DE TRANSPORTS ET LEADERSHIP ENVIRONNEMENTAL

Au fur et à mesure de sa croissance, la capitale subit, aux chapitres des transports et de l'environnement, des pressions plus intenses qui ne peuvent être atténuées sans la concertation de toutes les autorités concernées. Compte tenu de la présence d'enjeux complexes en matière de transports des deux côtés de la rivière des Outaouais, la CCN est en mesure de jouer un rôle de chef de file dans la mise au point de solutions durables. Elle a déjà commencé à assumer ce rôle dans le contexte du choix de l'emplacement d'un nouveau pont interprovincial et de l'élaboration d'un plan de transport collectif régional dont le besoin est urgent. Étant donné ses vastes avoirs immobiliers, la CCN est bien placée pour transformer la région de la capitale du Canada en modèle de pratiques environnementales. À cette fin, elle doit réexaminer toutes ses activités en fonction de l'environnement et ajuster ses plans en conséquence.

Capacité de produire des résultats

Le texte qui suit décrit comment les ressources de la CCN l'habilitent à mettre en œuvre ses stratégies et à obtenir des résultats.

RESSOURCES NON FINANCIÈRES

Pour réaliser son mandat, la CCN dépend énormément de ressources non financières, notamment de ses employés, de ses bénévoles et de ses commanditaires.

Employés La CCN regorge d'employés extrêmement compétents, motivés et expérimentés qui constituent son meilleur atout. Le nombre moyen d'années de service de son personnel est de plus de 10 ans. Près de 10 p. 100 des effectifs travaillent à la CCN depuis plus de 25 ans et cette proportion grimpe à plus de 15 p. 100 si l'on inclut toute l'expérience au sein de la fonction publique. Bien que cette vaste expérience soulève des préoccupations liées à la gestion de la relève, ces risques sont gérés par la planification de la relève. La CCN a connu une augmentation de 9 p. 100 de ses effectifs au cours du dernier exercice, grâce à un financement accru qui lui a permis de pourvoir des postes vacants.

La CCN et ses employés syndiqués ont ratifié en avril 2009 une nouvelle convention collective de quatre ans. Conformes aux directives du Conseil du Trésor, les augmentations économiques sont de 2,3 p. 100 pour la première année et de 1,5 p. 100 pour les trois années restantes de la convention.

NOMBRE D'EMPLOYÉS

2009	2008	2007	2006	2005
472	437	434	437	453

BÉNÉVOLES DE LA CCN PAR ACTIVITÉ OU PROGRAMME

NOMBRE

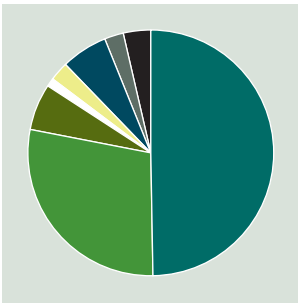

TOTAL : 1 554

- Bal de Neige : 773
- Fête du Canada : 440
- Les lumières de Noël au Canada : 99
- Midis sur le pont : 16
- Orchestres dans le parc : 40
- Parc de la Gatineau : 92
- Jardin Maplelawn : 41
- Autre : 53

HEURES

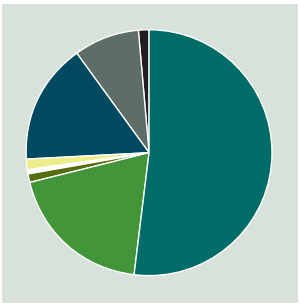

TOTAL : 17 908

- Bal de Neige : 9 306
- Fête du Canada : 3 459
- Les lumières de Noël au Canada : 215
- Midis sur le pont : 75
- Orchestres dans le parc : 238
- Parc de la Gatineau : 2 865
- Jardin Maplelawn : 1 519
- Autre : 229

Bénévoles La CCN reconnaît l'immense contribution des bénévoles à ses activités et à la qualité de vie dans la région de la capitale du Canada. Les bénévoles apportent une aide précieuse à l'édification du genre de capitale que la population canadienne souhaite, et ils aident à faire en sorte que des valeurs nationales importantes, comme le sentiment d'appartenance à la collectivité, soient bien réelles dans la capitale d'aujourd'hui. Le programme de bénévolat vise à faire participer toute la population locale pour qu'elle soutienne les initiatives publiques conçues par la CCN et les enrichisse.

Partenaires et commanditaires Les partenaires et les commanditaires sont, eux aussi, cruciaux pour la réussite de la CCN. Ils lui permettent d'offrir une valeur optimale à la population canadienne grâce à la contribution d'autrui par divers moyens, notamment la commandite, la prestation d'un savoir-faire, des initiatives conjointes qui sont mutuellement avantageuses ou l'apport d'un élément de programmation. L'annexe III présente la liste des partenaires et des commanditaires de la CCN.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Bien qu'elle constitue une importante ressource pour la CCN, la récente augmentation de 15 millions de dollars du financement annuel ne réglera pas tous les problèmes d'ordre financier. La hausse des coûts d'entretien des biens, des loyers et d'autres frais d'exploitation continuera d'exercer une pression sur la situation financière de la CCN. Celle-ci devra donc continuer de se concentrer sur la réduction des coûts et le maintien des sources de revenu, comme les produits d'exploitation découlant d'activités de location, la récupération des coûts liés aux partenariats, les commandites et l'appui des bénévoles. Elle devra le faire pour s'assurer de pouvoir poursuivre la réalisation de son mandat à long terme.

PROPORTION DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DE LA CCN PAR SECTEUR

(en millions de dollars)

2008-2009

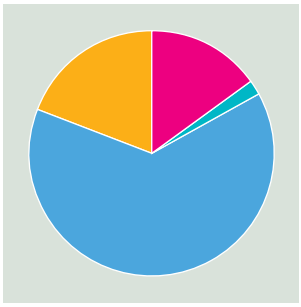

TOTAL : 148,8

- Animation et promotion de la capitale : 22,4
- Planification, design et utilisation du sol : 3,7
- Gestion des biens immobiliers : 94,7
- Services généraux : 28,0

Rendement financier

Le texte qui suit fournit une analyse budgétaire et un point de vue administratif du rendement financier de la CCN en 2008-2009.

CRÉDITS PARLEMENTAIRES

En 2008-2009, la CCN a reçu 103,8 millions de dollars en crédits parlementaires pour ses dépenses d'exploitation et en immobilisations. Cette somme représente une augmentation de 7,7 millions de dollars par rapport aux crédits reçus pour l'exercice précédent, qui totalisaient 96,1 millions *(voir le diagramme 1 et le tableau 1)*.

La fluctuation découle essentiellement de crédits supplémentaires reçus à la suite du budget fédéral de 2007 (15 million de dollars) et d'un financement additionnel destiné à couvrir l'augmentation des salaires et des avantages sociaux des employés (0,8 million) et le coût d'études environnementales réalisées en vertu du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (0,8 million). Ces hausses ont été partiellement annulées par le report à 2009-2010 et à 2010-2011 de 8,4 millions de dollars du programme des résidences officielles (4,2 millions pour chaque exercice) et d'une réduction budgétaire permanente imposée par le gouvernement fédéral à partir de 2008-2009 (0,5 million).

On s'attend à ce que les crédits annuels totaux augmentent à 110,1 millions de dollars en 2009-2010 (109,8 millions en 2010-2011), surtout en raison des fluctuations dans le financement global des résidences officielles (augmentations nette de 9,4 millions au cours des deux exercices). Ces hausses seront partiellement annulées par une réduction du financement d'études environnementales en vertu du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (un écart de 1,5 million et de 1,6 million de dollars en 2009-2010 et en 2010-2011, respectivement), par l'octroi d'ajustements annuels aux salaires et aux avantages par le budget supplémentaire des dépenses seulement (une réduction de 1,4 million au cours des deux exercices), et par l'imposition d'une réduction budgétaire supplémentaire par le gouvernement fédéral (0,2 et 0,4 million de dollars en 2009-2010 et en 2010-2011, respectivement).

DIAGRAMME 1
CRÉDITS PARLEMENTAIRES, DE 2004-2005 À 2010-2011 (en millions de dollars)

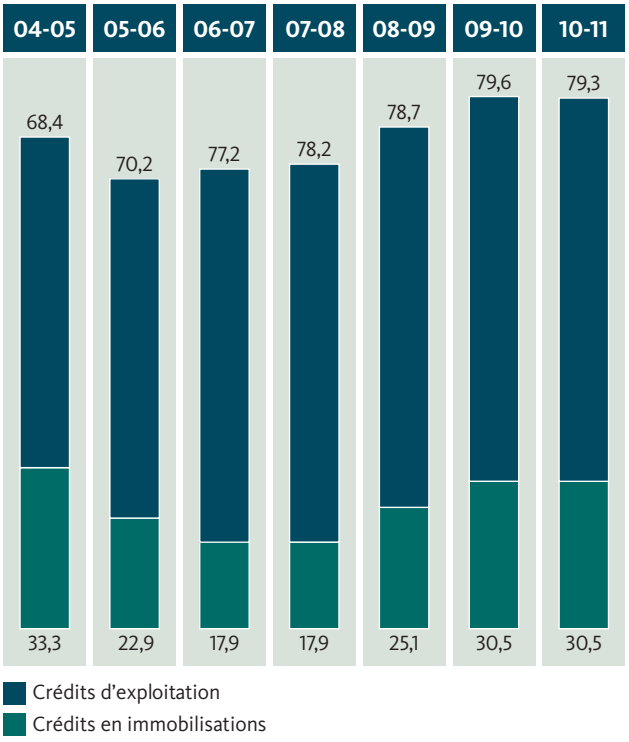

TABLEAU 1
CRÉDITS PARLEMENTAIRES, DE 2007-2008 À 2010-2011 (en milliers de dollars)

	Réels			Projections	
	2007-2008	2008-2009	Écart	2009-2010	2010-2011
Exploitation	76 226	76 313	87	79 627	79 320
Exploitation — supplémentaires	1 934	2 390	456	–	–
Total partiel	**78 160**	**78 703**	**543**	**79 627**	**79 320**
Immobilisations	17 935	17 934	(1)	30 513	30 513
Immobilisations — supplémentaires	–	7 200	7 200	–	–
Total partiel	**17 935**	**25 134**	**7 199**	**30 513**	**30 513**
Total des crédits	**96 095**	**103 837**	**7 742**	**110 140**	**109 833**

PRODUITS D'EXPLOITATION

Comme l'indique l'état des résultats *(voir le tableau 2 à la page 34)*, la CCN a engendré des produits d'exploitation de 38,1 millions de dollars en 2008-2009, comparativement à 37 millions en 2007-2008. Cette augmentation de 1,1 million de dollars est principalement attribuable à un gain net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles (2,1 millions) et à une hausse au titre de la perception d'autres frais et recouvrements (1,4 million), provenant surtout de contributions effectuées par des partenaires à des activités et à des programmes. Cet accroissement a été annulé en partie par une diminution des produits d'intérêts (2,1 millions) et une baisse des sommes obtenues au titre des opérations de location et des servitudes (0,4 million).

Les opérations de location et les servitudes ont constitué la plus importante source de produits d'exploitation en 2008-2009. Elles représentent 53 p. 100 du total (la même proportion que durant l'exercice précédent), en excluant le gain net réalisé sur l'aliénation d'immobilisations corporelles (une perte a été enregistrée en 2007-2008). Toutes les sources de produits d'exploitation devraient demeurer relativement stables pendant les prochaines années, sauf pour les variations du gain net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles *(voir le diagramme 2)*.

Le financement total des activités d'exploitation (crédits et produits d'exploitation) est demeuré relativement stable au cours des derniers exercices *(voir le diagramme 3)*, sauf en 2005-2006, lorsqu'un gain net important a été réalisé par suite de l'aliénation d'immobilisations corporelles.

DIAGRAMME 2
PRINCIPALES SOURCES DES PRODUITS D'EXPLOITATION, DE 2004-2005 À 2010-2011 (en millions de dollars)

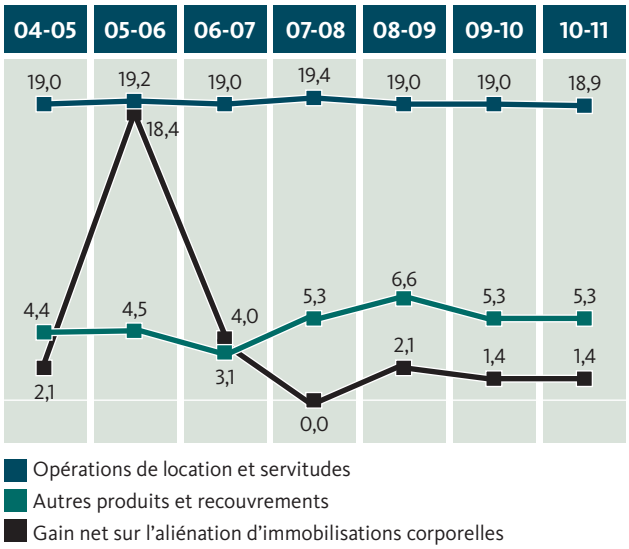

DIAGRAMME 3
FINANCEMENT D'EXPLOITATION TOTAL, DE 2004-2005 À 2010-2011 (en millions de dollars)

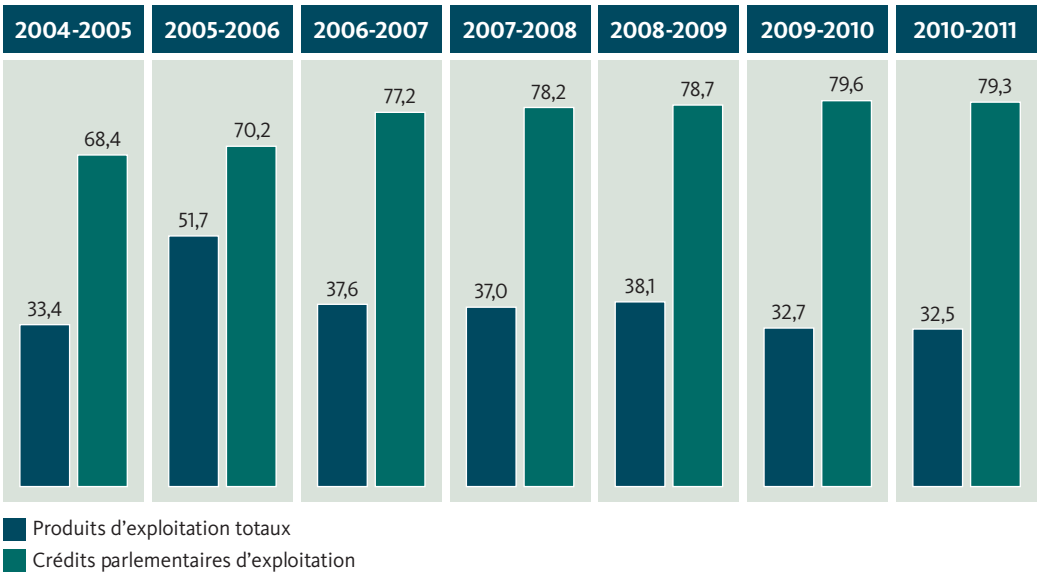

CHARGES D'EXPLOITATION

Comme l'état des résultats et du résultat étendu l'indique et comme la note 11 des états financiers le montre plus en détail *(voir le diagramme 4)*, les charges d'exploitation de la CCN pour l'exercice 2008-2009 ont augmenté de 13 p. 100, pour atteindre 148,8 millions de dollars, comparativement à 131,5 millions pour l'exercice précédent. Cette hausse de 17,3 millions s'explique par une perte plus élevée sur la juste valeur marchande de propriétés des plaines LeBreton (9,8 millions de plus qu'au cours de la période précédente[1]), par un personnel plus nombreux, par l'accroissement des salaires et des avantages (2,8 millions) et par la provision pour des dépenses relatives à l'environnement (2,2 millions). En outre, les dépenses liées à la gouvernance de la CCN et à la modernisation des installations ont augmenté de 0,9 million de dollars par rapport à 2007-2008.

Au cours des années à venir, la CCN subira des pressions accrues au chapitre des charges pour la location des locaux de son siège social et à celui du renouvellement des marchés d'entretien des propriétés, car chacun de ces secteurs de dépenses comporte des contrats assortis de clauses d'indexation à l'inflation. Les coûts de gestion du cycle de vie, y compris le matériel et la main-d'œuvre, augmenteront aussi.

DIAGRAMME 4
VENTILATION DES CHARGES PAR POSTE PRINCIPAL, 2008-2009 ET 2007-2008
(en millions de dollars)

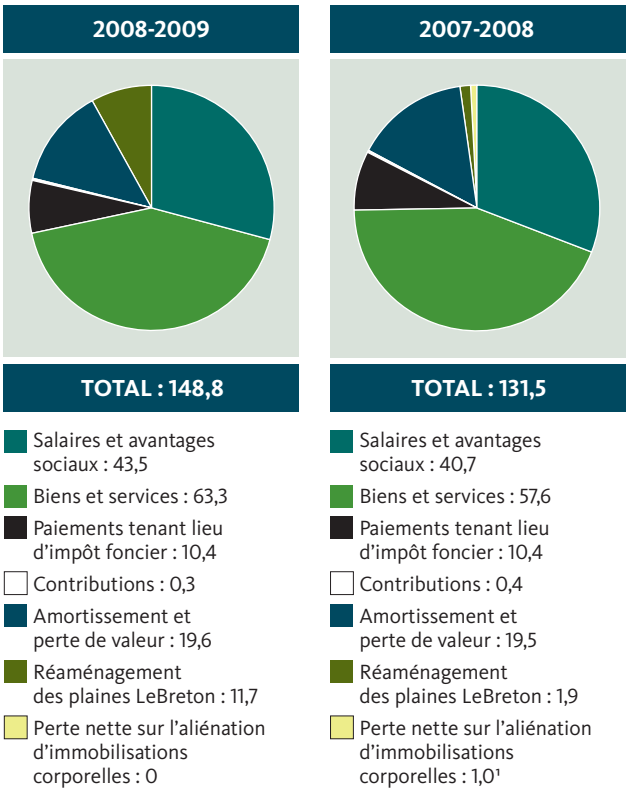

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

En 2008-2009, 23,4 millions de dollars ont été consacrés à l'acquisition et à l'amélioration d'immobilisations, comparativement à 21,8 millions en 2007-2008. La différence découle surtout de l'augmentation des investissements dans d'autres projets, dans des propriétés louées et dans l'acquisition de propriétés (2,7 millions de dollars en tout), qui a été partiellement compensée par une réduction des dépenses dans les plaines LeBreton et les résidences officielles (1,4 million en tout).

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE LA CCN
(en millions de dollars)

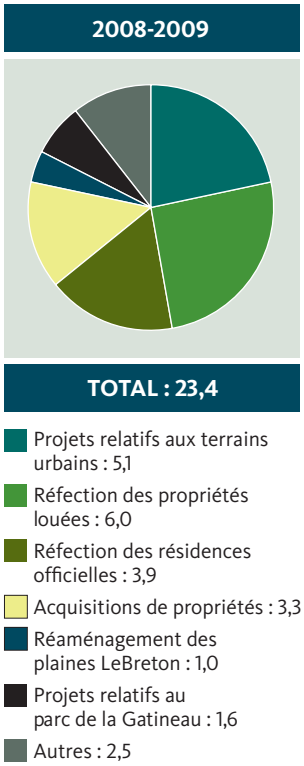

1. La perte découle de l'aliénation de la rue Wellington à la Ville d'Ottawa dans le contexte du projet de revitalisation des plaines LeBreton.

ANALYSE BUDGÉTAIRE

Le tableau 2 présente les comparaisons suivantes en ce qui a trait aux résultats d'exploitation : pour 2008-2009, les résultats réels comparés aux prévisions d'exploitation figurant dans le Résumé du plan d'entreprise de 2008-2009 à 2012-2013; une comparaison semblable pour 2007-2008 des résultats réels par rapport au budget, en se basant sur le Résumé du plan d'entreprise de 2007-2008 à 2011-2012. Le tableau contient aussi les prévisions des dépenses de fonctionnement pour 2009-2010, présentées dans le Résumé du plan d'entreprise de 2009-2010 à 2013-2014.

En 2008-2009, les recettes de la CCN ont été supérieures de 4,3 millions de dollars par rapport aux prévisions. Cette hausse est attribuable à des produits supérieurs aux prévisions budgétaires pour ce qui est des contributions des partenaires aux activités et aux programmes (2,7 millions), des recouvrements de coûts pour la prestation de services d'entretien de propriétés (1,3 million), des frais d'accès imposés aux usagers (0,9 million), des sommes générées par les opérations de location et les servitudes (0,7 million), et des produits d'intérêts (0,7 million). Ces augmentations ont été partiellement annulées par un gain moins élevé que prévu au titre de l'aliénation d'immobilisations corporelles (2,1 millions).

Les charges d'exploitation réelles ont dépassé de 20,1 millions de dollars les prévisions budgétaires, surtout à cause d'une perte sur la juste valeur marchande de propriétés des plaines LeBreton (11,7 millions), qui n'est pas comptabilisée dans le budget, et en raison de dépenses plus élevées que prévu pour la programmation d'activités (3,3 millions, dont 2,7 millions proviennent de contributions des partenaires), d'une provision pour des dépenses relatives à l'environnement (2 millions), de la récupération des coûts liés à la prestation de services d'entretien de propriétés (1,3 million), et de la réalisation d'études environnementales en vertu du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (1 million) et d'études sur les transports (0,4 million).

TABLEAU 2
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU POUR LES EXERCICES TERMINÉS LE 31 MARS, 2008 À 2010 (en milliers de dollars)

	2009-2010	2008-2009			2007-2008		
	Budget	Budget	Réel	Écart	Budget	Réel	Écart
Produits							
Opérations de location et servitudes	18 960	18 260	18 992	732	18 260	19 429	1 169
Intérêts	2 406	3 541	4 286	745	2 737	6 342	3 605
Gain net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	1 400	4 200	2 123	(2 077)	4 200	–	(4 200)
Commanditaires							
Commandites monétaires	966	966	1 390	424	966	1 318	352
Commandites en biens et services	750	750	949	199	750	1 170	420
Sous-location du siège social	1 802	1 799	1 801	2	1 787	1 779	(8)
Frais d'accès aux usagers	1 115	1 115	1 965	850	1 115	1 714	599
Autres produits et recouvrements	5,317	3 240	6 624	3 384	3 009	5 253	2 244
	32 716	**33 871**	**38 130**	**4 259**	**32 824**	**37 005**	**4 181**
Charges d'exploitation							
Animation et promotion de la capitale	21 598	19 087	22 379	(3 292)	20 651	21 922	(1 271)
Planification, design et utilisation du sol	5 746	3 229	3 647	(418)	2 550	3 624	(1 074)
Gestion des biens immobiliers	78 932	77 096	94 740	(17 644)	78 670	80 545	(1 875)
Services généraux	28 286	29 256	28 015	1 241	28 367	25 364	3 003
	134 562	**128 668**	**148 781**	**(20 113)**	**130 238**	**131 455**	**(1 217)**
Résultat étendu net avant le financement du gouvernement du Canada	(101 846)	(94 797)	(110 651)	(15 854)	(97 414)	(94 450)	2 964
Financement du gouvernement du Canada							
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	79 627	76 313	78 703	2 390	76 226	78 160	1 934
Amortissement du financement d'immobilisations corporelles reporté	16 160	–	21 055	21 055	–	17 103	17 103
Résultat étendu net	**(6 059)**	**(18 484)**	**(10 893)**	**7 591**	**(21 188)**	**813**	**22 001**

Rendement des programmes : 1. Animation et promotion de la capitale

Description du programme Ce secteur a pour objectif de susciter la fierté et de promouvoir l'unité grâce à la programmation proposée dans la capitale. Les principaux produits sont une série de manifestations à fort impact (notamment la fête du Canada et le Bal de Neige), des programmes d'interprétation et des monuments commémoratifs. En outre, ce secteur vise à mieux faire connaître la capitale à travers le Canada, au moyen de campagnes nationales de marketing et de communications qui présentent la capitale comme un lieu où la population canadienne peut admirer le patrimoine, la culture et les réalisations de son pays.

Résultat prévu La population canadienne comprend mieux sa capitale et est sensible à son rôle et à son importance.

Aperçu Grâce à une riche variété d'activités et de programmes, la population canadienne a célébré l'an dernier des anniversaires nationaux et provinciaux et en a appris davantage sur l'histoire de son pays et sur le patrimoine politique et culturel de la région de la capitale. On a dénombré plus d'un million de visites aux grandes manifestations. Des renseignements sur la capitale ont été transmis aux Canadiennes et aux Canadiens par l'entremise de la colline du Parlement, de la programmation jeunesse et des commémorations, ainsi que par le truchement de partenaires et de commanditaires. En 2008-2009, la CCN a consacré 22 millions de dollars aux dépenses d'exploitation, et elle a recueilli des commandites totalisant 2,3 millions, de même que 2,6 millions en contributions de ses partenaires pour l'atteinte de ces objectifs. Selon des sondages de l'opinion publique, l'incidence de la capitale continue de s'améliorer et la CCN accomplit manifestement des progrès significatifs lorsqu'il s'agit de promouvoir la capitale comme source de fierté nationale et reflet de l'identité canadienne.

1.1 ACTIVITÉS, PROGRAMMES D'INTERPRÉTATION ET COMMÉMORATIONS

Résultat prévu Les programmes et les services de la CCN enrichissent l'expérience des Canadiens dans la capitale tout en les aidant à reconnaître l'importance de ses sites et de ses symboles et à célébrer leur appartenance au pays.

ACTIVITÉS DE PROGRAMMATION

CIBLES DE RENDEMENT	RÉALISATIONS
Maintenir des taux élevés de participation aux activités et aux programmes vedettes : • le spectacle son et lumière (objectif : 250 000 personnes); • la fête du Canada (objectif : 300 000 personnes); • le Bal de Neige (objectif : 600 000 personnes).	Cible partiellement atteinte : • le spectacle son et lumière : 218 000 spectateurs; • la fête du Canada : 466 000 participants; • le Bal de Neige : 457 000 visites de la patinoire du canal Rideau.
Maintenir un taux de satisfaction du public d'au moins 85 p. 100.	Cible atteinte : • Orchestres dans le parc : 94 p. 100 des gens se sont dits satisfaits ou très satisfaits; • *Ukiuk* : 96 p. 100 des gens se sont dits très satisfaits, tandis que 81 p. 100 des répondants ont affirmé que *Ukiuk* avait ajouté à leur expérience du Bal de Neige.
Annuellement, conclure des partenariats avec au moins 10 ministères ou organismes fédéraux.	Cible atteinte : 21 partenariats ont été conclus avec des ministères ou des organismes pour diverses initiatives.

COMMENTAIRES

Les manifestations et les programmes vedettes ont connu une bonne fréquentation l'an dernier. Les taux de satisfaction du public à leur égard sont élevés. La baisse du nombre de spectateurs du spectacle son et lumière sur la colline du Parlement est partiellement attribuable au repli global du tourisme durant l'été 2008. En outre, le spectacle se trouve à la fin de son cycle quinquennal. Le nouveau sera lancé à l'été 2010. Selon les compteurs situés aux points d'accès de la patinoire du canal Rideau, la participation au Bal de Neige a été estimée à 457 000 visites. La programmation du Bal de Neige a été riche en contenu national et a mis notamment en lumière le 225e anniversaire du Nouveau-Brunswick et les traditions nordiques. Financé en partie grâce à une contribution unique du ministère du Tourisme de l'Ontario, *Ukiuk*, spectacle son et lumière gratuit en plein air, a été présenté en première. Des interprètes et des artistes du Yukon ont été mis en vedette grâce à un partenariat entre la CCN et le gouvernement du Yukon. La CCN dépend énormément de ses partenaires et de ses commanditaires pour des manifestations et des initiatives de programmation qui se déroulent toute l'année. L'annexe III présente la liste complète des commanditaires et des partenaires.

PROGRAMMES D'INTERPRÉTATION

CIBLES DE RENDEMENT	RÉALISATIONS
Maintenir un taux de satisfaction de 85 p. 100 et un nombre de 700 000 visites pour les programmes de la colline du Parlement.	Cible atteinte en grande partie : on a effectué 690 900 contacts. La satisfaction envers le programme n'a pas été mesurée cette année.
En 2009-2010, achever la rénovation de l'Infocentre de la capitale.	La cible ne sera pas atteinte : on prévoit terminer la rénovation en mai 2011.
Fournir annuellement des services à 325 000 visiteurs à l'Infocentre de la capitale et maintenir un taux de satisfaction de 80 p. 100 à l'égard du Centre de contact de la capitale.	Cible atteinte en grande partie : • 318 200 visites enregistrées à l'Infocentre de la capitale; • taux de satisfaction de 87 p. 100 à l'égard du Centre de contact de la capitale.
Rejoindre 300 000 jeunes annuellement grâce à des activités de sensibilisation éducative.	Cible dépassée : on a rejoint 500 000 jeunes.

COMMENTAIRES

La colline du Parlement continue d'être le principal centre d'intérêt des programmes de la CCN qui s'adressent aux visiteurs, surtout durant la saison touristique estivale. Cependant, le taux de fréquentation, déterminé par le nombre de contacts établis, a légèrement fléchi par rapport aux années antérieures. L'impact des programmes et le taux de satisfaction n'ont pas été mesurés en 2008-2009. Néanmoins, la brochure *Découvrez la Colline — Guide de visite autonome à l'extérieur*, qui a été remaniée l'an dernier pour en renouveler le contenu, a obtenu un taux de satisfaction de 90 p. 100.

Le projet de renouvellement de l'Infocentre de la capitale, situé sur la rue Wellington, en face de la colline du Parlement, a subi des retards parce qu'aucun des soumissionnaires ayant répondu à la demande de propositions n'a pu être retenu. Une nouvelle approche a été adoptée. Trois demandes de propositions distinctes seront publiées au sujet des aspects suivants : l'architecture et les systèmes de bâtiment; la place extérieure; le contenu et le message, y compris les services aux visiteurs et la signalisation.

L'an dernier, la cible fixée pour les activités de sensibilisation éducative a été dépassée de 67 p. 100. La ressource pédagogique « Tout un lieu de rassemblement » a été utilisée par 39 400 enseignants à la grandeur du pays. On estime qu'elle a permis de joindre 1 724 800 élèves et étudiants depuis son lancement en 2006.

COMMÉMORATIONS

CIBLES DE RENDEMENT	RÉALISATIONS
Élaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation aux possibilités d'installation de monuments commémoratifs dans la capitale, en mettant l'accent sur les thèmes sous-représentés, et ce, afin d'attirer annuellement au moins cinq nouvelles demandes de monument au cours de la période de planification.	Cible atteinte : neuf nouvelles demandes de monument ont été reçues.
Souligner les anniversaires nationaux importants dont le ministère du Patrimoine canadien fait mention dans son plan quinquennal de commémoration (2008-2012), et en soutenir la tenue.	Cible atteinte : sept anniversaires nationaux ont été soulignés et soutenus.
En 2008-2009, achever une stratégie relative à l'art public.	Cible non atteinte : on prévoit achever la stratégie relative à l'art public à l'automne 2009.

COMMENTAIRES

Les monuments commémoratifs contribuent à créer une capitale représentative du Canada et de sa population. En 2008-2009, la CCN a continué de sensibiliser à l'installation de monuments commémoratifs dans la capitale et de fournir des occasions à cet égard. La CCN a reçu neuf demandes de monument commémoratif pour représenter une gamme étendue de personnalités, de thèmes et d'anniversaires canadiens, comme le centenaire de la Croix-Rouge canadienne (2009) et l'honorable Charles Caccia. Par ailleurs, un emplacement a été trouvé pour le monument qui soulignera la participation du Canada à la bataille de Hong Kong. Les travaux ont été amorcés en vue d'un dévoilement en août 2009. Enfin, un concours de conception a été lancé pour le Monument du centenaire de la Marine canadienne, dont le dévoilement est prévu en mai 2011.

La CCN a souligné des anniversaires nationaux et leur a accordé son soutien. En voici une liste partielle : le 400e anniversaire de Québec, le 90e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale, le 250e anniversaire d'un gouvernement représentatif en Nouvelle-Écosse, le 150e anniversaire de la Colombie-Britannique, le centenaire du premier vol motorisé au Canada et le 10e anniversaire du Nunavut.

1.2 MARKETING ET COMMUNICATIONS

Résultat prévu La CCN transmet à la population canadienne le message selon lequel la capitale constitue un lieu pour se familiariser avec le patrimoine, la culture et les réalisations du pays.

CIBLES DE RENDEMENT	RÉALISATIONS
Maintenir le ton généralement positif de la couverture médiatique dans au moins 80 p. 100 des cas.	Cible atteinte en grande partie : aucune recherche officielle n'a été réalisée. Le ton global de la couverture médiatique a été jugé positif.
Établir au moins deux nouvelles alliances stratégiques et se concentrer sur la conclusion, avec de grands commanditaires, d'ententes dont le rendement des investissements est élevé, de sorte qu'au moins 60 p. 100 des recettes découlant des commandites proviennent de 10 accords pluriannuels.	Cible atteinte : deux nouvelles alliances stratégiques ont été établies, soit avec Hockey Canada, à l'occasion des Championnats mondiaux junior, et l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision. La CCN a conclu 10 accords pluriannuels qui correspondent à 67 p. 100 des recettes découlant des commandites.
Recevoir des commandites en espèces de 966 000 dollars par an au cours de la période de planification.	Cible dépassée : la CCN a reçu 1,39 million de dollars.

COMMENTAIRES

L'établissement d'alliances stratégiques a continué de constituer un important volet des activités de la CCN. En 2008-2009, deux nouveaux partenariats ont aidé à donner une visibilité nationale à la région. Le premier a été conclu avec Hockey Canada dans le contexte des Championnats mondiaux junior. La CCN a alors tiré profit des occasions de promotion afin de présenter ses programmes et la région de la capitale du Canada pendant le tournoi. Entre autres, un message publicitaire mettant en vedette des points d'intérêt de la capitale a été diffusé de nombreuses fois par RDS et TSN, chaînes sportives nationales. Des symboles de la capitale ont également été mis en évidence lors de pauses visuelles durant les parties. Les Championnats mondiaux junior ont attiré une assistance record aux parties (plus de 450 000 personnes) et engendré une cote d'écoute phénoménale, surtout la partie pour la médaille d'or, au cours de laquelle plus de 3,7 millions de téléspectateurs ont chaleureusement soutenu l'équipe canadienne victorieuse. Le second partenariat a été formé avec l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision. En échange de ses efforts visant à faciliter la tenue de la remise des prix Génie dans la région de la capitale du Canada et de ses activités de liaison avec les fournisseurs et les établissements, la CCN a obtenu des avantages en matière de marketing et une campagne promotionnelle nationale pour la région de la capitale du Canada, le tout étant d'une valeur estimée à plus de 4,5 millions de dollars. Elle a conclu des accords pluriannuels de commandite d'un montant de 933 000 dollars, ce qui constitue une augmentation de 40 p. 100 par rapport au dernier exercice.

Prochaines étapes : Animation et promotion de la capitale

Continuer de focaliser la programmation de la CCN sur des activités qui auront une incidence sur la fierté et l'identité de la population canadienne. En outre, mettre en vedette les programmes et les services des partenaires fédéraux dans des domaines qui complètent le mandat de la CCN en matière de programmation.
Diriger les institutions fédérales dans le contexte des festivités du 150e anniversaire de la Confédération dans la capitale en 2017.
Recourir aux nouvelles technologies afin de renouveler la programmation publique pour que toute la population canadienne, en particulier la jeunesse, soit représentée. Pour ce faire, mettre l'accent sur l'éducation, la promotion et la sensibilisation à la capitale.
Renouveler le site Web de la CCN pour en faire l'un de ses principaux outils de communications publiques.
Actualiser le plan quinquennal de marketing et de communications et mettre en œuvre la nouvelle version.
Se concentrer sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation aux possibilités d'installation de monuments commémoratifs dans la capitale, surtout pour des thèmes sous-représentés, et apporter un soutien à des anniversaires nationaux d'importance.

Rendement des programmes : 2. Planification, design et utilisation du sol

Description du programme Ce secteur oriente la planification et l'aménagement des terrains fédéraux, pour que ceux-ci conviennent au rôle et à l'importance de la capitale et qu'ils respectent le patrimoine et le milieu naturel. C'est dans ce secteur qu'on élabore des plans visionnaires à long terme, mis au point en consultation avec d'autres autorités de planification, pour guider l'utilisation et l'aménagement des terrains de la capitale et pour établir la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) qui doit être détenue en fiducie pour les générations futures. La CCN est responsable de l'examen et de l'approbation des demandes d'utilisation du sol, du design et des transactions de nature fédérale dans la capitale. Certains de ses programmes permettent de gérer des collections archéologiques et d'étudier les demandes de désignation d'édifices patrimoniaux dans la capitale. Par ailleurs, la CCN représente le gouvernement fédéral lorsqu'il s'agit de régler des enjeux relatifs à la circulation interprovinciale et au transport en commun dans la région de la capitale du Canada en compagnie de partenaires provinciaux et municipaux.

Résultat prévu Les terrains fédéraux reflètent le rôle et l'importance de la capitale comme lieu tout indiqué pour le siège du gouvernement, la tenue de manifestations nationales et l'installation de monuments commémoratifs.

Aperçu En 2008-2009, la CCN a continué de faire du *Plan de la capitale du Canada* la vision pour l'aménagement futur de la région. Elle a poursuivi l'actualisation de son cadre d'aménagement du territoire. La CCN a joué un rôle de chef de file en collaborant avec les municipalités à l'élaboration d'un plan régional de transport collectif et à la réalisation d'une étude et d'une consultation sur l'emplacement d'un nouveau pont interprovincial. Elle a continué de sauvegarder et d'améliorer le milieu bâti et naturel de la région de la capitale du Canada par le processus fédéral d'approbation de l'utilisation du sol, des transactions et du design. Enfin, elle s'est appliquée avec ardeur à accroître la compréhension qu'ont les gens des motifs à l'appui de l'aménagement de ses propriétés foncières, grâce à une vaste participation des parties prenantes et du public ainsi que grâce à des communications et à une coordination constantes avec les parties prenantes, les municipalités et la population.

PLANIFICATION DE LA CAPITALE

CIBLES DE RENDEMENT	RÉALISATIONS
D'ici 2009-2010, terminer l'évaluation et l'examen du *Plan de la capitale du Canada*, en tenant compte des échéances suivantes : a. D'ici 2008-2009, terminer l'évaluation du plan actuel; b. D'ici 2009-2010, achever la première phase de l'examen du plan actuel, en dégageant les facteurs ou les tendances clés qui ont une incidence sur la vision et les politiques du Plan, et en procédant à une vaste consultation auprès de tous les utilisateurs du document; c. D'ici 2009-2010, définir la portée et la nature de l'examen qui est destiné à actualiser le *Plan de la capitale du Canada*, en se servant des contributions issues de la mise à jour des plans directeurs.	a. Cible atteinte : l'évaluation du plan actuel a été achevée. b. La cible ne sera pas atteinte : la première phase de l'examen commencera à l'hiver 2010. c. Progrès accomplis : l'énoncé des besoins a été élaboré.
D'ici 2009-2010, terminer le Plan directeur des terrains urbains de la capitale, en tenant compte des principales échéances suivantes : a. Achever la phase 1 d'ici 2008-2009 : évaluer les conditions existantes, et établir l'énoncé de vision, le concept d'utilisation du sol ainsi que les principes et les objectifs stratégiques de planification; b. Finir la phase 2 d'ici 2009-2010 : formuler les propositions, les politiques et les lignes directrices de planification, ainsi que les désignations relatives à l'utilisation du sol, et terminer les consultations publiques.	La cible ne sera pas atteinte : l'achèvement du Plan directeur des terrains urbains de la capitale a été reporté à 2011-2012. a. Progrès accomplis : l'ébauche du rapport d'évaluation a été rédigée. Les consultations sur l'énoncé de vision ont commencé, tandis que les consultations sur le concept d'utilisation du sol se tiendront à l'automne 2009. b. La cible ne sera pas atteinte : la phase 2 a été reportée à 2011-2012.

PLANIFICATION DE LA CAPITALE *(suite)*

CIBLES DE RENDEMENT	RÉALISATIONS
D'ici 2010-2011, mettre à jour le *Plan directeur de la Ceinture de verdure*, en tenant compte des échéances suivantes : a. Terminer la phase 1 d'ici 2008-2009 : effectuer des recherches et actualiser l'énoncé de vision ainsi que les lignes directrices, les principes et les objectifs stratégiques de planification; b. Finir la phase 2 d'ici 2010-2011 : actualiser les plans de secteur, notamment pour ce qui est des désignations relatives à l'utilisation du sol, des politiques et des lignes directrices, mettre en œuvre les propositions de planification pour chaque secteur et achever les consultations publiques.	a. Progrès accomplis : l'évaluation de la version actuelle du *Plan directeur de la Ceinture de verdure* a été achevée. L'évaluation et les recherches sont en cours, alors que les consultations auprès du personnel, de la Ville d'Ottawa et des parties prenantes fédérales sont presque complétées. b. La cible ne sera pas atteinte : la phase 2 a été reportée à 2011-2012.
Concrétiser les priorités du *Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada* en soutenant et en terminant les initiatives conjointes suivantes avec les partenaires municipaux en 2008-2009 : a. la phase 2 du *Plan de développement intégré de la rivière des Outaouais*, qui inclut le Plan de zone du bassin central du corridor de la rivière des Outaouais; b. le Plan de zone du parc de l'Escarpement; c. l'Étude du carrefour Portage-Wellington, en tenant compte du *Plan de réfection du restaurant The Mill*, qui date de 2007; d. l'amorce de l'élaboration du Plan de zone de l'extrémité nord du canal Rideau et du Plan de zone de l'aire ouest de la Cité parlementaire.	a. Cible atteinte : la phase 2 a été achevée. b. Cible atteinte : la Ville d'Ottawa est en train de rédiger une modification au plan officiel afin d'intégrer dans ses politiques les recommandations de la CCN sur le Plan de l'Escarpement. c. Cible atteinte en grande partie : dans l'ensemble, lorsqu'on prend en considération certaines initiatives individuelles, l'objectif initial de cette étude est atteint. d. Progrès accomplis : les directives de conception ont été approuvées pour le Plan de zone de l'extrémité nord du canal Rideau.

COMMENTAIRES

En 2008-2009, la CCN a poursuivi la mise en œuvre de son initiative d'achèvement ou d'examen et d'actualisation de l'ensemble de ses plans d'aménagement du territoire. Le *Plan de la capitale du Canada* de 1999, son principal énoncé d'orientation, a été réévalué, constituant ainsi le fondement de la refonte intégrale du document d'ici 2012-2013. Par ailleurs, la CCN a continué la rédaction du Plan directeur des terrains urbains de la capitale. Recourant à la technologie de discussion sur Internet, des experts d'envergure nationale ont été consultés au sujet de l'énoncé de vision du Plan. L'analyse des résultats se continuera en 2009-2010. L'échéancier établi pour les deux plans a été repoussé afin d'assurer la réalisation de vastes consultations inclusives avec les parties prenantes et le public et d'incorporer les résultats de recherches plus poussées.

On a achevé la planification détaillée de certaines zones importantes du cœur. Dans le contexte du *Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada*, les directives de conception ont été approuvées pour le Plan de zone de l'extrémité nord du canal Rideau, mais les autres aspects de la planification ont été reportés en raison de la nécessité d'établir des liens avec le plan et la stratégie d'urbanisme pour la rue Rideau et la promenade Sussex ainsi qu'avec le projet d'agrandissement du Centre des congrès d'Ottawa. Par ailleurs, la CCN a évalué le *Plan directeur de la Ceinture de verdure* et a amorcé un vaste processus de consultation à son égard, afin de déterminer les endroits où les pressions urbaines se sont intensifiées depuis la publication du document au milieu des années 1990 et afin d'examiner les aspects à adapter. Les consultations de la population et du Comité consultatif public ont été retardées au début de 2009-2010. Des consultations nationales seront effectuées après le commencement de l'exercice d'élaboration de la vision, qui aura lieu, lui aussi, en 2009-2010.

PLANIFICATION DES TRANSPORTS

CIBLES DE RENDEMENT	RÉALISATIONS
D'ici 2009-2010 et en collaboration avec les partenaires financiers, terminer les étapes I et II de l'évaluation environnementale de futures liaisons interprovinciales.	La cible ne sera pas atteinte : on a achevé l'étape I, y compris la précision du corridor technique privilégié. Le lancement de l'étape II a été reporté à l'été 2009.
D'ici 2009-2010 et en collaboration avec les partenaires financiers, achever les phases 1 et 2 de l'étude de planification stratégique du secteur du cœur en vue de l'intégration du transport en commun interprovincial.	En bonne voie de réalisation : l'étude a été amorcée; on prévoit la terminer en janvier 2010.
En 2008-2009, lancer la mise en œuvre du plan d'action issu du livre blanc de 2005 qui s'intitule *Perspective sur les transports dans la région de la capitale du Canada*.	Progrès accomplis : la priorité se rattachant au partenariat du réseau stratégique a été modifiée afin de tenir compte d'une stratégie régionale sur les transports écologiques, qui sera intégrée dans le *Plan de la capitale du Canada*.

COMMENTAIRES

Dans le contexte de la Perspective sur les transports et de son plan d'action, la CCN collabore avec des municipalités, des organismes de transport et les provinces d'Ontario et de Québec et assume la direction de l'élaboration de projets et de plans visant à régler des problèmes de transport urgents. La CCN peut adopter une optique régionale pour la planification des transports, ce qui servira à faire progresser les objectifs du gouvernement fédéral dans ce domaine. Elle est aussi en mesure de jouer le rôle de coordination qui sera avantageux pour les plans et les projets d'infrastructure des municipalités, comme le système Rapibus de Gatineau et le tunnel de transport en commun du centre-ville d'Ottawa. Il est particulièrement important pour la CCN de voir à l'apport d'améliorations durables en matière de transport collectif interprovincial.

APPROBATIONS DU DESIGN ET DE L'UTILISATION DU SOL

CIBLE DE RENDEMENT	RÉALISATION
Au cours de la période de planification, la CCN examinera, chaque année, environ 300 demandes d'approbation fédérale du design, de l'utilisation du sol et des transactions immobilières.	Cible partiellement atteinte : près de 216 demandes d'approbation du design, de l'utilisation du sol et des transactions immobilières ont été examinées.

COMMENTAIRES

L'approbation des demandes relatives au design, à l'utilisation du sol et aux transactions se trouve au cœur du mandat et de la fonction de la CCN. Non seulement l'examen des propositions de modifications visant des terrains et des édifices fédéraux assure-t-il la conformité de ces projets avec les plans et les politiques de la CCN, mais il favorise l'excellence et incorpore les pratiques exemplaires en matière de durabilité écologique, de protection des vues, de conservation du patrimoine et d'esthétique. Parmi les approbations ou les examens du design et de l'utilisation du sol, mentionnons les stades 1 et 2 du Projet résidentiel sur les plaines LeBreton; la phase 2 (développement du site) du projet relatif au Musée canadien de l'aviation; le pont Strandherd-Armstrong; la réfection du pont Alexandra; le réaménagement de l'alignement de la promenade du Colonel-By afin de permettre l'agrandissement du Centre des congrès d'Ottawa; le solarium du 24, promenade Sussex; l'avant-cour de Rideau Hall; le Musée canadien de la nature; l'édifice Lorne, situé au 90, rue Elgin.

Prochaines étapes : Planification, design et utilisation du sol

Terminer le Plan directeur des terrains urbains de la capitale ainsi que l'examen du *Plan directeur de la Ceinture de verdure* et du *Plan de la capitale du Canada*, en procédant à de vastes consultations de la population du pays et des parties prenantes.
Finaliser ces trois documents afin de mettre à jour le cadre d'aménagement du territoire, de façon à ce qu'il tienne compte des réalités actuelles ainsi que des attentes de la population canadienne à l'égard de la région de la capitale.
Poursuivre l'étude d'évaluation environnementale de futures liaisons interprovinciales. En fonction de ses résultats, la CCN pourra recommander une nouvelle liaison interprovinciale.
Continuer de planifier l'intégration du transport en commun interprovincial dans le secteur du cœur, y compris une stratégie régionale de transport écologique.

Rendement des programmes : 3. Gestion des biens immobiliers

Description du programme La CCN possède plus de 470 kilomètres carrés de terrains, soit 10 p. 100 de la région de la capitale du Canada, ainsi que des centaines de routes, de sentiers, d'édifices et de ponts. En outre, elle est responsable de l'entretien, de la gestion et de la remise en état des six résidences officielles situées dans la région, ainsi que du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et d'autres parcs et espaces verts. La CCN gère et protège ces actifs matériels au moyen d'un programme de gestion du cycle de vie, afin de mettre en valeur le patrimoine culturel et le milieu naturel de la capitale du Canada, qui sont d'une grande richesse, et d'optimiser leur contribution à ses programmes, tout en veillant à ce que ses biens soient convenablement accessibles au public. La CCN gère aussi quelque 650 baux et entretient les terrains de nombreux organismes fédéraux dans la région. Parmi ses autres activités dans ce secteur, on trouve l'acquisition de propriétés d'intérêt national, l'aliénation de propriétés excédentaires et la réalisation de projets d'aménagement de terrains qui visent à embellir la capitale pour les générations futures.

Résultat prévu Les biens fédéraux dont la CCN a la responsabilité (parcs et espaces verts, propriétés louées, résidences officielles, sentiers récréatifs, édifices, ponts et routes) sont aménagés, entretenus et gérés conformément à leur importance nationale dans le contexte de la capitale, afin d'enrichir l'expérience qui y est vécue par les visiteurs et les résidents.

Aperçu Malgré le défi posé par la gestion d'un portefeuille immobilier vaste et diversifié, la CCN a continué de maintenir un flux de rentrées positif à l'appui de ses programmes. Les recettes brutes du Programme de gestion des biens immobiliers ont dépassé 19 millions de dollars l'an dernier. La CCN a poursuivi la planification de l'achèvement de grands projets du secteur du cœur, à savoir les plaines LeBreton et le boulevard de la Confédération. Dans le premier cas, les options de réalisation sont en train d'être étudiées, tandis que, dans le second, la CCN a ajusté son échéancier de construction en fonction de celui de son partenaire, la Ville d'Ottawa. En 2008-2009, la CCN a commencé à acquérir des biens privés dans le parc de la Gatineau afin de consolider la propriété des terrains de celui-ci et d'atteindre l'objectif de protéger l'intégrité de l'endroit, à titre d'actifs immobiliers de premier ordre de la région de la capitale du Canada. La CCN a continué l'aménagement du réseau de sentiers récréatifs ainsi que l'entretien et la réfection des résidences officielles, compte tenu de leur valeur comme édifices patrimoniaux et de lieux d'accueil et de cérémonie d'envergure nationale.

3.1 PROJETS DU CŒUR DE LA CAPITALE

Résultat prévu Les travaux réalisés par la CCN dans le secteur du cœur de la capitale aident à y renforcer la primauté symbolique, politique, culturelle et administrative.

RÉAMÉNAGEMENT DES PLAINES LEBRETON

CIBLES DE RENDEMENT	RÉALISATIONS
En 2008-2009 : a. concevoir et construire l'infrastructure municipale (rues, égouts et aqueduc) pour l'îlot O (nord); b. achever la vente des îlots U et T, sous réserve de conditions du marché favorables; c. terminer les études justificatives et la demande de plan directeur de lotissement qui sera présentée à la Ville d'Ottawa; d. finir les étapes 3 et 4 d'une étude archéologique des îlots L et O (sud).	a. Cible non atteinte : la conception et la construction de l'infrastructure municipale ont été reportées en attendant l'orientation stratégique de l'aménagement futur du site. b. Cible non atteinte : les discussions se poursuivent en ce qui concerne la vente des îlots U et T. c. Cible non atteinte : les études justificatives ont été reportées dans l'attente d'une orientation sur l'aménagement futur des plaines LeBreton. d. Cible atteinte en grande partie : les travaux sur le terrain sont terminés. L'achèvement du rapport et le catalogage des artefacts sont prévus pour le début de 2009-2010.
En 2009-2010, la CCN évaluera la perception du public à l'égard du réaménagement des terrains de la MTIN qui sont visés par le projet d'infrastructure et d'assainissement des plaines LeBreton.	Cible à long terme : la perception du public sera évaluée en 2009-2010.

RÉAMÉNAGEMENT DES PLAINES LEBRETON *(suite)*

COMMENTAIRES

En 2008-2009, la CCN s'est concentrée sur des options visant à faire progresser l'achèvement de l'aménagement de la partie des plaines LeBreton qui n'appartient pas à la MTIN. Les études justificatives nécessaires à la présentation à la Ville d'Ottawa d'une demande de plan directeur de lotissement ont été reportées en conséquence. Les études archéologiques se sont toutefois poursuivies.

BOULEVARD DE LA CONFÉDÉRATION

CIBLES DE RENDEMENT	RÉALISATIONS
D'ici la fin de 2009-2010, achever en grande partie les travaux au sud de la promenade Sussex.	La cible ne sera pas atteinte : la conception a été achevée et les travaux de construction ont été reportés à 2010-2011 pour ainsi tenir compte des modifications apportées à l'échéancier de la Ville d'Ottawa.
D'ici la fin de 2011-2012, finir en grande partie le tronçon du milieu de la promenade Sussex, de l'ancien Musée canadien de la guerre à l'avenue King Edward.	Cible à long terme : la conception sera terminée en 2009-2010.

COMMENTAIRES

Le boulevard de la Confédération est le parcours d'honneur de la CCN pour la capitale du pays. L'an dernier, la conception du tronçon sud de la promenade Sussex a été terminée. L'achèvement des travaux pour celui-ci a été reporté afin de tenir compte des changements apportés à l'échéancier de mise en œuvre de la Ville d'Ottawa.

AUTRES INITIATIVES DU CŒUR DE LA CAPITALE

CIBLES DE RENDEMENT	RÉALISATIONS
Projet Canlands A (113, rue Queen) : durant la période de planification, surveiller la réalisation du projet, de la conception détaillée et de la construction jusqu'à l'achèvement substantiel de l'ouvrage en 2010-2011 et à l'emménagement en 2011-2012.	Progrès accomplis : un bail foncier à long terme a été signé avec le promoteur.
Quand l'immeuble Canlands A aura accueilli ses occupants, réaliser un sondage d'opinion publique au sujet de la rue Sparks, afin d'évaluer les réactions au design et au patrimoine bâti ainsi qu'à l'accroissement des activités et au rajeunissement du secteur du cœur.	Cible à long terme : la CCN réalisera ce sondage une fois que l'immeuble Canlands A aura accueilli ses occupants (2012-2013).
D'ici la fin de 2009-2010, faire remettre en état l'ancien restaurant The Mill par le secteur privé, après le lancement d'un appel de propositions public en 2008-2009.	Progrès accomplis : la demande de propositions a pris fin sans qu'aucune proposition n'ait été reçue. Une demande révisée sera publiée au printemps 2009.

COMMENTAIRES

La CCN continue de contribuer à la revitalisation de la rue Sparks grâce au réaménagement de propriétés fédérales et à l'introduction d'utilisations mixtes, commerciales et résidentielles, qui amélioreront le paysage culturel du centre-ville d'Ottawa et la porte d'entrée de la colline du Parlement. Elle a signé avec Ashcroft Urban Developments Inc. un bail de 66 ans pour le projet Canlands A (113, rue Queen) et approuvé le concept de celui-ci. La construction ne devrait pas commencer avant 2009-2010, tandis que l'achèvement substantiel des travaux a été reporté à 2012-2013. Étant donné l'absence de réponses à la demande de propositions pour le restaurant The Mill, une nouvelle stratégie a été élaborée, selon laquelle la CCN aurait peut-être à participer aux dépenses de fonctionnement et/ou en immobilisations, au lieu d'adopter l'approche initiale, celle du bail à loyer net.

3.2 GESTION DES TERRAINS ET DES BIENS IMMOBILIERS

Résultat prévu Les biens fédéraux, y compris les installations publiques qui relèvent de la CCN, sont gérés et remis en état en vue de leur usage par la population.

EXPLOITATION ET ENTRETIEN

CIBLES DE RENDEMENT	RÉALISATIONS
Atteindre 15 millions de dollars de recettes brutes de location tout au cours de la période de planification.	Cible dépassée : la somme de 16 millions de dollars a été recueillie sous forme de recettes brutes de location.
Faire en sorte que 99 p. 100 des actifs immobiliers qui sont destinés à un usage public soient disponibles à cette fin.	Cible atteinte : les actifs immobiliers qui sont destinés à un usage public ont été disponibles dans une proportion de 99 p. 100.
Voir à ce que les entrepreneurs en gestion des biens aient une note d'au moins 75 p. 100 lors de l'évaluation de leur rendement.	En bonne voie de réalisation : l'évaluation du rendement des entrepreneurs en gestion des biens pour 2008-2009 se déroulera en juin 2009.
Durant la période de planification, réviser le *Règlement sur les propriétés de la Commission de la Capitale nationale et la circulation*.	Cible non atteinte : reportée à 2009-2010, jusqu'à l'annonce relative à l'examen du mandat.

COMMENTAIRES

Les recettes de location continuent de constituer, pour la CCN, la plus grande source constante de revenu d'exploitation, mis à part les crédits.

En 2007, lors de la dernière évaluation du rendement des entrepreneurs en gestion des biens, la note a été de 79 p. 100.

ALIÉNATIONS, DESSAISISSEMENTS ET AMÉNAGEMENT

CIBLES DE RENDEMENT	RÉALISATIONS
Générer suffisamment de recettes provenant de l'aliénation des terrains, avec un objectif de 6 millions de dollars, de manière à répondre aux exigences en matière de réfection jusqu'à ce que l'allocation de crédits remplace ces recettes.	Cible non atteinte : des revenus de l'ordre de 2,9 millions de dollars ont été produits en raison de transactions immobilières majeures conclues avec la Ville d'Ottawa.
Produire, grâce à l'octroi de servitudes et de permis d'occupation, des recettes de 750 000 dollars par année.	Cible dépassée : un montant de 854 000 dollars a été obtenu.

COMMENTAIRES

En 2008-2009, plusieurs transactions immobilières ont été conclues avec la Ville d'Ottawa (chemin Limebank, promenade Longfields et promenade du Colonel-By — Centre des congrès d'Ottawa). Les sommes obtenues de ces ventes seront versées au Fonds d'acquisition et d'aliénation et serviront à l'achat de terrains de la MTIN. Les recettes produites par les servitudes et les permis d'occupation ont dépassé la cible, tout en ayant diminué de 1,8 p. 100 par rapport à l'exercice précédent.

GESTION ENVIRONNEMENTALE

CIBLES DE RENDEMENT	RÉALISATIONS
Durant la période de planification, réaliser des activités d'atténuation, d'assainissement et de surveillance à l'ancien site d'enfouissement du chemin Ridge.	Cible atteinte en grande partie : les mesures d'atténuation, d'assainissement et de surveillance se poursuivent à l'ancien site d'enfouissement du chemin Ridge.
D'ici la fin de 2008-2009, terminer l'évaluation préliminaire (de l'étape I) de tous les sites de faible priorité qui restent, en même temps que l'évaluation des réservoirs de combustible qui se trouvent sur les terrains de la CCN.	Cible atteinte : l'évaluation des sites de faible priorité et des réservoirs de combustible qui se trouvent sur les terrains de la CCN est terminée.
D'ici 2010-2011, exécuter des études détaillées qui prennent en considération les résultats de l'évaluation de l'étape I et réaliser des évaluations des risques afin d'élaborer un plan institutionnel de gestion de ces derniers pour tous les sites contaminés de la CCN.	Progrès accomplis : la CCN a confié à forfait 26 évaluations environnementales, alors que trois projets d'assainissement sont en cours.
D'ici 2009-2010, terminer l'évaluation de la phase I du programme de recherche sur les ressources naturelles et mettre à jour la phase II (2010-2014).	Progrès accomplis : l'évaluation de la phase I et la mise à jour de la phase II du programme de recherche sur les ressources naturelles ont été approuvées.
D'ici 2008-2009, instituer un programme pluriannuel de gestion des risques liés aux substances désignées.	Cible atteinte : un plan de gestion pluriannuel des risques a été mis sur pied afin d'évaluer les lieux de travail et de résidence hautement prioritaires de la CCN.

COMMENTAIRES

La CCN a amorcé l'élaboration de sa nouvelle stratégie environnementale qui exprimera clairement une perspective moderne et exhaustive et qui sera dotée d'un plan d'action précis qui produira des résultats mesurables. Dans toutes ses activités, elle assume un rôle de chef de file en matière d'enjeux écologiques et de protection de l'environnement.

Au cours du dernier exercice, les priorités opérationnelles ont mis l'accent sur l'évaluation, le nettoyage et la gestion des sites contaminés, y compris les réservoirs de combustible qui se trouvent sur les terrains de la CCN. À l'ancien site d'enfouissement du chemin Ridge, dans la Ceinture de verdure, la CCN a installé des baissières et construit un milieu humide artificiel afin de protéger les cours d'eau des environs en recueillant et en traitant l'eau qui s'écoule de l'emplacement.

Sur le terrain, le travail de surveillance des eaux souterraines et de surface des ruisseaux Borthwick et Black a eu lieu et se poursuivra en 2009-2010. La CCN a reçu l'approbation d'un financement de 1,6 million de dollars du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux au titre de l'exercice 2008-2009. La moitié des fonds de ce programme ont été consacrés à l'ancien site d'enfouissement du chemin Ridge, à la restauration de l'emplacement du chemin Bayview et à l'assainissement du site Hurdman Nord.

Dans le contexte de son programme de recherche sur les ressources naturelles, la CCN a dressé la liste de 26 projets à terminer au cours des cinq prochaines années (p. ex., l'identification des corridors écologiques, des études sur des espèces en péril, la surveillance de la biodiversité, l'évaluation de l'impact des personnes qui pratiquent l'escalade à l'escarpement d'Eardley).

LA CAPITALE VERTE

CIBLES DE RENDEMENT	RÉALISATIONS
Durant la période de planification, mettre en œuvre le *Plan directeur du parc de la Gatineau* révisé de la manière suivante : a. d'ici 2008-2009, achever un plan d'amélioration aux points d'accès et à la signalisation, afin de renforcer les limites et l'identité du Parc; b. d'ici la fin de 2008-2009, terminer un plan de conservation des écosystèmes du Parc; c. d'ici la fin de 2009-2010, achever un plan de transport écologique, un plan des services récréatifs et un plan de conservation du patrimoine; d. d'ici 2010-2011, éliminer toutes les activités motorisées hors route; e. d'ici 2011-2012, réévaluer les services offerts au public dans le sous-secteur de la Vallée-du-Ruisseau-Meech, afin de les harmoniser avec la nouvelle autoroute provinciale (A5), et ce, à l'appui des orientations du Plan directeur; f. d'ici 2011-2012, terminer une évaluation des initiatives terminées et en cours de réalisation qui sont exposées dans le Plan directeur de 2005, et mettre à jour le plan de mise en œuvre.	a. Cible atteinte en grande partie : on a achevé l'élaboration des lignes directrices de conception et du programme détaillé de chaque catégorie d'entrée. b. Cible atteinte en grande partie : on a terminé la deuxième ébauche du plan de conservation des écosystèmes du Parc. c. Cible à long terme : on prévoit commencer l'élaboration du plan de transport écologique en 2009-2010. L'élaboration des plans de projet pour les services récréatifs et des plans de conservation du patrimoine est terminée. d. Cible à long terme : une approche non réglementaire concernant les bateaux à moteur sur les lacs du parc de la Gatineau sera évaluée et mise en œuvre. Des rencontres avec des clubs de motoneigistes ont eu lieu pour commencer le déplacement des sentiers à l'extérieur du parc de la Gatineau. e. Cible à long terme. f. Cible à long terme.
Durant la période de planification, poursuivre la réalisation du Plan stratégique de la patinoire du canal Rideau, en se concentrant sur le nouveau modèle opérationnel de gestion et sur la stratégie d'écologisation, afin de réduire l'incidence environnementale du programme.	Progrès accomplis : l'étude sur l'accès universel a été finalisée. La deuxième phase de la stratégie d'écologisation a été mise en œuvre (c'est-à-dire un programme de compostage et le recours à des produits écologiques dans le contexte de certains aspects de l'exploitation des installations).
Durant la période de planification, concrétiser les principales priorités du Plan stratégique du Réseau de sentiers dans les domaines du marketing, de la sécurité publique et de l'orientation.	Cible atteinte : de nouveaux liens continuent d'être établis sur le Sentier de la capitale. La sixième campagne annuelle sur la sécurité et la protection s'est déroulée avec succès avec la participation de partenaires municipaux. De concert avec les villes de Gatineau et d'Ottawa, la CCN lancera officiellement en juin 2009 un projet-pilote de vélos en libre-service (système BIXI).
Durant la période de planification, mettre en œuvre des programmes de protection des espèces en péril et des écosystèmes valorisés dans tous les espaces verts (p. ex. l'enrichissement des connaissances, la restauration et la protection, et la surveillance).	Cible atteinte : • Programme d'enrichissement des connaissances — La CCN s'est renseignée sur cinq nouvelles espèces de plantes en péril découvertes dans le parc de la Gatineau. • Programme de restauration et de protection — La CCN a participé aux travaux du comité fédéral de rétablissement de la pie-grièche migratrice et du comité provincial de rétablissement de la tortue de Blanding. • Programme de surveillance — La CCN a surveillé cinq espèces animales en péril dans le parc de la Gatineau ainsi que des sites de nidification du plongeon huard.

LA CAPITALE VERTE *(suite)*

COMMENTAIRES

La CCN a continué de se concentrer sur la mise en œuvre du *Plan directeur du parc de la Gatineau*, en particulier des aspects qui amélioreront et protégeront l'intégrité de l'endroit. On a terminé un concept pour l'amélioration des points d'accès et de la signalisation, tandis que les travaux de conception détaillée ont été lancés. En outre, des ateliers ont été tenus avec des municipalités et des groupes d'intérêts pour soutenir l'élaboration d'un plan de conservation des écosystèmes du Parc. L'approbation d'un rapport final sur ce document est prévue pour 2009-2010.

Par ailleurs, la CCN s'est employée à bonifier les services proposés à la patinoire du canal Rideau. Une étude sur l'accès universel à l'installation a été finalisée et ses recommandations seront intégrées dans de futurs plans. Des plans d'écologisation ont été élaborés en fonction des résultats de la vérification des déchets réalisée l'an dernier.

Parmi les nouvelles liaisons du réseau du Sentier de la capitale, mentionnons un tronçon dans le secteur ouest de la Ceinture de verdure et un autre, plus petit, entre le Musée canadien des civilisations et le Musée canadien de la guerre (avec des contributions de la Ville de Gatineau). Selon le sondage réalisé en 2008 à propos du Sentier, la fréquentation a atteint 52 millions de visites. Une étude de marché et un plan d'exploitation pour le vélo en libre-service seront entrepris à l'été 2009.

Afin de se sensibiliser aux espèces en péril qui se trouvent sur les terrains de la CCN et d'améliorer sa connaissance des écosystèmes du parc de la Gatineau, le personnel de la CCN a collaboré avec de nombreux organismes, notamment Environnement Canada, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec et l'Agence canadienne d'inspection des aliments. En outre, la CCN a consolidé des partenariats clés par la conclusion de protocoles de collaboration avec Parcs Canada et la Municipalité de Chelsea.

PROJETS DE REMISE EN ÉTAT DE BIENS À L'EXTÉRIEUR DU CŒUR DE LA CAPITALE

CIBLE DE RENDEMENT	RÉALISATION
Durant la période de planification, établir l'ordre de priorité des projets inscrits dans le Programme pluriannuel des immobilisations et les mettre en œuvre.	Cible atteinte : on continue de mettre en œuvre les projets de remise en état de biens à l'extérieur du cœur de la capitale et d'en faire une priorité.

COMMENTAIRES

La CCN a poursuivi l'amélioration de ses processus de gestion des initiatives majeures de son programme des immobilisations et continué de mettre l'accent sur la réalisation des projets. Les biens situés à l'extérieur du secteur du cœur de la capitale exigent d'importants investissements. Parmi les grands projets en cours, mentionnons le sentier de la Ceinture de verdure, le sentier de la promenade de la Reine-Elizabeth, la promenade de Rockcliffe, la réfection de l'immeuble de base du restaurant The Mill et la réparation du garage du 425, promenade Sussex. Voici une liste partielle des grands projets terminés : les rampes et les glissières de sécurité du pont du chemin Hog's Back, des viaducs de la promenade de l'Outaouais et le sentier récréatif du Lac-Leamy.

3.3 RÉSIDENCES OFFICIELLES

Résultat prévu Les résidences officielles sont meublées, entretenues et remises en état de manière à préserver leur caractère patrimonial national et à fournir des habitations sûres et adéquates aux dirigeants officiels du Canada, ainsi que des propriétés et des terrains inspirants pour la tenue d'activités et de cérémonies d'État.

CIBLES DE RENDEMENT	RÉALISATIONS
Durant la période de planification, terminer les projets suivants, en fonction d'un programme quinquennal d'immobilisations et des priorités : a. priorités pour Rideau Hall (21,6 millions de dollars) : améliorer l'enveloppe de l'édifice principal; remettre en état cinq édifices de l'emplacement qui nécessitent des travaux de conservation du patrimoine et de modernisation au titre de la santé et de la sécurité; et stabiliser et conserver la clôture patrimoniale qui longe la promenade Sussex et le chemin Princess, à la suite des travaux municipaux d'amélioration du réseau routier; b. des travaux concernant les cinq autres résidences officielles, avec une insistance sur le 24, promenade Sussex (6,6 millions de dollars).	a. Progrès accomplis : les travaux d'examen et de recherche relatifs à l'enveloppe de l'édifice ont été achevés. La réfection complète de l'extérieur du Centre d'accueil des visiteurs est terminée. Les activités de conception sont en cours pour l'édifice du Dôme, la Serre tropicale et la Serre honorifique. Les travaux de réfection de la clôture ont été amorcés. Ils devraient prendre fin en 2009-2010. b. Progrès accomplis : il reste à confirmer une échéance pour la réfection complète du 24, promenade Sussex.
En 2009-2010, évaluer les progrès accomplis en vue de la résolution des problèmes prioritaires qui concernent les résidences officielles et présenter un rapport sur ce sujet au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.	Cible à long terme.
Concevoir et utiliser des outils améliorés de communication proactive au public de renseignements sur le patrimoine des résidences officielles du Canada, en insistant sur les réalisations de la CCN et les projets pour l'avenir.	Cible atteinte : les révisions majeures de la partie du site Web de la CCN qui traitent des résidences officielles du Canada sont terminées. La CCN a lancé cette section nouvellement remaniée.

COMMENTAIRES

À Rideau Hall, les études et les travaux de conception des édifices de la zone d'exploitation ont été reportés à des exercices ultérieurs pour des raisons de budget et de capacité. Les activités de conception sont en cours pour la réfection du 24, promenade Sussex, tandis que la CCN continue de chercher un logement temporaire convenable pour l'occupant pendant la période de construction. Voici une liste partielle d'autres importants projets visant les résidences officielles : l'achèvement de l'enveloppe de l'édifice du lac Mousseau, la réfection des cheminées de l'édifice principal de la Ferme et le réaménagement paysager du 7, Rideau Gate. Le nouveau site Web consacré par la CCN aux résidences officielles se concentre sur l'historique et le rôle actuel de chaque endroit, ainsi que sur la fonction de gestion de la CCN. Il propose aussi, pour la plupart des résidences, une visite virtuelle qui met en évidence certaines pièces et aires.

3.4 PAIEMENTS TENANT LIEU D'IMPÔTS FONCIERS

Résultat prévu Les paiements sont versés en temps opportun aux municipalités et, au Québec, aux commissions scolaires.

CIBLE DE RENDEMENT	RÉALISATION
Annuellement, d'ici la date d'échéance, verser aux administrations fiscales la totalité des paiements tenant lieu d'impôts fonciers qui s'appliquent aux propriétés de la CCN, sauf ceux qui sont contestés aux termes de la *Loi sur la capitale nationale* et de la *Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts*.	Cible atteinte : tous les paiements ont été versés à temps, sauf ceux qui étaient contestés.

COMMENTAIRES

Parmi les paiements tenant lieu d'impôts fonciers, on trouve les sommes versées aux municipalités et, au Québec, aux commissions scolaires. En Ontario, les nouvelles évaluations auront peu d'incidence sur la CCN.

Prochaines étapes : Gestion des biens immobiliers

Faire preuve de leadership en gestion de l'environnement en établissant des objectifs écologiques clairs et en respectant ses obligations par des recherches scientifiques appropriées et des évaluations des risques associés aux contaminants.
Terminer le réaménagement de la portion des plaines LeBreton qui s'inscrit dans la MTIN et examiner avec des parties de l'extérieur le réaménagement de la portion qui ne l'est pas.
Terminer le projet d'aménagement à usage mixte Canlands A, sur la rue Sparks.
Poursuivre la mise en œuvre d'une approche renouvelée et axée sur les priorités pour le Programme pluriannuel des immobilisations, compte tenu des investissements substantiels qui sont nécessaires, plus précisément pour la sauvegarde des biens patrimoniaux.
Poursuivre la mise en œuvre du *Plan directeur du parc de la Gatineau*, en mettant l'accent sur l'acquisition graduelle des terrains de la MTIN.
Évaluer les progrès accomplis relativement à la résolution des problèmes prioritaires touchant les résidences officielles.

Rendement des programmes : 4. Services généraux

Description du programme La CCN offre des services généraux centralisés qui favorisent l'utilisation efficace et productive des ressources. Dans ce secteur, on produit des documents et des rapports exigés par la loi et on mène toutes les activités de recherche et de vérification interne. Les services généraux fournissent un soutien en matière de finances, de technologie, de communications et d'administration à la CCN, en plus de gérer les ressources humaines.

Résultat prévu Donner, à la grandeur de la CCN, un soutien opérationnel afin d'orienter la gestion des stratégies, des finances, des affaires juridiques et des ressources humaines, et fournir des outils et une expertise technologiques qui visent à assurer le fonctionnement efficace et efficient de la CCN.

Aperçu Le renouvellement de la structure de gouvernance de la CCN a continué de constituer un centre d'intérêt majeur au cours de l'exercice, dans le respect des politiques gouvernementales et des pratiques exemplaires. On a continué de mettre l'accent sur les initiatives institutionnelles d'ouverture et de transparence. On a poursuivi la prestation de services destinés à procurer un avantage stratégique à la CCN, à faciliter la prise de décision et la planification ainsi qu'à assurer une gestion efficace et efficiente.

GOUVERNANCE ET AFFAIRES PUBLIQUES

CIBLES DE RENDEMENT	RÉALISATIONS
En 2008-2009, terminer l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau cadre de gouvernance comportant des règlements administratifs révisés, des chartes pour le conseil d'administration et les comités, un code de déontologie et des lignes directrices en matière de conflits d'intérêts qui soient propres à la CCN.	Cible non atteinte : l'achèvement des règlements administratifs et des chartes des comités a été reporté à 2009-2010. On a rédigé la première ébauche des règlements administratifs, des chartes du conseil d'administration et des chartes des comités de gouvernance et d'audit.
En 2008-2009, instituer une fonction d'ombudsman externe pour la CCN.	Cible atteinte en grande partie : une ombudsman a été nommée en septembre 2008. L'entrée en fonction officielle est prévue pour avril 2009.
Mettre en œuvre des mesures destinées à donner au public un accès accru à l'information et au processus de prise de décision de la CCN.	En bonne voie de réalisation : l'ordre du jour et le procès-verbal des réunions du conseil d'administration sont actuellement disponibles sur le site Web de la CCN.
D'ici la fin de 2009-2010, élaborer et mettre en œuvre un cadre de gestion des risques d'entreprise.	En bonne voie de réalisation : un cadre de gestion des risques d'entreprise a été élaboré et sa mise en œuvre a été amorcée.
Durant la période de planification, améliorer la perception des gens à l'égard des consultations publiques de la CCN et leur sensibilisation à celles-ci.	Progrès accomplis : lors du sondage de 2008 sur la notoriété, 87 p. 100 des résidents ont jugé excellent ou bon le rôle de la CCN dans l'organisation de manifestations. La CCN a tenu 21 consultations publiques en 2008-2009.
En 2008-2009, mettre en œuvre un nouveau code d'éthique, une politique sur la protection des dénonciateurs et un programme de sensibilisation.	Cible atteinte : la CCN a mis en œuvre un code d'éthique, une politique sur la protection des dénonciateurs et un programme de sensibilisation à l'éthique.

COMMENTAIRES

Le renouvellement du cadre de gouvernance de la CCN a été reporté en raison du besoin de procéder à d'autres consultations. L'ébauche des règlements administratifs a été présentée au conseil d'administration en juin 2009, tandis que les chartes sont prévues pour l'automne. Par ailleurs, le conseil d'administration a pris les dernières dispositions pour le début des activités de la nouvelle ombudsman de la CCN en 2009-2010. La CCN doit une importante partie de sa réussite aux relations communautaires. Elle a communiqué des renseignements à la collectivité au sujet de la Ceinture de verdure : elle s'est adressée aux voisins au sujet de l'empiétement, elle a envoyé des courriels au sujet de la construction du sentier de Rockcliffe et elle a fait le point sur l'aménagement du sentier de la Ceinture de verdure. Enfin, elle a consulté la population sur les liaisons interprovinciales, un plan de conservation des écosystèmes du parc de la Gatineau et le *Plan directeur de la Ceinture de verdure*, entre autres.

SERVICES CENTRAUX

CIBLES DE RENDEMENT	RÉALISATIONS
Mettre en œuvre les plans triennaux de recherche et d'évaluation de la CCN.	Cible partiellement atteinte : un plan triennal de recherche actualisé a été mis en œuvre. Un plan pluriannuel d'évaluation sera mis à exécution en 2009-2010.
Mettre en œuvre le plan de vérification pluriannuel interne.	En bonne voie de réalisation : les projets associés au plan de vérification interne respectent les échéances établies.

COMMENTAIRES

Approuvé par le Comité d'audit, le plan de vérification interne a été mis en œuvre. L'exécution du plan de recherche triennal a commencé. Parmi les projets terminés en 2008-2009, on trouve ceux portant sur le spectacle son et lumière, la fête du Canada, le boulevard de la Confédération, le Sentier de la capitale, la Ceinture de verdure, le vélo de montagne et l'escalade de rocher dans le parc de la Gatineau, le Bal de Neige, *Ukiuk* et un sondage relatif à la notoriété locale de la CCN. Les projets d'évaluation ont notamment porté sur la fonction d'approbation fédérale de l'utilisation du sol et du design et sur le Fonds Canadiana.

RESSOURCES HUMAINES

CIBLES DE RENDEMENT	RÉALISATIONS
D'ici la fin de l'exercice 2008-2009, avoir intégré la planification des ressources humaines dans le processus de planification d'entreprise.	Cible atteinte : le processus d'intégration est terminé.
D'ici la fin de l'exercice 2009-2010, voir à ce que toutes les directions de la CCN aient dressé leur liste des postes clés et élaboré les plans de relève nécessaires.	En bonne voie de réalisation : la CCN a dressé la liste de ses postes clés et élaboré les plans d'action respectifs. La mise au point des plans de relève se poursuivra en 2009-2010.
D'ici la fin de l'exercice 2011-2012, avoir élaboré un plan révisé d'équité en matière d'emploi qui reflète mieux la diversité de la société canadienne par l'établissement de nouvelles cibles.	Cible à long terme.

COMMENTAIRES

En 2008-2009, la CCN s'est concentrée sur la planification de la relève et sur l'établissement de meilleurs liens entre les besoins en ressources humaines, d'une part, et les exigences opérationnelles et le processus de planification d'entreprise, d'autre part. La liste des postes clés a été dressée et a servi de fondement à la première phase d'un processus exhaustif de planification de la relève qui fera en sorte que la CCN soit en mesure de recruter et de conserver du personnel compétent ainsi que de préserver sa mémoire institutionnelle collective.

Prochaines étapes : Services généraux

Poursuivre le renouvellement de la structure et des processus de gouvernance institutionnelle de la CCN et moderniser les pratiques de manière à tenir compte de l'évolution des politiques gouvernementales et des pratiques exemplaires.
Terminer la mise en œuvre d'un cadre de gestion des risques d'entreprise qui assure une approche intégrée à cet égard à la grandeur de la CCN.
Continuer d'améliorer les relations entre la CCN et ses parties prenantes et voir à tenir compte des opinions d'un public mobilisé dans le contexte du processus de prise de décision, et ce, par une variété de mécanismes, y compris les nouvelles technologies.
Poursuivre la mise en œuvre d'un cadre intégré de gestion des ressources humaines, afin de garantir que le personnel et les compétences respectent les besoins opérationnels.
Mettre en œuvre les Normes internationales d'information financière pour respecter les obligations réglementaires.

Prix et distinctions décernés à la CCN en 2008-2009

L'année dernière, la CCN et ses employés ont reçu de nombreux prix et distinctions en reconnaissance des efforts qu'ils ont déployés pour planifier, animer et embellir la région de la capitale du Canada, et pour édifier une magnifique capitale pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Ontario Association of Landscape Architects

Gérald Lajeunesse, architecte paysagiste en chef, a reçu le prix Pinnacle d'excellence en architecture paysagiste pour son dévouement, pour le rôle d'ambassadeur de la profession d'architecte paysagiste qu'il a joué durant sa grande carrière, et pour son inspirante contribution à la conception et à l'aménagement exceptionnels de la capitale du Canada.

400e anniversaire de la ville de Québec

Guy Laflamme, vice-président de la Direction de l'expérience de la capitale, des communications et du marketing, a reçu le médaillon commémoratif pour souligner sa contribution aux activités qui ont marqué le 400e anniversaire de la ville de Québec dans la région de la capitale du Canada.

Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada

- Prix des retraités de 2008.
- Finaliste du Prix des communications de 2008.
- Finaliste de la Coupe du président (meilleure campagne globale).

Institut de recherche pour l'environnement

Prix d'excellence décerné à la CCN pour son approche d'entreprise en matière de systèmes d'information géographique (SIG) et pour l'intégration avancée de la technologie dans l'ensemble de l'organisme.

Ville d'Ottawa

Certificat de mérite des Prix de la conservation de l'architecture d'Ottawa pour la restauration du Centre d'accueil des visiteurs de Rideau Hall, situé au 11, Rideau Gate.

Festivals & Events Ontario

- En 2009, le Bal de Neige a été reconnu comme l'un des 100 festivals et manifestations les plus importants en Ontario.
- En 2009, la fête du Canada a été reconnue comme l'un des 100 festivals et manifestations les plus importants en Ontario.

International Festivals and Events Association

- Or — Meilleure émission télévisée (nationale), la fête du Canada de 2008 — La fête du Canada en direct sur Rogers TV.
- Or — Meilleure émission télévisée (nationale), le Bal de Neige de 2008 — Cérémonie d'ouverture sur Rogers TV.
- Or — Meilleure photo d'une activité, la fête du Canada de 2008 sur la colline du Parlement, photo de Steve Gerecke.
- Or — Meilleure bannière de rue, le 400e anniversaire de la ville de Québec.
- Argent — Meilleure production multimédia, le Bal de Neige 2008 — Pixman.

Les risques et leur gestion

À l'instar de tous les autres organismes, la CCN est exposée à des risques d'entreprise. La présente section passe en revue les principales incertitudes et les principaux risques qui sont inhérents aux activités de la CCN ainsi que l'approche qu'elle a adoptée pour la gestion de ces risques.

GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

Le paysage du risque institutionnel a évolué au Canada au cours des dernières années. Par conséquent, en 2007, la CCN a commencé à examiner ses pratiques de gestion des risques et établi un cadre destiné à améliorer ses activités dans ce domaine. Les travaux se sont poursuivis en 2008-2009. Elle a élaboré un profil des risques d'entreprise qui documente les plus importants. Dans ce contexte, elle a établi un niveau de tolérance aux risques et déterminé sa capacité à les gérer. Les risques ont été incorporés dans le processus de planification d'entreprise. Lorsqu'il sera entièrement mis en œuvre, le cadre aidera à gérer plus uniformément les risques d'entreprise à la grandeur de la CCN et permettra à celle-ci de réagir plus efficacement aux occasions.

PRATIQUES ACTUELLES DE GESTION DES RISQUES

Les risques qui sont susceptibles de nuire à la réalisation du mandat et du plan d'entreprise de la CCN et au respect des engagements prioritaires sont actuellement gérés ainsi :

- l'analyse des soumissions de la direction;
- un processus défini pour la gestion des projets;
- un processus institutionnel de planification stratégique qui précise, évalue, examine et surveille les risques tout au long de l'année et qui présente des rapports au conseil d'administration;
- des plans et des rapports annuels concernant les secteurs de risque plus élevé, comme la santé et la sécurité ainsi que la gestion de l'environnement;
- l'évaluation des programmes;
- des audits internes (examinés et approuvés par le Comité de vérification et d'évaluation).

LES PRINCIPAUX RISQUES D'ENTREPRISE ET LEUR ATTÉNUATION

Le texte qui suit traite des risques qui, en consultation avec l'équipe de la haute direction, sont perçus comme ayant potentiellement la plus grande incidence sur les activités de la CCN. Il aborde également les mesures d'atténuation correspondantes.

Examen du mandat L'achèvement de l'examen du mandat a été identifié comme l'un des principaux risques pour la CCN l'an dernier, car on estimait que celle-ci manquait des outils nécessaires à la réalisation efficace et efficiente de son mandat. Pour atténuer l'incidence de ce risque, la CCN a répondu de façon proactive, dans la mesure du possible, aux recommandations formulées dans le rapport de l'examen du mandat. Par exemple, beaucoup de travail a été fait pour moderniser son cadre et ses méthodes de gouvernance. La CCN a, en outre, ouvert les réunions de son conseil d'administration à la population et créé un poste d'ombudsman chargé de régler les plaintes du public. De surcroît, elle entretient des rapports et communique constamment avec Transports Canada et les organismes centraux afin d'obtenir les autorisations et les approbations nécessaires en temps opportun. Les stratégies et les plans institutionnels sont examinés sans cesse afin d'assurer qu'ils répondent aux attentes de la population canadienne.

Économie Le ralentissement économique a atteint de nombreux domaines d'activité de la CCN, du réaménagement des plaines LeBreton à la présentation de manifestations vedettes. Dans ce dernier cas, le déclin du tourisme au cours des dernières années a touché le marché de la CCN. Le ralentissement aura peut-être aussi un impact sur les revenus de location et de commandite. La CCN gère ces risques en envisageant la conclusion de contrats de bail à plus long terme, si possible, en collaborant plus étroitement avec les partenaires et les commanditaires, et en se concentrant encore plus que jamais sur des initiatives qui reflètent l'identité de la population canadienne. Par ailleurs, on s'attend à ce que le gouvernement continue de mettre l'accent sur les dépenses de relance. Cet état de choses avantage la CCN, qui obtient un financement supplémentaire pour des projets d'infrastructure à court terme. En particulier, la CCN s'est vu accorder l'approbation de deux projets de réfection, qui visent le tunnel du pont du Portage et le viaduc du chemin Kingsmere, dans le contexte du budget fédéral de 2009.

Risques liés au financement Les activités de la CCN sont financées par des crédits parlementaires de fonctionnement et en immobilisations et par la production de recettes. Leur niveau de financement est demeuré relativement stable au fil des ans, tandis que les coûts ont augmenté substantiellement. Cette situation a créé des pressions liées au financement qui, par le passé, étaient résorbées par la production de recettes par des commandites et la vente de terrains excédentaires. Cependant, ces ventes sont limitées et leur produit ne peut maintenant servir qu'à l'acquisition de terrains de la MTIN. Pour gérer ces pressions et ce risque d'ordre financier, la CCN a pris les devants et a ajusté ses projets et ses programmes. L'attribution d'un nouveau financement récurrent de 15 millions de dollars, annoncé dans le budget fédéral de 2007 et reçu en 2008, a contribué à atténuer ce risque.

Ressources humaines La CCN a besoin d'effectifs stables afin de réaliser son mandat. Comme celui de tous les organismes publics et privés du Canada, le personnel de la CCN vieillit : 15 p. 100 des employés travaillent dans la fonction publique depuis plus de 25 ans. Le risque court de perdre des compétences et de l'expérience, ainsi que la mémoire institutionnelle et les connaissances sur la région de la capitale. Le vieillissement de la population a également une incidence sur les bénévoles, qui risquent d'être moins disposés ou aptes à faire don de leur temps et de leurs talents à la CCN, ce qui est susceptible de mettre certains programmes en péril. Afin de gérer ces risques, la CCN offre un milieu de travail de haute qualité, qui propose un régime de rémunération et d'avantages sociaux concurrentiel et harmonisé avec celui de la fonction publique fédérale. Elle entretient aussi des relations positives avec le syndicat de ses employés. Enfin, elle s'affaire à élaborer un plan de relève solide et collabore plus étroitement avec le public et la collectivité, pour aider à attirer des bénévoles.

Changements climatiques Les changements climatiques risquent d'avoir une incidence sur la programmation extérieure de la CCN, en général, et sur le Bal de Neige, en particulier. Jumelées à la hausse du nombre de cas de température extrême et à l'imprévisibilité croissante, les tendances au réchauffement graduel des dernières décennies ont rendu difficiles la planification et la commercialisation d'une manifestation fiable. La CCN gère ce risque en élaborant une programmation « à l'épreuve des intempéries » et en cherchant d'autres moyens d'assurer une meilleure adaptabilité à l'évolution du climat canadien.

Modifications comptables futures

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

En février 2008, le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a confirmé que les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, seront remplacés pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011 par les Normes internationales d'information financière (IFRS). À la suite d'une décision du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), la CCN, en tant qu'organisme public de type commercial, est également tenue d'adopter les IFRS. Pour la CCN, le basculement vers les IFRS sera exigé pour les états financiers annuels de l'exercice se terminant le 31 mars 2012. Les IFRS utilisent un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada, mais comportent des différences importantes au chapitre de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir.

Par conséquent, un diagnostic préliminaire des impacts de la conversion aux IFRS a été effectué et le rapport d'évaluation qualitative de haut niveau axé sur les secteurs où l'impact peut être le plus important. La CCN passera aux nouvelles normes en cinq étapes : planification, évaluation détaillée de l'impact, conception, élaboration et mise en œuvre. La CCN élabore actuellement son plan de conversion, incluant le calendrier. Le plan met l'accent sur la nécessité d'identifier les différences entre les IFRS et ses conventions comptables, à évaluer les incidences et à analyser les diverses conventions que la CCN pourrait choisir d'appliquer. Une structure formelle de régie, qui comprend un comité directeur de gestion, a été mise en place. Enfin, la CCN a retenu les services d'un conseiller externe chargé de lui fournir de l'aide et des conseils dans le cadre de ce projet.

La CCN suit de près l'évolution tant des normes comptables élaborées par le Conseil des normes comptables internationales et le CNC que l'évolution et les décisions prises par le CCSP. Cette évolution et ces décisions pourraient influer sur le calendrier d'adoption des IFRS, sur les obligations d'information s'y rapportant ou la nature des renseignements qu'elles visent et sur l'exigence pour la CCN d'adopter les IFRS.

Le passage aux IFRS représente un engagement important. Au fur et à mesure que les répercussions de la conversion seront connues, l'incidence sur les technologies de l'information et sur les systèmes de données sera évaluée. De la même façon, l'incidence sur les activités de la CCN sera évaluée lorsque les différences auront été relevées entre les conventions comptables actuelles de la CCN et les IFRS. Le tableau ci-après présente les divers éléments du plan de la CCN relatif à l'adoption des IFRS et montre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs s'y rapportant. Le plan de transition pourrait être modifié à mesure que sa mise en œuvre se poursuit ou que d'autres changements surviennent.

PLAN DE CONVERSION DE LA CCN : ÉVALUATION AU 31 MARS 2009

ÉTAPE	JALON	ÉTAT D'AVANCEMENT
PLANIFICATION		
Début de la mise en œuvre, établissement de la structure de régie	Approbation de l'énoncé de projet, de la charte de projet et du plan de travail détaillé	En cours — achèvement prévu en juillet 2009
Mise au point du plan de formation et de communication		
PORTÉE (évaluation détaillée de l'impact)		
Identifier les différences entre les conventions comptables des PCGR du Canada et des IFRS	Approbation des conventions comptables et des exemptions choisies	Achèvement prévu en mars 2010
Choisir les conventions comptables		
CONCEPTION		
Identifier les changements nécessaires afin de se conformer aux IFRS	Approbation des changements nécessaires	Achèvement prévu en avril 2010
ÉLABORATION		
Élaborer, modifier et tester les changements nécessaires afin de se conformer aux IFRS	Approbation des changements élaborés, modifiés et testés	Achèvement prévu en avril 2010
MISE EN ŒUVRE		
Mettre en œuvre les IFRS	Systèmes financiers et processus en mesure de saisir et de produire des rapports d'information IFRS	Achèvement prévu en mars 2010

Regard sur 2009-2010 et au-delà

Au cours des dernières années, la CCN a renouvelé sa vision en fonction de la population canadienne, de ses parties prenantes et de ses partenaires, afin que la région de la capitale du Canada reflète les valeurs et l'identité de la société du pays et qu'elle soit pertinente pour les générations futures.

Les préparatifs en vue d'une nouvelle loi découlant de l'examen du mandat constitueront un enjeu de taille pour la CCN au cours du prochain exercice. L'édification d'une capitale plus écologique occupera une place de choix dans les esprits : la durabilité sera intégrée dans tous les plans et la CCN inclura des plans respectueux de l'environnement dans toutes ses activités ou améliorera ceux qui existent déjà. Parmi les autres principaux enjeux stratégiques pour 2009-2010 et au-delà, mentionnons l'amélioration des partenariats et de la collaboration ainsi que la planification des célébrations de 2017 en établissant des liens entre la programmation et le paysage de la capitale.

En matière de programmation, la CCN animera et promouvra la capitale du Canada en continuant de faire en sorte que la région procure un avantage certain à toute la population du pays et soit appréciée par elle; que la capitale ait une incidence sur la fierté et l'identité des Canadiennes et des Canadiens; que le gouvernement fédéral s'intéresse tout particulièrement aux programmes de la CCN; que le rôle de coordination de celle-ci avantage considérablement ses partenaires fédéraux. Les activités de rayonnement et les partenariats seront bonifiés afin de mieux faire connaître la capitale à toute la population du pays. La CCN recourra à de nouvelles technologies qui proposent des expériences d'apprentissage inspirantes et interactives à celle-ci — et plus précisément aux jeunes visiteurs —, et mettra au point des programmes pédagogiques destinés à l'ensemble du pays.

Aux fins de l'achèvement des plans à l'appui d'une vision à long terme pour la région de la capitale du Canada, chaque exercice de planification intégrera une approche renouvelée des consultations qui sera plus inclusive et recourra aux nouvelles technologies. Par ailleurs, la CCN portera une attention particulière à la jeunesse, afin de l'engager dans la mise au point de la vision susmentionnée. Elle continuera d'accroître sa participation à la planification des transports en assumant un rôle de chef de file. Le *Plan de la capitale du Canada* comportera un cadre stratégique de transport durable (stratégie de transport écologique), qui fournira les grandes orientations relatives à l'évolution des systèmes de transport dans la région, y compris celle du transport collectif.

De surcroît, la CCN fera preuve de leadership en matière de gérance de l'environnement en établissant des objectifs écologiques clairs et en collaborant à leur atteinte. Par exemple, dans le parc de la Gatineau, elle continuera d'accorder la priorité à la préservation des écosystèmes et empêchera la réalisation de projets d'aménagement immobilier en appliquant une stratégie d'acquisition plus proactive de propriétés privées, tout en respectant sa capacité financière. La CCN appliquera une approche axée sur les priorités pour la gestion du Programme pluriannuel des immobilisations. Pour les résidences officielles, la priorité absolue demeurera le règlement des problèmes graves de santé et de sécurité, le respect des normes d'accessibilité universelle et la fourniture de lieux d'habitation adéquats.

Avec la confirmation, par le gouvernement, d'une augmentation de 15 millions de dollars du financement annuel, la CCN a obtenu d'importantes ressources pour la réalisation de son mandat. En outre, le budget fédéral de 2009 a accordé 2 millions de dollars de plus sur les deux prochains exercices pour la réfection de ponts et de viaducs fédéraux appartenant à la CCN dans la région de la capitale du Canada. Bien qu'il s'agisse d'importantes sources de financement, compte tenu de la situation économique actuelle, la CCN aura pour défi de maintenir ses niveaux de financement. Aussi, l'augmentation des coûts engagés pour s'acquitter de ses responsabilités, attribuable à son vaste ensemble de biens immobiliers et de terrains, signifiera que la CCN devra continuer de se centrer sur les économies de coût.

Au moment de rédiger le présent rapport, les modifications à la *Loi sur la capitale nationale* avaient été adoptées en première lecture au Parlement. Grâce aux changements qui sont en train d'être apportés à la Loi, la CCN sera plus à même de réaliser son mandat d'une manière efficace et efficiente et de voir à une contribution optimale des terrains fédéraux et des programmes publics à la création d'une capitale qui est source de fierté et riche de sens à l'échelle nationale.

États financiers de 2008-2009

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Les états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale (CCN) sont la responsabilité de la direction et ont reçu l'approbation du conseil d'administration. Ils ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent, s'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle présentée dans les états financiers.

La direction a établi, et tient à jour, des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion et des systèmes d'information conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens de la CCN sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente en vue de la réalisation des objectifs de l'entreprise, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de la CCN. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer le rendement des systèmes d'information, des contrôles de gestion et des pratiques connexes.

Le vérificateur externe de la CCN, soit la vérificatrice générale du Canada, vérifie les états financiers et en fait rapport au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du Comité de vérification et d'évaluation où seuls ses membres siègent. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs internes et externes pour discuter des résultats des vérifications en ce qui a trait à l'efficacité des contrôles comptables internes, pour examiner les questions relatives aux rapports financiers et en discuter. Les vérificateurs internes et externes ont un accès sans restriction au Comité de vérification et d'évaluation, en présence ou non de la direction.

La première dirigeante,

Marie Lemay, ing., P.Eng.

Le directeur administratif des finances
et de l'approvisionnement et chef des services financiers,

Pierre Désautels, CMA

Le 12 juin 2009

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale (CCN) au 31 mars 2009 et les états des résultats et du résultat étendu, des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la CCN. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CCN au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la CCN dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de la CCN.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Mark G. Watters, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 12 juin 2009

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
BILAN
31 mars (en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie (note 3)	65 566	58 648
Créances		
Ministères et organismes fédéraux	4 343	2 785
Locataires et autres	3 931	4 983
Frais payés d'avance	3 285	2 906
	77 125	**69 322**
Charges reportées (note 4)	**2 085**	**2 263**
Trésorerie et placements affectés (note 3)	**72 504**	**75 419**
Immobilisations corporelles (note 5)	**516 165**	**520 556**
	667 879	**667 560**
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer		
Ministères et organismes fédéraux	2 104	1 785
Autres	17 055	15 929
Tranche à court terme de la provision pour nettoyage environnemental (note 14)	2 200	2 360
	21 359	**20 074**
Financement d'immobilisations corporelles reporté (note 9)	**236 811**	**232 798**
Provision pour nettoyage environnemental (note 14)	**27 663**	**22 439**
Avantages sociaux futurs (note 7)	**6 915**	**6 036**
Produits de location reportés (note 8)	**4 820**	**4 923**
Incitatif de location reporté	**1 947**	**2 130**
Autres passifs à long terme	**1 335**	**1 307**
Expropriations foncières et échanges de terrains non réglés	**1 794**	**1 791**
	302 644	**291 498**
Engagements et éventualités (notes 13 et 14)		
CAPITAUX PROPRES	365 235	376 062
	667 879	**667 560**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

Le président du conseil d'administration,

Russell Mills

Le président du Comité de vérification et d'évaluation,

Jason M. Sordi

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU
Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2009	2008
Produits		
Opérations de location et servitudes	18 992	19 429
Intérêts	4 286	6 342
Gain net sur la cession d'immobilisations corporelles	2 123	–
Commanditaires		
Commandites monétaires	1 390	1 318
Commandites en biens et services (note 15)	949	1 170
Sous-location du siège social	1 801	1 779
Frais d'accès aux usagers	1 965	1 714
Autres produits et recouvrements	6 624	5 253
	38 130	**37 005**
Charges d'exploitation (notes 10 et 11)		
Animation et promotion de la capitale	22 379	21 922
Planification, design et utilisation du sol	3 647	3 624
Gestion des biens immobiliers	94 740	80 545
Services généraux	28 015	25 364
	148 781	**131 455**
Résultat étendu net avant le financement du gouvernement du Canada	**(110 651)**	**(94 450)**
Financement du gouvernement du Canada		
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation (note 12)	78 703	78 160
Amortissement du financement d'immobilisations corporelles reporté (note 9)	21 055	17 103
	99 758	**95 263**
Résultat étendu net	**(10 893)**	**813**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES
Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2009	2008
Bénéfices non répartis		
Solde au début de l'exercice	376 062	373 167
Incidence de l'adoption initiale des normes comptables relatives aux instruments financiers	–	341
Résultat étendu net	(10 893)	813
Crédits parlementaires pour l'acquisition et l'amélioration d'immobilisations corporelles non amortissables (note 12)	66	1 692
Transfert d'immobilisations corporelles du gouvernement du Canada	–	49
Solde à la fin de l'exercice	**365 235**	**376 062**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires liés aux activités d'exploitation	77 711	78 822
Rentrées de fonds provenant des opérations de location et servitudes	19 435	18 633
Rentrées de fonds provenant des autres activités	10 305	8 853
Paiements aux fournisseurs et aux employés	(111 280)	(104 354)
Intérêts reçus	4 865	6 752
Déboursés pour le nettoyage environnemental	(1 669)	(2 362)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**(633)**	**6 344**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles	(23 361)	(21 827)
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	2 882	48
Variation nette des placements à court terme	–	31 111
Variation nette de la trésorerie affectée	(5 614)	(8 098)
Variation nette des placements à court terme affectés	8 900	10 668
Acquisition de placements à long terme affectés	(1 600)	(670)
Encaissement de placements à long terme affectés	1 210	285
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(17 583)**	**11 517**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires pour l'acquisition et l'amélioration d'immobilisations corporelles	25 134	17 935
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**25 134**	**17 935**
Augmentation de la trésorerie	**6 918**	**35 796**
Trésorerie au début de l'exercice	**58 648**	**22 852**
Trésorerie à la fin de l'exercice	**65 566**	**58 648**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2009

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission de la capitale nationale (CCN) a été constituée en 1959 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale* (1958). La CCN est une société d'État mandataire sans capital-actions nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Sa mission, telle qu'elle a été modifiée en 1988 dans la *Loi sur la capitale nationale*, est la suivante :

a. Établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale;
b. Organiser, parrainer ou promouvoir, dans la région de la capitale nationale, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles du Canada ainsi que du patrimoine des Canadiens.

En plus de ces objectifs, en 1988, la *Loi sur la capitale nationale* a confié à la CCN un important pouvoir additionnel : coordonner les orientations et les programmes du gouvernement du Canada en ce qui concerne l'organisation, le parrainage ou la promotion, par les ministères, d'activités et de manifestations publiques liées à la région de la capitale nationale.

La CCN est aussi chargée de la gestion et de l'entretien des immobilisations corporelles des résidences officielles situées dans la région de la capitale nationale. Elle a constitué le Fonds Canadiana afin d'encourager les Canadiens à participer à la mise en valeur des aires publiques des résidences officielles grâce à des dons publics de meubles, de peintures et d'objets d'art ou au versement de sommes destinées aux acquisitions. Les pièces choisies doivent refléter le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, être associées à des évènements historiques ou s'intégrer au style architectural d'une résidence.

2. Conventions comptables importantes

Les états financiers sont établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et respectent les conventions suivantes :

A. ADOPTION DES NOUVEAUX PRINCIPES COMPTABLES

À compter du 1er avril 2008, la CCN a adopté de nouvelles normes contenues dans le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), soit le chapitre 3862 - Instruments financiers – Informations à fournir, le chapitre 3863 - Instruments financiers – présentation, et le chapitre 1535 – Information à fournir concernant le capital.

i. Chapitre 3862 - Instruments financiers – informations à fournir, et chapitre 3863 - Instruments financiers – présentation
Ces chapitres remplacent le chapitre 3861- Instruments financiers – informations à fournir et présentation, et améliorent les obligations d'information sans changer la présentation exigée. Les nouveaux chapitres incitent les entités visées à fournir des informations supplémentaires sur la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers auxquels elles sont exposées ainsi que sur la façon dont elles gèrent ces risques. Ces chapitres complètent les principes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers énoncés dans le chapitre 3855 - Instruments financiers – comptabilisation et évaluation.

L'application de ces chapitres n'a eu aucune incidence sur les résultats d'exploitation ni sur la situation financière de la CCN. L'information supplémentaire sur la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers se retrouve à la note 17, Instruments financiers. La CCN n'est pas tenue de présenter l'information comparative pour l'exercice au cours duquel elle adopte le chapitre 3862.

ii. Chapitre 1535 - Informations à fournir concernant le capital
Ce chapitre établit les normes relatives à l'information à fournir sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital.

L'application de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les résultats d'exploitation ni sur la situation financière de la CCN. L'information sur la gestion du capital se retrouve à la note 18, Information concernant le capital.

B. TRÉSORERIE

La trésorerie comprend de l'encaisse et des placements hautement liquides. Ces placements achetés trois mois ou moins avant leur date d'échéance sont enregistrés à leur juste valeur.

C. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont généralement comptabilisées au prix coûtant. Les immobilisations corporelles de la CCN font l'objet d'un test de dépréciation dès que des faits ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'une immobilisation corporelle ne sera peut-être pas recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'une immobilisation corporelle ne peut pas être recouvrée et qu'elle en excède sa juste valeur. La perte de valeur est calculée comme le montant de l'excédent de la valeur comptable sur sa juste valeur. Les biens immobiliers acquis contre une somme nominale ou par voie de dons sont comptabilisés comme une opération non monétaire, à leur juste valeur au moment de l'acquisition ou à la valeur nominale si la juste valeur peut difficilement être établie. Les antiquités et les œuvres d'art reçues sous forme de dons par le Fonds Canadiana et la CCN sont inscrites comme un don d'immobilisations corporelles et sont comptabilisées comme une opération non monétaire à la juste valeur au moment du don. Si la juste valeur peut difficilement être établie, l'opération est inscrite à la valeur nominale. Les gains résultant de dons grevés d'une affectation externe sont comptabilisés à titre d'autres éléments du résultat étendu. Les gains résultant de dons non affectés sont comptabilisés à l'état des résultats et du résultat étendu à titre d'autres produits et recouvrements si l'opération a eu lieu avec une entité non apparentée, sinon ils sont comptabilisés dans les capitaux propres aux bénéfices non répartis. Les améliorations qui prolongent la vie utile des immeubles et du matériel sont capitalisées et amorties selon leurs catégories d'actifs respectives. Les améliorations et l'aménagement des terrains sont également capitalisés.

D. AMORTISSEMENT

L'amortissement des immobilisations corporelles utilisées est imputé à l'exploitation en sommes annuelles égales, en fonction du coût des immobilisations corporelles et de leur durée de vie utile prévue qui s'établit comme suit :

Immeubles	20 ans
Promenades, ponts et chaussées	25 ans
Paysagement et amélioration des parcs	20 et 25 ans
Améliorations locatives	Période la plus courte entre la durée du bail ou la durée de vie utile
Matériel et outillage	5 et 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Véhicules	5 ans
Matériel informatique et de communication et logiciels	3 ans
Antiquités et œuvres d'art	Non amorties

E. IMMOBILISATIONS CORPORELLES DESTINÉES À LA VENTE

La CCN enregistre une immobilisation corporelle comme destinée à la vente lorsque tous les critères suivants sont atteints : la vente de l'immobilisation corporelle est approuvée, l'immobilisation corporelle est disponible à la vente immédiatement, un programme actif de recherche d'acquéreur a été entrepris, la vente est probable au cours de l'exercice qui suit, l'immobilisation corporelle fait l'objet d'efforts de vente soutenus et est offerte à un prix qui est raisonnable et les démarches qu'il reste à faire pour compléter la vente donnent à croire qu'il est peu probable que la vente soit abandonnée. L'immobilisation corporelle destinée à la vente est alors évaluée à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des frais de vente, selon la moins élevée des deux, et n'est pas amortie tant qu'elle est classée comme immobilisation corporelle destinée à la vente. Une immobilisation corporelle destinée à être sortie autrement que par vente est classée comme immobilisation corporelle destinée à la vente et est utilisée jusqu'à sa sortie, et les estimations d'amortissement sont révisées en fonction de la durée de vie utile abrégée de l'immobilisation corporelle.

F. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Dans le cours normal de ses activités, la CCN conclut régulièrement des opérations non monétaires. Entre autres, elle effectue des échanges non monétaires, c'est-à-dire des échanges d'actifs, de biens ou de services non monétaires contre d'autres actifs, biens ou services, sans contrepartie monétaire ou moyennant une contrepartie monétaire négligeable. De plus, elle effectue ou reçoit des transferts non monétaires et non réciproques, c'est-à-dire des transferts d'actifs, de biens ou de services sans contrepartie. Lorsqu'une opération non monétaire présente une substance commerciale pour la CCN, l'opération est comptabilisée à la juste valeur de l'actif, du bien ou du service cédé, à moins que la juste valeur de l'actif, du bien ou du service reçu soit plus fiable. Si l'opération ne présente aucune substance commerciale, elle est comptabilisée à la valeur comptable de l'actif, du bien ou du service cédé.

Une opération non monétaire présente une substance commerciale pour la CCN lorsque la variation attendue de ses flux de trésorerie, du fait de cette opération, est significative. Elle est significative lorsque la configuration des flux de trésorerie futurs rattachés à l'actif, au bien ou au service reçu diffère de façon significative des flux de trésorerie rattachés à l'actif, au bien ou au service cédé. Elle est également significative lorsque la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service reçu diffère de façon significative de la valeur spécifique à la CCN de l'actif, du bien ou du service cédé, et l'écart est significatif par rapport à la juste valeur des actifs, des biens ou des services échangés.

G. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

i. Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations que la CCN verse à titre d'employeur sont équivalentes à un multiple des cotisations versées par les employés et pourraient changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations de la CCN sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite. La CCN n'est pas tenue à l'heure actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique. Les surplus ou insuffisances actuariels sont comptabilisés dans les états financiers du gouvernement du Canada à titre de promoteur du Régime.

ii. Autres régimes d'avantages sociaux

Les indemnités de départ et les indemnités pour accidents de travail constituent pour la CCN des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices.

Indemnités de départ Les employés ont droit à des indemnités de départ comme le prévoient les conventions collectives et les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. Le coût des indemnités gagnées par les employés est établi au moyen d'une évaluation actuarielle fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La valeur de l'obligation est fondée sur un taux d'actualisation courant lié au marché et sur l'évolution future de la rémunération ainsi que sur des hypothèses démographiques qui représentent les meilleures estimations à long terme par la direction. La perte actuarielle résulte des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des indemnités constituées. L'excédent de la perte actuarielle sur 10 p. 100 de l'obligation au titre des indemnités constituées est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par ce régime, qui est de 12 ans pour les exercices terminés les 31 mars 2008 et 2009. La perte actuarielle n'est pas amortie lorsqu'elle représente moins de 10 p. 100 de l'obligation au titre des indemnités constituées.

Indemnités pour accidents de travail Les indemnités pour accidents de travail constituent pour la CCN des obligations dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices. La CCN est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et n'est donc pas sujette aux lois provinciales sur les indemnités pour les accidents de travail. En tant qu'employeur qui s'autoassure, la CCN est responsable de l'obligation prise en charge depuis sa constitution. Les obligations de la CCN pour les avantages liés aux indemnités pour accidents de travail et pour les avantages postérieurs à l'emploi pour les salariés qui bénéficient de prestations d'invalidité prolongée sont établies en considérant les rentes d'invalidité et celles aux survivants qui sont conférées ainsi que d'autres montants futurs potentiels liés à des accidents survenus jusqu'à la date de l'évaluation. L'obligation est établie à partir des meilleures estimations de la direction et des données actuarielles obtenues de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario.

H. PROVISION POUR NETTOYAGE ENVIRONNEMENTAL

La CCN comptabilise une provision pour nettoyage environnemental dans les situations où elle a l'obligation, ou il est probable qu'elle ait l'obligation, de payer des coûts associés à la gestion et à l'assainissement de sites contaminés et lorsque les coûts peuvent être estimés de façon raisonnable selon une évaluation environnementale approfondie. Les coûts associés à l'assainissement sont capitalisés lorsque la contamination s'est produite avant l'acquisition et ils sont passés en charges de l'exercice lorsqu'elle s'est produite après l'acquisition. Les coûts associés à la gestion des sites contaminés sont comptabilités dans les charges de l'exercice. Si l'obligation de payer ces coûts est impossible à déterminer ou peu probable, ou si un montant ne peut être estimé raisonnablement, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

La CCN a l'obligation, ou il est probable qu'elle ait l'obligation, d'acquitter de tels coûts pour des raisons de santé et de sécurité publiques, pour respecter ses accords contractuels ou pour se conformer aux normes énoncées dans une loi ou un règlement canadien. Il est probable que la CCN ait l'obligation d'acquitter de tels coûts lorsque des éléments, notamment des documents rendus publics ainsi que des décisions du Conseil du Trésor, démontrent qu'elle a un engagement ou une responsabilité envers des tiers qui ne lui laisse que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire de se soustraire au règlement de l'obligation.

Les coûts associés à la gestion et à l'assainissement de sites contaminés peuvent différer selon l'utilisation du sol qui est déterminée lors du processus de planification urbaine et d'aménagement de la région de la capitale nationale. Ces coûts sont ajustés chaque année pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent, ajustés en fonction des nouvelles évaluations environnementales et diminués des coûts réels engagés.

I. INCITATIF DE LOCATION REPORTÉ

La CCN loue l'espace où est situé son siège social. Les frais de déménagement ainsi que les améliorations locatives importantes qui ont été engagés par le bailleur afin de satisfaire aux besoins de la CCN ont été comptabilisés à titre d'incitatif de location reporté à la date d'entrée en vigueur du bail et sont amortis sur la durée du bail. L'amortissement de l'incitatif de location reporté est comptabilisé en déduction des charges de biens et services (note 11).

J. EXPROPRIATIONS FONCIÈRES ET ÉCHANGES DE TERRAINS NON RÉGLÉS

Les expropriations foncières et les échanges de terrains non réglés sont inscrits selon des évaluations de biens immobiliers faites par des évaluateurs agréés et d'autres experts de divers domaines et incluent les charges connexes payées dans le cadre du processus d'expropriation.

K. CONSTATATION DES PRODUITS

Les produits proviennent des opérations de location et de servitudes, de gains nets sur la cession d'immobilisations corporelles, d'intérêts, de commanditaires, de la sous-location du siège social, de frais d'accès aux usagers, et d'autres produits et recouvrements tels que la vente de marchandises et de publicités, les concessions, les apports, les gains résultant de dons non grevés d'une affectation externe provenant d'une entité non apparentée et les recouvrements de charges.

La CCN constate ses produits lorsqu'il existe une preuve évidente qu'un accord est intervenu, que les services ont été rendus ou que les produits ont été livrés, que le montant est établi et déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. La CCN constate aussi des produits reportés lorsqu'ils sont perçus d'avance.

L. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires pour les charges d'exploitation et pour les subventions et contributions versées aux autres ordres de gouvernement et autres organismes sont inscrits à l'état des résultats et du résultat étendu de l'exercice pour lequel ils sont approuvés.

Les crédits parlementaires affectés à l'acquisition et l'amélioration d'immobilisations corporelles amortissables sont comptabilisés à titre de financement d'immobilisations corporelles reporté au bilan et sont amortis selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations corporelles qui s'y rattachent. Lors de la cession d'immobilisations corporelles amortissables, tout solde du financement d'immobilisations corporelles reporté qui se rattache à ces immobilisations est comptabilisé aux résultats. Les crédits parlementaires affectés à l'acquisition et l'amélioration d'immobilisations corporelles non amortissables sont comptabilisés aux bénéfices non répartis à l'état des capitaux propres.

M. INSTRUMENTS FINANCIERS

La CCN identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis, tels qu'on les présente à la note 17, et n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments financiers dérivés.

La CCN révise annuellement les contrats qui pourraient contenir des dérivés incorporés. Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride ou d'un autre contrat qui comprend également un contrat hôte non dérivé, ce qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'instrument composé d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. À la suite de cette révision, la CCN n'a identifié aucun dérivé incorporé qui devrait être séparé de son contrat hôte et être comptabilisé à titre de dérivé.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Le classement est établi lors de la comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif sous-jacent à l'instrument.

La CCN a effectué les classements suivants :

- La trésorerie, la trésorerie affectée et les placements à long terme affectés sont classés comme des actifs détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes résultant de la réévaluation périodique sont enregistrés à l'état des résultats et du résultat étendu avec le produit d'intérêts. Les coûts de transaction sont enregistrés à l'état des résultats et du résultat étendu au cours de l'exercice où ils sont engagés.
- Les placements à court terme affectés sont classés comme des actifs financiers détenus jusqu'à échéance et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les créances sont classées comme des prêts et créances et sont évaluées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les créditeurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

N. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif en date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et charges d'exploitation de l'exercice. La provision pour le nettoyage environnemental, les avantages sociaux futurs, les expropriations foncières et les échanges de terrains non réglés, la durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles, la perte de valeur des immobilisations et les éventualités sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été faites. Les résultats réels pourraient différer de façon significative de ces estimations.

O. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES — NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, seront remplacés pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011 par les normes internationales d'information financière (IFRS). Pour la CCN, le basculement vers les IFRS sera exigé pour les états financiers annuels de l'exercice se terminant le 31 mars 2012. Les IFRS utilisent un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada, mais comportent des différences importantes au chapitre de la comptabilisation, de l'évaluation et de l'information à fournir.

Par conséquent, un diagnostic préliminaire des impacts de la conversion aux IFRS a été effectué et un conseiller externe assistera et conseillera la CCN dans le cadre de ce projet. La CCN élabore actuellement son plan de conversion qui met l'accent sur la nécessité d'identifier les différences entre les IFRS et ses conventions comptables, à évaluer leurs incidences et, au besoin, à analyser les diverses conventions que la CCN pourraient choisir d'appliquer.

Au fur et à mesure que les répercussions de la conversion seront connues, l'incidence sur les technologies de l'information et sur les systèmes de données sera évaluée. De la même façon, l'incidence sur les activités de la CCN sera évaluée lorsque les différences auront été relevées entre les conventions comptables actuelles de la CCN et les IFRS.

3. Trésorerie et trésorerie et placements affectés

La politique de la CCN est d'investir les excédents de trésorerie sous forme de certificats de placement garanti, d'acceptations bancaires, de billets garantis, de dépôts à terme et de titres du gouvernement du Canada ou d'un gouvernement provincial. Ces catégories de placements sont achetés auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements et sont tous remboursables à court préavis.

A. TRÉSORERIE

Au 31 mars 2009, en plus de 10,5 millions de dollars (6,8 millions en 2008) d'encaisse, la trésorerie inclut des acceptations bancaires et des billets à terme au porteur totalisant 55,1 millions de dollars (51,8 millions en 2008) à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 0,6 p. 100 (3,8 p. 100 en 2008).

B. TRÉSORERIE ET PLACEMENTS AFFECTÉS

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Trésorerie affectée	13 720	8 106
Placements à court terme affectés	51 684	60 584
Placements à long terme affectés	7 100	6 729
	72 504	**75 419**

Au 31 mars 2009, la trésorerie affectée inclut des acceptations bancaires et des billets à terme au porteur totalisant 13,7 millions de dollars (8,1 millions en 2008) à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 0,6 p. 100 (3,5 p. 100 en 2008).

Au 31 mars 2009, les placements à court terme affectés incluent des acceptations bancaires et des billets à terme au porteur totalisant 51,7 millions de dollars (60,6 millions en 2008) à un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 2,1 p. 100 (4,2 p. 100 en 2008) et ont, en moyenne, une durée de sept mois (six mois en 2008).

Au 31 mars 2009, les placements à long terme affectés incluent des obligations du gouvernement du Canada et de gouvernements provinciaux totalisant 7,1 millions de dollars (6,7 millions en 2008) à un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,9 p. 100 (5,3 p. 100 en 2008). Ces placements sont évalués à la juste valeur.

La trésorerie et les placements affectés représentent des fonds dont l'utilisation est soumise à des restrictions ou qui ont été réservés pour un usage particulier. Les fonds suivants sont gardés séparément :

i. des dons en argent versés au Fonds Canadiana s'élevant à 9 134 dollars (8 920 dollars en 2008);
ii. des fonds de 1,9 million de dollars (3,2 millions en 2008) pour la revitalisation de la rue Sparks, à Ottawa;
iii. des fonds de 1,1 million de dollars (2,1 millions en 2008) pour la réfection des résidences officielles;
iv. des fonds de 13,9 millions de dollars (14,9 millions en 2008) pour le réaménagement des plaines LeBreton;
v. des fonds de 2,4 millions de dollars (2,3 millions en 2008) pour le réaménagement des terrains industriels situés sur la rive nord de la rivière des Outaouais;
vi. des fonds de 10,0 millions de dollars (10,0 millions en 2008) pour l'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, à Gatineau;
vii. des fonds de 43,3 millions de dollars (42,9 millions en 2008) pour l'acquisition de biens immobiliers ou le financement d'autres programmes importants, conformément à l'approbation du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et du gouverneur en conseil. Au cours de l'exercice, les produits de cession et d'intérêts ont totalisé 3,9 millions de dollars (1,8 million en 2008) alors que les acquisitions et les charges de cession ont été de 3,5 millions (2,9 millions en 2008).

4. Charges reportées

Dans le cadre d'une opération non monétaire effectuée durant l'exercice 2001-2002, la CCN a cédé des propriétés et s'est engagée à rendre des services à l'ancienne Ville de Hull. En échange, la Ville a également cédé des propriétés et s'est engagée à effectuer l'entretien de parcs et de routes de la CCN jusqu'en 2022. Au 31 mars 2009, la valeur actualisée non amortie de ces services d'entretien, actualisée au taux d'intérêt de 6,5 p. 100, totalise 2,1 millions de dollars (2,3 millions en 2008). Ces charges reportées sont amorties linéairement et la charge de 177 000 dollars est incluse sous le poste biens et services à la note 11. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable des charges reportées ne peut pas être recouvrée et qu'elle dépasse leur juste valeur. Durant l'exercice, aucune perte de valeur n'a été constatée.

5. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	31 mars 2009						31 mars 2008
	Terrains	Immeubles et infrastructures	Matériel	Coût total	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains, immeubles et infrastructures[1]							
Ceinture de verdure	27 370	33 551	–	60 921	27 334	33 587	34 066
Parc de la Gatineau	23 103	18 717	–	41 820	13 631	28 189	25 014
Promenades	34 025	123 697	–	157 722	79 356	78 366	78 898
Parcs	24 292	74 605	–	98 897	39 529	59 368	57 898
Ponts et voies d'accès	263	76 347	–	76 610	37 002	39 608	42 130
Lieux historiques	126	78 519	–	78 645	44 073	34 572	33 714
Installations de loisirs	19 641	23 781	–	43 422	17 819	25 603	26 150
Propriétés louées	82 460	86 644	–	169 104	45 848	123 256	120 951
Propriétés de développement	40 622	22 934	–	63 556	7 372	56 184	66 575
Expropriations foncières et échanges de terrains non réglés	1 794	–	–	1 794	–	1 794	1 791
Immeubles d'administration et de services	6 654	21 110	–	27 764	13 439	14 325	13 527
	260 350	**559 905**	**–**	**820 255**	**325 403**	**494 852**	**500 714**
Améliorations locatives	**–**	**16 071**	**–**	**16 071**	**9 265**	**6 806**	**7 054**
Matériel							
Matériel et outillage	–	–	6 685	6 685	4 403	2 282	1 347
Mobilier et matériel de bureau	–	–	2 858	2 858	2 826	32	36
Véhicules	–	–	1 695	1 695	1 356	339	446
Matériel informatique et de communications et logiciels	–	–	5 108	5 108	4 527	581	698
Antiquités et œuvres d'art							
Fonds Canadiana	–	–	8 009	8 009	–	8 009	7 037
Autres	–	–	3 264	3 264	–	3 264	3 224
	–	**–**	**27 619**	**27 619**	**13 112**	**14 507**	**12 788**
Total	**260 350**	**575 976**	**27 619**	**863 945**	**347 780**	**516 165**	**520 556**

1. Le coût total des terrains, immeubles et infrastructures inclut 17,8 millions de dollars (14,5 millions en 2008) de travaux en cours. Une fois les travaux terminés, leur coût sera amorti selon leur durée de vie utile prévue.

6. Immobilisations corporelles destinées à la vente

Parmi ses immobilisations corporelles excédentaires, la CCN a identifié des immobilisations corporelles qu'elle a l'intention de vendre. Au 31 mars 2009, ces immobilisations corporelles ont une valeur comptable nette de 18,8 millions de dollars (25,5 millions en 2008). Aucune de ces immobilisations corporelles ne satisfait aux critères d'immobilisations corporelles destinées à la vente.

7. Avantages sociaux futurs

A. RÉGIME DE RETRAITE

La CCN et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière. Le régime de retraite s'accroît jusqu'à une période maximum de 35 ans à un taux de 2 p. 100 par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par le salaire moyen des cinq années consécutives de service les mieux payées. Les prestations sont indexées annuellement le 1er janvier au coût de la vie. Les cotisations de la CCN et des employés au Régime de retraite de la fonction publique au cours de l'exercice se sont élevées à :

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Cotisations de la CCN	4 795	4 412
Cotisations des employés	2 306	2 175

B. AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

La CCN verse des indemnités de départ à ses employés fondées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. La CCN verse également des indemnités pour accidents de travail fondées selon des prestations établies par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario. L'obligation au titre des indemnités constituées en vertu de ces régimes s'élève à 7,7 millions de dollars (7,1 millions en 2008) et est comprise dans le tableau qui suit.

Ces autres régimes d'avantages sociaux n'étant pas capitalisés, ils ne détiennent aucun actif et présentent un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs de la CCN et au moyen de ses autres sources de produits. À la date du bilan, les informations utiles à l'égard de ces régimes sont les suivantes :

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Passif au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	7 175	6 917
Coût des services rendus au cours de l'exercice	624	745
Intérêts débiteurs	297	303
Amortissement de la perte actuarielle nette	36	74
Indemnités versées au cours de l'exercice	(467)	(864)
Passif au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	**7 665**	**7 175**
Tranche à court terme (incluse dans les créditeurs et charges à payer)	750	1 139
Tranche à long terme	6 915	6 036
	7 665	**7 175**

L'obligation pour les indemnités de départ et la charge de l'exercice sont établies par l'actuaire de la CCN selon des hypothèses fournies par la direction. Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour mesurer l'obligation de la CCN touchent le taux d'actualisation (4,25 p. 100 en 2009 et 2008), l'évolution future des salaires et la composition des effectifs. Les hypothèses démographiques telles que les taux de mortalité et de départ à la retraite proviennent de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite de la fonction publique en date du 31 mars 2005.

L'évaluation actuarielle la plus récente faite par l'actuaire de la CCN pour les indemnités de départ a été effectuée en date du 31 mars 2008. La prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 mars 2011 ou avant si un changement au régime a une incidence significative sur l'obligation.

La valeur de l'obligation au titre des indemnités pour accidents de travail est établie à partir des données actuarielles de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario.

8. Produits de location reportés

Les produits de location reportés à long terme correspondent à la valeur actualisée du montant minimal des produits de location futurs exigibles que la CCN a perçus en vertu de baux de location de terrains. La valeur actualisée a été établie en utilisant des taux d'actualisation de 6,01 p. 100 et 6,5 p. 100. Ces produits de location reportés seront constatés aux résultats sur la durée des baux qui comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2068. Durant l'exercice, des produits de location reportés de 0,1 million de dollars (0,1 million en 2008) ont été constatés aux résultats.

9. Financement d'immobilisations corporelles reporté

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Solde reporté au début de l'exercice	232 798	233 658
Crédits parlementaires pour l'acquisition et l'amélioration d'immobilisations corporelles amortissables durant l'exercice (note 12)	25 068	16 243
Amortissement du financement d'immobilisations corporelles reporté	(21 055)	(17 103)
Solde reporté à la fin de l'exercice	**236 811**	**232 798**
Réparti comme suit :		
Financement d'immobilisations corporelles reporté utilisé	211 713	212 587
Financement d'immobilisations corporelles reporté non utilisé	25 098	20 211
	236 811	**232 798**

10. Définitions et objectifs des activités de programme

La CCN réalise son mandat par le truchement de quatre activités de programme qui servent de fondement à la CCN pour la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne et qui comportent chacune un résultat prévu. Les objectifs de chacune des activités sont les suivants :

Animation et promotion de la capitale Ce secteur a pour objectif de susciter la fierté et de promouvoir l'unité grâce à la programmation proposée dans la capitale. Les principaux produits sont une série de manifestations à fort impact (notamment la fête du Canada et le Bal de Neige), des programmes d'interprétation et des monuments commémoratifs. En outre, ce secteur vise à mieux faire connaître la capitale à travers le Canada, au moyen de campagnes nationales de marketing et de communications qui présentent la capitale comme un lieu où la population canadienne peut admirer le patrimoine, la culture et les réalisations de son pays.

Planification, design et utilisation du sol Ce secteur oriente la planification et l'aménagement des terrains fédéraux, pour que ceux-ci conviennent au rôle et à l'importance de la capitale et qu'ils respectent le patrimoine et le milieu naturel. C'est dans ce secteur qu'on élabore des plans visionnaires à long terme, mis au point en consultation avec d'autres autorités de planification, pour guider l'utilisation et l'aménagement des terrains de la capitale et pour établir la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) qui doit être détenue en fiducie pour les générations futures. La CCN est responsable de l'examen et de l'approbation des demandes d'utilisation du sol, du design et des transactions de nature fédérale dans la capitale. Certains de ses programmes permettent de gérer des collections archéologiques et d'étudier les demandes de désignation d'édifices patrimoniaux dans la capitale. Par ailleurs, la CCN représente le gouvernement fédéral lorsqu'il s'agit de régler des enjeux relatifs à la circulation interprovinciale et au transport en commun dans la région de la capitale du Canada en compagnie de partenaires provinciaux et municipaux.

Gestion des biens immobiliers La CCN possède plus de 470 kilomètres carrés de terrains, soit 10 p. 100 de la région de la capitale du Canada, ainsi que des centaines de routes, de sentiers, d'édifices et de ponts. En outre, elle est responsable de l'entretien, de la gestion et de la remise en état des six résidences officielles situées dans la région, ainsi que du parc de la Gatineau, de la Ceinture de verdure et d'autres parcs et espaces verts. La CCN gère et protège ces actifs matériels au moyen d'un programme de gestion du cycle de vie, afin de mettre en valeur le patrimoine culturel et le milieu naturel de la capitale du Canada, qui sont d'une grande richesse, et d'optimiser leur contribution à ses programmes, tout en veillant à ce que ses biens soient convenablement accessibles au public. La CCN gère aussi quelque 650 baux et entretient les terrains de nombreux organismes fédéraux dans la région. Parmi ses autres activités dans ce secteur, on trouve l'acquisition de propriétés d'intérêt national, l'aliénation de propriétés excédentaires et la réalisation de projets d'aménagement de terrains qui visent à embellir la capitale pour les générations futures.

Services généraux La CCN offre des services généraux centralisés qui favorisent l'utilisation efficace et productive des ressources. Dans ce secteur, on produit des documents et des rapports exigés par la loi et on mène toutes les activités de recherche et de vérification interne. Les services généraux fournissent un soutien en matière de finances, de technologie, de communications et d'administration à la CCN, en plus de gérer les ressources humaines.

11. Charges d'exploitation

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Résumé des charges ventilées par catégorie		
Salaires et avantages sociaux	43 506	40 696
Biens et services	62 373	56 427
Biens et services en nature (note 15)	949	1 170
Paiements tenant lieu d'impôt foncier	10 429	10 445
Contributions	247	351
Amortissement	19 313	19 320
Réaménagement des plaines LeBreton[1]	11 729	1 873
Perte de valeur des immobilisations corporelles	235	137
Perte nette sur la cession d'immobilisations corporelles	–	1 036
	148 781	**131 455**

1. Ce poste représente l'excédent des coûts de réaménagement sur la juste valeur des terrains destinés à être vendus. Ces coûts incluent des frais de décontamination en plus d'une part des frais engagés pour les infrastructures qui ont été cédées à la Ville d'Ottawa pour une valeur nominale de un dollar. Parmi les infrastructures cédées à la Ville, on retrouve les conduites principales d'eau, d'égouts sanitaires et pluviaux, ainsi qu'une partie de la rue Wellington reconstruite dans le cadre du réaménagement.

12. Crédits parlementaires

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation		
Montant reçu durant l'exercice	76 952	77 401
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	1 751	759
Montant constaté à l'état des résultats et du résultat étendu	**78 703**	**78 160**
Crédits parlementaires pour l'acquisition et l'amélioration d'immobilisations corporelles		
Montant reçu pour les immobilisations corporelles amortissables constaté au bilan (note 9)	25 068	16 243
Montant reçu pour les immobilisations corporelles non amortissables constaté à l'état des capitaux propres	66	1,692
	25 134	**17 935**
Crédits parlementaires approuvés au cours de l'exercice	**103 837**	**96 095**

13. Engagements

i. La CCN a conclu des accords de prestation de services de 65,1 millions de dollars (64,5 millions en 2008) et des baux de location de bureaux de 112,9 millions de dollars (123,3 millions en 2008). Ces accords qui totalisent 178 millions de dollars (187,8 millions en 2008) comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en 2047. Parmi les accords de prestation de services, des contrats reliés à la gestion et l'entretien d'une partie de ses terrains et de ses propriétés totalisent 62,4 millions de dollars (62,0 millions en 2008).

Les paiements annuels minimaux dans le cadre de ces accords s'établissent approximativement comme suit pour les cinq prochains exercices :

(en milliers de dollars)

	Baux	Prestation de services	Total
2009-2010	8 915	18 074	26 989
2010-2011	9 496	14 959	24 455
2011-2012	9 476	11 666	21 142
2012-2013	9 596	4 782	14 378
2013-2014	9 719	3 504	13 223

En plus des accords mentionnés précédemment, la CCN s'est engagée à verser à la Ville de Gatineau une somme additionnelle de 10 millions de dollars pour la réalisation d'un projet conjoint visant l'aménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier. Cette somme vient s'ajouter à la contribution de 6,1 millions de dollars faite en 1996 pour ce projet et sera payable à la signature du contrat de construction à intervenir entre la Ville et l'entrepreneur retenu pour réaliser les travaux. La CCN prévoit que cette somme sera versée durant l'exercice 2010-2011.

ii. La CCN a conclu des ententes pour des dépenses en immobilisations dont la valeur approximative est de 9,4 millions de dollars (7,1 millions en 2008). Les paiements aux termes de ces marchés devraient se faire au cours du prochain exercice.

14. Éventualités

A. RÉCLAMATIONS

Des réclamations ont été déposées contre la CCN pour un montant net d'environ 13,8 millions de dollars (16,1 millions en 2008); cela exclut les intérêts et autres frais, à titre de dommages présumés et d'autres facteurs. Comme il est impossible de prévoir l'issue de ces réclamations, elles ne sont pas comptabilisées. Toutefois, de l'avis de la direction, la position de la CCN est défendable. Les règlements éventuels de ces réclamations seront imputés à l'exercice au cours duquel ils seront déterminés. Enfin, la CCN a déposé des réclamations totalisant 6,9 millions de dollars (6,9 millions en 2008) afin que des tierces parties soient tenues responsables du nettoyage environnemental de certaines de ses propriétés.

B. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

À partir du Cadre de gestion environnementale et du programme d'acquisition et d'aliénation, la CCN a classé par ordre de priorité 1494 sites qui feront l'objet d'une évaluation environnementale. Suivant une évaluation préliminaire de 1358 de ces propriétés, des études plus approfondies ont été entreprises pour un certain nombre d'entre elles afin de déterminer le degré de décontamination requis. Selon les études plus approfondies terminées à ce stade-ci, la CCN a enregistré un passif pour le nettoyage environnemental de 29,9 millions de dollars (24,8 millions en 2008) dont 2,2 millions de dollars (2,4 millions en 2008) représentent le passif à court terme. De plus, la CCN évalue à 447,0 millions de dollars (439,1 millions en 2008) l'éventualité non enregistrée aux états financiers. L'éventualité montre les coûts présumés et les coûts supplémentaires potentiels liés à des situations où il est incertain que la CCN soit dans l'obligation de débourser, ou il est peu probable que la CCN débourse, le plein montant des coûts de décontamination.

15. Opérations non monétaires

A. COMMANDITES EN BIENS ET SERVICES

Au cours de l'exercice, la CCN a conclu des ententes de commandites en vertu desquelles elle a reçu des biens ou des services. En retour, les commanditaires ont bénéficié de divers avantages dont principalement des droits spécifiques à des activités promotionnelles et de la visibilité. Ces opérations non monétaires ont eu lieu avec des parties non apparentées et ont été enregistrées à montants égaux à la fois dans les produits et dans les charges d'exploitation. Elles ont été évaluées à 0,9 million de dollars (1,2 million en 2008), ce qui représente la juste valeur attribuée aux biens et services reçus.

B. TRANSFERTS NON MONÉTAIRES ET NON RÉCIPROQUES

En plus des opérations non monétaires entre apparentés déclarées à la note 16, la CCN a effectué ou reçu les transferts non monétaires et non réciproques suivants durant l'exercice :

i. la CCN a cédé à la Ville d'Ottawa pour une valeur nominale de un dollar une partie de la rue Wellington reconstruite dans le cadre du projet de réaménagement des plaines LeBreton. Compte tenu que cette cession ne présentait pas de substance commerciale, elle a été évaluée et comptabilisée à la valeur comptable nette de la partie cédée, soit 11,7 millions de dollars, et a engendré une perte nette sur la cession d'immobilisations corporelles. Ce montant est inclus à la note 11 sous la rubrique « Réaménagement des plaines LeBreton ».

ii. des antiquités et œuvres d'art ont été données au Fonds Canadiana et ont été évaluées et comptabilisées à la juste valeur puisque ces opérations présentaient une substance commerciale. La valeur de ces dons qui se chiffre à 1 million de dollars (0,6 million en 2008) a été comptabilisée aux immobilisations corporelles à la note 5 sous la rubrique « Antiquités et œuvres d'art – Fonds Canadiana » avec un montant correspondant à l'état des résultats et du résultat étendu à titre d'autres produits et recouvrements. Également, un monument donné à la CCN a été évalué et comptabilisé à la juste valeur de 7 000 dollars (29 700 dollars en 2008) et il a été comptabilisé aux immobilisations corporelles à la note 5 sous la rubrique « Antiquités et œuvres d'art – Autres » avec un montant correspondant à l'état des résultats et du résultat étendu à titre d'autres produits et recouvrements.

16. Opérations entre apparentés

La CCN est apparentée, aux termes de la propriété commune, à tous les ministères, tous les organismes et toutes les sociétés d'État du gouvernement du Canada et elle est financée principalement par le Parlement du Canada. En plus des opérations énoncées ci-après et de celles présentées ailleurs dans les états financiers, la CCN effectue, dans le cours normal de ses activités, diverses opérations avec ces entités de l'État. Ces opérations découlent de l'exploitation courante et sont conformes à l'usage commercial habituel applicable à toutes personnes et à toutes entreprises. Des charges de 8,7 millions de dollars (9,1 millions en 2008) ont été engagées pour des services publics, des locations d'espaces, des achats de services et d'immobilisations corporelles, et des produits de 9,7 millions de dollars (9,9 millions en 2008) provenant de prestations de services, d'opérations de location et de ventes de biens immobiliers ont été gagnés. Enfin, les frais payés d'avance incluent 0,1 million de dollars (0,1 million en 2008) reliés à des apparentés.

17. Instruments financiers

A. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. La CCN est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent la CCN à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie, de la trésorerie affectée, des placements à court terme affectés, des placements à long terme affectés et des créances.

L'exposition maximale de la CCN au risque de crédit au 31 mars 2009 est la suivante :

(en milliers de dollars)

	2009
Trésorerie	65 566
Créances	
Ministères et organismes fédéraux	4 343
Locataires et autres	3 931
Trésorerie affectée	13 720
Placements à court terme affectés	51 684
Placements à long terme affectés	7 100
	146 344

Le risque de crédit associé à la trésorerie, à la trésorerie affectée et aux placements à court terme affectés est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements très liquides. La politique de la CCN est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans les types de placements suivants : certificats de placement garanti, acceptations bancaires, billets garantis, dépôts à terme et titres du gouvernement du Canada ou d'un gouvernement provincial. Au 31 mars 2009, ces actifs financiers sont investis dans des acceptations bancaires et des billets de dépôt au porteur (note 3). La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

Le risque de crédit associé aux placements à long terme affectés est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que ces actifs sont investis dans des obligations du gouvernement du Canada et de gouvernements provinciaux (note 3).

Le risque de crédit associé aux créances est réduit puisque de nombreux clients sont des entités gouvernementales ou municipales. De plus, des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux locataires. La CCN enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti, de même qu'en raison du nombre considérable des clients gouvernementaux, municipaux et de moindre importance. Au 31 mars 2009, les montants à recevoir d'entités gouvernementales et municipales représentaient 52 p. 100 du montant total recouvrable.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 mars 2009 :

(en milliers de dollars)

	2009
Créances, déduction faite de la provision pour créances douteuses :	
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 915
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	667
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	436
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	1 272
	4 290
Provision pour créances douteuses	(128)
Autres créances	4 112
	8 274

La CCN doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de sortir du bilan les montants portés au compte de provision en diminution des créances. Les montants recouvrés ultérieurement sur des comptes qui avaient été sortis du bilan sont crédités à la provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements reliés à la provision pour créances douteuses de la CCN :

(en milliers de dollars)

	2009
Provision pour créances douteuses	
Solde d'ouverture	160
Charge pour créances douteuses	(8)
Montants radiés et recouvrements	(24)
Solde de clôture	**128**

La CCN est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir les risques de non-paiement.

B. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la CCN ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la CCN ne soit pas en mesure de liquider ses actifs au moment opportun à un prix raisonnable. La CCN finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, des crédits parlementaires et des produits provenant de la cession d'immobilisations corporelles excédentaires. La CCN respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de dépenses, ainsi qu'en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en trésorerie.

C. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La CCN est exposée au risque de marché découlant de la fluctuation des justes valeurs des instruments financiers attribuable aux variations des prix du marché. La CCN est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la CCN est attribuable à ses actifs portant intérêt. Ces actifs sont la trésorerie, la trésorerie affectée, les placements à court terme affectés et les placements à long terme affectés. L'objectif principal de la CCN en ce qui a trait à ses actifs portant intérêt est d'assurer la sécurité du principal investi et un niveau élevé de liquidité, tout en obtenant un rendement satisfaisant. La CCN n'a aucun passif portant intérêt. Le produit d'intérêts pour les placements à court terme affectés classés comme des actifs financiers détenus jusqu'à échéance est de 2,5 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

La CCN gère son exposition au risque de taux d'intérêt associé à sa trésorerie, sa trésorerie affectée, ses placements à court terme affectés et ses placements à long terme affectés en maximisant les produits d'intérêts gagnés sur les fonds excédentaires tout en maintenant les liquidités minimales nécessaires à son fonctionnement quotidien. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché peuvent avoir une incidence sur les produits d'intérêts que la CCN tire de ces actifs financiers. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurées constantes, les produits d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 696 996 dollars, respectivement.

Au 31 mars 2009, la CCN détenait 7,1 millions de dollars de placements à long terme affectés exposés au risque de taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt à cette date avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes autres variables étant demeurées constantes, les gains latents sur les placements à long terme affectés classés comme étant détenus jusqu`à échéance auraient été supérieurs ou inférieurs de 170 400 dollars, respectivement, en raison d'une augmentation ou d'une diminution de la juste valeur de ces placements à long terme affectés.

D. JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier est le montant estimatif que la CCN recevrait ou verserait lors du règlement d'un actif financier ou d'un passif financier à la date de clôture.

La juste valeur de la trésorerie, de la trésorerie affectés, des créances, des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur nature à court terme.

La juste valeur des placements à court terme affectés n'est pas sensiblement différente de leur valeur comptable au 31 mars 2009 et 2008 en raison de leur maturité imminente.

La juste valeur des placements à long terme affectés est établie à partir des cours du marché sur un marché actif en fin d'année. Durant l'exercice, la juste valeur des placements à long terme affectés classés comme détenus à des fins de transaction a diminué de 5 699 dollars (a augmenté de 27 063 dollars en 2008) et ce gain net non matérialisé a été comptabilisé à l'état des résultats et du résultat étendu au produit d'intérêts.

La juste valeur calculée correspond approximativement aux montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés entre parties consentantes d'après les données courantes du marché pour des instruments similaires. Par conséquent, de par sa nature estimative, la juste valeur ne doit pas être interprétée comme étant réalisable advenant le règlement immédiat des instruments.

18. Information concernant le capital

Le capital de la CCN correspond à ses capitaux propres qui sont constitués des bénéfices non répartis. Les bénéfices non répartis sont constitués du solde cumulatif des résultats provenant de l'exploitation et des apports provenant du gouvernement du Canada et de ceux que la CCN lui a faits.

La CCN n'est pas assujettie à des obligations de capital provenant de l'extérieur. Par contre, la CCN est fortement dépendante des crédits parlementaires pour son financement et est assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui impose des restrictions relativement aux emprunts. La CCN gère ses capitaux propres sur une base régulière dans l'exercice du processus de budgétisation afin de s'assurer de réaliser ses buts et objectifs. Il n'y a eu aucun changement dans la gestion du capital au cours du dernier exercice.

19. Fondation Canadiana

La Fondation Canadiana (la « Fondation ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* en janvier 2004 et elle est un organisme de bienfaisance enregistré. La Fondation a été créée en vue de la collecte de fonds pour l'acquisition d'articles historiques importants afin d'enrichir la collection de l'État pour les résidences officielles du Canada. La Fondation est une entité juridique distincte de la CCN et du Fonds Canadiana (le « Fonds »). Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés à ceux de la CCN. La situation financière de la Fondation au 31 mars 2009 et les résultats d'exploitation de l'exercice terminé à cette date s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Situation financière		
Actif	11	16
Passif	–	–
Actif net	**11**	**16**
Résultats d'exploitation		
Produits	11	23
Charges	(5)	(17)
Distributions à la CCN	(10)	(9)
Insuffisance des produits sur les distributions et les charges	**(4)**	**(3)**

20. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants fournis pour l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Annexe I :
Comités du conseil d'administration et comités consultatifs et spéciaux

COMITÉ DIRECTEUR

Président
Russell Mills

Membres
Marie Lemay
Eric D. MacKenzie
Frieda Martselos
Jason M. Sordi

COMITÉ DE VÉRIFICATION ET D'ÉVALUATION (COMITÉ D'AUDIT)

Président
Jason M. Sordi

Membres
Adel A. Ayad
Kory Bobrow
Hélène Grand-Maître
Richard P. Jennings
André Rioux

Membre d'office
Russell Mills

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE

Présidente
Frieda Martselos

Membres
Jacquelin Holzman
Jason M. Sordi
Brent Stefanson
Robert Tennant

Membre d'office
Russell Mills

La CCN tient à remercier, de leur contribution, les membres suivants de comités consultatifs dont l'affectation a pris fin en 2008-2009 :

Lawrence R. Paterson,
Okotoks (Alberta)
Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

J. André Perrier,
Gatineau (Québec)
Comité consultatif des résidences officielles du Canada

COMITÉ CONSULTATIF DES COMMUNICATIONS, DU MARKETING ET DE LA PROGRAMMATION

Président
Duncan McKie, Toronto (Ontario)

Vice-présidente
Pauline Rafferty, Victoria (Colombie-Britannique)

Membres
Graham Carr, Montréal (Québec)
Luc Fournier, Québec (Québec)
Katherine Holmes, Toronto (Ontario)
Greg Klassen, Vancouver (Colombie-Britannique)
Donna Nixon, Ottawa (Ontario)
Kevin Shea, Toronto (Ontario)
Sandra White, North Vancouver (Colombie-Britannique)

Membres d'office
Russell Mills
Marie Lemay

Membres de la Commission
Hélène Grand-Maître
Eric D. MacKenzie

COMITÉ CONSULTATIF DE L'URBANISME, DU DESIGN ET DE L'IMMOBILIER

Président
Larry Beasley, Vancouver (Colombie-Britannique)

Vice-président
Claude Provencher, Montréal (Québec)

Membres
Paul J. Bedford, Toronto (Ontario)
Sarah Bonnemaison, Halifax (Nouvelle-Écosse)
Anne Cormier, Montréal (Québec)
Marc Letellier, Québec (Québec)
Vivian Manasc, Edmonton (Alberta)
Eha Naylor, Toronto (Ontario)
Donald Schmitt, Toronto (Ontario)
David Witty, Winnipeg (Manitoba)

Membres d'office
Russell Mills
Marie Lemay

Membre de la Commission
Adel A. Ayad

COMITÉ CONSULTATIF DES RÉSIDENCES OFFICIELLES DU CANADA

Président
Daniel Brisset, Montréal (Québec)

Vice-président
Patrick J. Murray, Ottawa (Ontario)

Membres
Richard Alway, Toronto (Ontario)
Christina Cameron, Ottawa (Ontario)
Edna A. Hall, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Germain Matthieu, Gatineau (Québec)
Gerry McGeough, Vancouver (Colombie-Britannique)

Membres d'office
Russell Mills
Marie Lemay

Membre de la Commission
Richard N. Aubry

FONDS CANADIANA

Président
Paul C. LaBarge, Ottawa (Ontario)

Vice-présidents
Douglas Richardson, Saskatoon (Saskatchewan)
Cynthia Price, Montréal (Québec)

Membres
Diane Campbell, Halifax (Nouvelle-Écosse)
Harriet Campbell-Meacher, Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
Catherine Graham, Toronto (Ontario)
Grant Jameson, Ottawa (Ontario)
Shane O'Dea, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
Gerald Pittman, Calgary (Alberta)
Joan Richardson, Winnipeg (Manitoba)
Fei Wong, Vancouver (Colombie-Britannique)

Annexe II : Rémunération des membres du conseil d'administration

Du 1er avril 2008 au 31 mars 2009[1]

	Honoraires[1]	Indemnités journalières[1,2]	Déplacements[3]	Rémunération totale	Présence aux :						
					réunions du conseil[4]	réunions des comités[3]					
						CD	CAE	CG	CCUDI	CCCMP	CCROC
	$	$	$	$							
	(A)	(B)	(C)	(A + B + C)	(10,5 jours)	(0 jour)	(1,5 jour)	(1 jour)	(8 jours)	(2,5 jours)	(2,5 jours)
Membres du conseil d'administration											
Richard Aubry	2 000	3 188	125	5 313	5,5 sur 8	–	–	–	–	–	1 sur 1
Adel Ayad	4 000	7 303	0	11 303	10,5 sur 10,5	–	1,5 sur 1,5	–	6,5 sur 8	–	–
Jagtar Bains	857	938	750	2 545	1,5 sur 1,5	–	–	–	–	–	1,5 sur 1,5
Korin Bobrow	4 000	3 000	297	7 297	7,5 sur 10,5	–	1 sur 1,5	–	–	–	–
Martin Cohos	0	1 125	375	1 500	4 sur 4,5	–	–	–	–	–	–
Anne Elizabeth Fry	2 283	3 000	2 250	7 533	5,5 sur 5,5	–	1 sur 1	–	–	–	2,5 sur 2,5
Hélène Grand-Maître	4 000	3 750	156	7 906	10 sur 10,5	–	0,5 sur 0,5	–	–	1 sur 2,5	–
Jacquelin Holzman	4 000	3 563	0	7 563	10,5 sur 10,5	–	–	1 sur 1	–	–	–
Richard Jennings	4 000	4 125	0	8 125	10,5 sur 10,5	–	–	–	–	–	–
Eric MacKenzie	4 000	3 938	2 188	10 126	9,5 sur 10,5	–	–	–	–	2,5 sur 2,5	–
Frieda Martselos	4 000	1 125	1 500	6 625	7 sur 10,5	–	–	0,5 sur 1	–	–	–
Russell Andrew Mills	9 400	35 813	563	45 776	10,5 sur 10,5	–	0,5 sur 1,5	1 sur 1	4,5 sur 8	–	2,5 sur 2,5
André Rioux	3 000	3 938	1 766	8 704	8 sur 9	–	1 sur 1,5	–	–	–	–
Jason Michael Sordi	6 000	4 125	1 844	11 969	10 sur 10,5	–	1,5 sur 1,5	0,5 sur 1	–	–	–
Brent Stefanson	2 000	3 188	1 422	6 610	7 sur 8	–	1 sur 1	1 sur 1	–	–	–
Robert Tennant	4 000	2 625	0	6 625	10 sur 10,5	–	1,5 sur 1,5	1 sur 1	–	–	–
James Yamashita	1 000	1 500	938	3 438	2,5 sur 2,5	–	–	–	1,5 sur 1,5	–	–
Total	**58 540**	**86 244**	**14 174**	**158 958**							

1. Taux conformément au décret 2002-368 du Conseil privé, en vigueur depuis le 1er octobre 2000, arrondi au dollar près.
2. Comprend la présence à des séances de breffage et, pour le président, comprend des indemnités journalières versées pour des fonctions de direction approuvées par le conseil d'administration.
3. La rémunération pour les déplacements est établie selon l'emplacement géographique de la résidence des membres du conseil d'administration. Elle ne couvre pas les frais de déplacement, lesquels sont remboursés en fonction de dépenses raisonnables.
4. Comprend la présence à des rencontres publiques et à huis clos du conseil d'administration et la séance de réflexion du conseil.

Annexe III : Partenaires et commanditaires

La réussite des programmes et des activités de la CCN dépend du soutien et des contributions de nombreux partenaires. La CCN a profité d'un solide réseau de collaborateurs. Tenant à exprimer sa gratitude, elle saisit l'occasion pour remercier les organismes dont la liste suit et qui ont permis l'organisation de programmes et d'activités en 2008-2009.

PARTENAIRES DE LA CCN

1956 Hungarian Monument Committee
Affaires indiennes et du Nord Canada
Agence spatiale canadienne
Ambulance Saint-Jean
Ambulance Saint-Jean du Canada — Conseil du district fédéral
Anciens Combattants Canada
Association commémorative des anciens combattants de Hong Kong
Association des auteurs et auteures de l'Outaouais
Banque du Canada
Bibliothèque du Parlement
Bibliothèque et Archives Canada
Boy Scouts du Canada
Bureau du secrétaire du gouverneur général
Canwest
Cape Farewell
Centre national des Arts
Chambre des communes
CHIN International Radio TV
Club Kiwanis d'Ottawa
Club Rotary d'Ottawa
Comité paralympique canadien
Commission de la capitale nationale du Québec
Company of Fools
Défense nationale et Forces canadiennes
Démocratie 250
Festival canadien des tulipes
Festival international de jazz d'Ottawa
Flightworks
Fondation canadienne des pompiers morts en service
Gendarmerie royale du Canada
Gouvernement de l'Ontario
Gouvernement du Nouveau-Brunswick
Gouvernement du Yukon
Guides du Canada
Légion royale canadienne
Marathon canadien de ski
Marine canadienne
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
Monnaie royale canadienne
Musée Bytown
Musée canadien de la guerre
Musée canadien de la nature
Musée canadien de la photographie contemporaine
Musée canadien des civilisations
Musée de l'agriculture du Canada
Musée de l'aviation du Canada
Musée de la monnaie de la Banque du Canada
Musée des beaux-arts du Canada
Musée des sciences et de la technologie du Canada
Office national du film du Canada
Organisation des capitales canadiennes
Ottawa : L'Amie de la jeunesse
Ottawa Curling Club
Parcs Canada
Patrimoine canadien
Rencontres du Canada HISTOR!CA
Ressources naturelles Canada
Right to Play Canada
Scouts du Canada
Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010
Sécurité publique Canada
Service de police d'Ottawa
Service de police de Gatineau
Service des incendies d'Ottawa
Services de protection et d'urgence d'Ottawa
Société de transport de l'Outaouais
Société des sculpteurs sur glace d'Ottawa-Hull
Société du 400e anniversaire de Québec
Société Radio-Canada
Tourisme Outaouais
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Turtle Island Tourism Company
Université d'Ottawa
Ville d'Ottawa
Ville de Gatineau
Zone d'améliorations commerciales (ZAC) du marché By
Zone3sports

SOCIÉTÉS COMMANDITAIRES DE LA CCN

Alcatel-Lucent Canada Inc.
Amex Canada Inc./Banque Amex du Canada/Programme d'aide philanthropique American Express
Bureau d'assurance du Canada
Centre Rideau
Compagnie de la Baie d'Hudson
Compagnies Loblaw Limitée
Enbridge Consumer Gas
Febreze
First Air
Giant Tiger Stores Limited
Les Producteurs de poulet du Canada
Les restaurants Subway
Nestlé
Oreo
Pizza Pizza
PlayStation
Producteurs laitiers du Canada
Rogers Communications Inc.
Société du groupe d'embouteillage Pepsi
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
Sunoco
TELETOON Canada Inc.
VIA Rail Canada
WestJet

Nous tenons à remercier tout spécialement les autres sociétés commanditaires, hôtels et restaurants qui ne sont pas mentionnés ci-dessus et qui ont soutenu les activités de la CCN au cours de l'exercice 2008-2009.

Annexe IV : Glossaire

Boulevard de la Confédération Le boulevard de la Confédération est le parcours d'honneur et la voie de la découverte de la capitale. Il se trouve au cœur de la capitale et il entoure les secteurs du centre-ville d'Ottawa et de Gatineau en une longue promenade bordée de bannières.

Cadre de planification de l'aménagement des terrains Hiérarchie des schémas d'aménagement employée pour orienter les politiques d'utilisation du sol en vue de leur mise en œuvre par la CCN, des ministères et d'autres organismes fédéraux dans la région de la capitale du Canada. Les schémas tiennent compte du mandat de la CCN et de tout autre ministère fédéral responsable de biens immobiliers dans la zone visée, des plans déjà approuvés (p. ex. les plans directeurs et les plans de secteur), de considérations sociales, économiques et environnementales pertinentes, ainsi que des plans régionaux ou locaux officiels.

Évaluation environnementale Outil de planification conçu pour déterminer, prévoir, interpréter et faire connaître les répercussions de l'exécution d'une proposition sur la santé humaine et le bien-être de l'écosystème dont dépend la survie humaine. L'évaluation environnementale permet de prendre des décisions en étant bien au fait de leurs conséquences.

Fonds d'acquisition et d'aliénation Fonds destiné à l'acquisition de biens immobiliers ou au financement d'autres programmes importants, conformément à l'approbation du Conseil du Trésor et du gouverneur en conseil. Le fonds comprend les produits d'aliénation et les revenus d'intérêts ainsi que les dépenses d'acquisition et d'aliénation.

Gestion du cycle de vie Processus destiné à s'assurer que les biens sont entretenus conformément aux normes appropriées et à un coût qui soit le moins élevé possible à long terme. Ce processus cyclique comprend la gestion de toutes les activités nécessaires à l'acquisition et à l'entretien des biens immobiliers, depuis la décision concernant leur acquisition jusqu'à leur aliénation. Il comprend notamment les étapes suivantes : l'acquisition, la construction, la mise en service, l'entretien et les réparations continus, les inspections, les examens périodiques, les rénovations, la reconstruction, le remplacement, l'aliénation et la démolition.

Gouverneur en conseil Le gouverneur général du Canada qui agit sur avis conforme du Conseil privé de la Reine pour le Canada (c'est-à-dire le Cabinet).

Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) Groupe de terrains de la région de la capitale nationale qui sont jugés essentiels au fonctionnement de la capitale du Canada et aux expériences qu'on peut y vivre. Une désignation MTIN signifie que le gouvernement fédéral s'intéresse à l'utilisation à long terme du terrain visé d'une manière qui soutienne la capitale du Canada.

Paiements tenant lieu d'impôt foncier Paiements versés en remplacement de l'impôt aux municipalités, aux provinces et aux autres organismes qui exercent des fonctions d'administration locale et lèvent un impôt foncier.

Plan d'entreprise Document découlant d'une analyse approfondie de la CCN et de son environnement par les cadres supérieurs et le conseil d'administration. Le plan établit un lien entre les enjeux principaux auxquels fait face la CCN et ses objectifs et ses stratégies. Il précise les indicateurs de rendement qui représentent des points de référence pour l'examen des réalisations.

Plan de secteur Schéma d'aménagement, approuvé par le conseil d'administration, d'un secteur géographique restreint, qui précise les thèmes généraux, les objectifs, les politiques et les stratégies d'un plan directeur. Ce plan interprète précisément les zonages et peut traiter notamment du développement à long terme, de l'environnement, de la circulation, du patrimoine et des objectifs liés aux visiteurs. Le plan de secteur fournit le cadre permettant de simplifier la gestion et de résoudre des questions de planification particulières; il donne aussi des orientations générales d'application.

Plan de zone Schéma d'aménagement qui détaille les recommandations particulières quant à l'aménagement et à la gestion d'un bien fédéral ou d'un ensemble de biens. Le plan de zone peut désigner l'emplacement d'un aménagement particulier, l'accès et la circulation, les caractéristiques environnementales, les catégories d'aménagement et leur densité, la gestion des terrains, les exigences quant aux visiteurs. Le plan de zone établit, le cas échéant, les lignes directrices de conception pour l'aménagement, l'amélioration, la protection ou le rétablissement des terrains, des édifices et des structures.

Plan directeur Schéma d'aménagement qui précise les orientations et les stratégies stipulées dans le *Plan de la capitale du Canada*. Le plan directeur vise un ensemble de terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada (p. ex. la Ceinture de verdure, le parc de la Gatineau et les terrains urbains). Il présente des politiques, des stratégies et des objectifs généraux d'aménagement et d'utilisation, y compris un système de désignation des terrains, de leur vocation et des possibilités de programmes à l'intention des visiteurs.

Propriétés excédentaires Biens immobiliers qui ne font pas partie de la Masse des terrains d'intérêt national et qui ne sont pas essentiels à l'accomplissement du mandat de la CCN.

Région de la capitale du Canada Siège du gouvernement du Canada et ses alentours, plus particulièrement définis dans la *Loi sur la capitale nationale* comme un territoire comprenant une partie des provinces de l'Ontario et du Québec et s'étendant sur environ 4 715 kilomètres carrés.

Région de la capitale nationale Voir Région de la capitale du Canada.